

GRUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS DES SIX VALLEES

CANDIDATURE LEADER 2014-2020



PROX6VALLÉES

*Relever le défi de la transition énergétique
par le développement d'une économie de proximité*



SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	4
I. CARACTERISTIQUES DU PAYS DES 6 VALLEES	5
A. Etat des lieux	5
1. La population du Pays des 6 Vallées	6
1.1 Les caractéristiques générales de la population.....	6
1.2 Les classes moyennes majoritairement représentées au sein d'une population vieillissante	12
1.3 Des ménages composés de jeunes couples avec enfants.....	14
1.4 Des disparités de revenus importantes.....	14
1.5 Zoom sur la précarité énergétique des ménages.....	16
2. L'évolution du tissu économique du Pays des 6 Vallées entre 2011 et 2014	21
2.1 Un tissu entrepreneurial répondant aux besoins de la population locale.....	21
2.2 Quelques grandes entreprises structurantes sur le Pays des 6 Vallées.....	24
2.3 Une dynamique de création d'entreprises variable sur le territoire.....	27
2.4 L'agriculture, un secteur clé du territoire.....	29
2.5 Les paysages et le patrimoine naturel.....	32
3. L'offre culturelle et touristique et les éléments remarquables du patrimoine sur le Pays des 6 Vallées	37
3.1 Les structures et événements à rayonnement large.....	37
3.2 Des équipements et services culturels à destination des habitants du Pays des 6 Vallées : des outils de rétention des populations sur place.....	39
3.3 Le patrimoine culturel.....	41
3.4 Les capacités d'hébergement touristique sur le territoire.....	41
4. Zoom sur les consommations énergétiques et gaz à effet de serre sur le Pays des 6 Vallées	45
4.1 Les consommations énergétiques sur le territoire.....	45
4.2 Les émissions de gaz à effet de serre.....	45
5. Les acteurs représentatifs du territoire, leur mode d'organisation et les partenariats existants	49
B. Synthèse et analyse de l'état des lieux	56
C. Bilan du programme LEADER 2009-2015	62
1. La stratégie LEADER 2009-2015	62
2. La mise en œuvre du programme	62
2.1 Le Groupe d'Action Locale.....	62
2.2 Le questionnaire Développement Durable : un outil dédié au programme.....	63
2.3 Une évaluation quantitative et qualitative réalisée par un bureau d'études.....	63

3. Bilan financier et opérationnel.....	64
3.1 Consommation des fonds et paiements.....	64
3.2 La plus-value du LEADER.....	66
3.3 Des points forts et des points à améliorer.....	68
3.4 Préconisations pour l'élaboration du programme LEADER 2014-2020	71
II. ENJEUX ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	72
III. STRATEGIE CIBLEE LEADER 2014-2020	77
1. Nouveau contexte pour l'élaboration d'une stratégie LEADER 2014-2020.....	77
2. Définition de la stratégie LEADER 2014-2020.....	78
3. Evaluation de la stratégie LEADER.....	86
4. Articulation et complémentarité avec les autres dispositifs territoriaux.....	87
5. Plus-value de la stratégie et du programme LEADER pour le territoire.....	90
IV. PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE.....	91
1. Les mesures du plan de développement LEADER.....	92
2. Le plan de financement de la stratégie.....	116
V. PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS	119
1. La concertation au moment de l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020.....	119
2. Modalités de partenariats dans la conduite des projets.....	124
3. Composition du Comité de Programmation	125
4. Echanges de pratiques, transfert d'expériences vers les autres acteurs du territoire et les autres territoires.....	127
VI. PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020	128
1. L'organisation du GAL et les moyens d'ingénierie.....	128
2. Modalités envisagées pour le fonctionnement du GAL et la mise en œuvre des projets soutenus par LEADER.....	130
3. Le suivi et l'évaluation des projets LEADER.....	134
4. Capitalisation et diffusion de l'expérience LEADER.....	136
<i>Conclusion.....</i>	<i>138</i>
<i>Résumé.....</i>	<i>140</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>144</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>146</i>

PREAMBULE

Le Pays des Six Vallées s'est organisé en 1997 suite à l'expression de la volonté des élus locaux de constituer un espace de réflexion et de projets. Les Communautés de communes qui le composent se sont fédérées autour de la charte de développement durable du Pays qui a été déclinée dans les divers dispositifs territoriaux mis en œuvre, dont le premier programme LEADER sur la période 2009-2015.

Ce territoire de 50 000 habitants s'étend en proximité immédiate de Poitiers, à l'ouest et au sud de l'agglomération, et demeure une zone rurale encore préservée.

Aucun bourg centre ne domine et les modes de vie sont, dans leur grande majorité, tournés vers l'agglomération, principal bassin d'emplois pour les résidents du Pays.

Un des grands enjeux pour le territoire est ainsi de maintenir l'ancrage de sa population et de ses activités, en s'appuyant sur ses ressources locales, en favorisant une diversification de son économie et une adaptation des services, respectueuses de l'environnement et du climat, en permettant un équilibre entre zones urbanisées, terres agricoles et espaces naturels et en organisant les relations avec les territoires voisins.

La préparation de la candidature à l'appel à projets LEADER 2014-2020 a permis de mobiliser à nouveau les acteurs du territoire autour d'un projet commun, et de faire se côtoyer des personnes d'horizons divers pour échanger et construire ensemble des propositions d'actions. La démarche LEADER a été une occasion d'ouverture vers de nouveaux partenaires.

Le choix du groupe de pilotage LEADER de cibler sa stratégie sur le défi de la transition énergétique s'est imposé au fil des rencontres comme terrain d'innovation et d'expérimentation pour le Pays, dans un objectif de développement à long terme. Il s'agissait également de coordonner cette stratégie retenue par le Groupe d'Action Locale avec les orientations déjà mises en œuvre sur le territoire, au travers du Plan climat territorial et du Contrat Régional de Développement Durable, pour obtenir l'effet de levier attendu.

Les orientations prises apparaissent cohérentes avec les objectifs de l'Union européenne pour 2020 visant notamment à soutenir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.

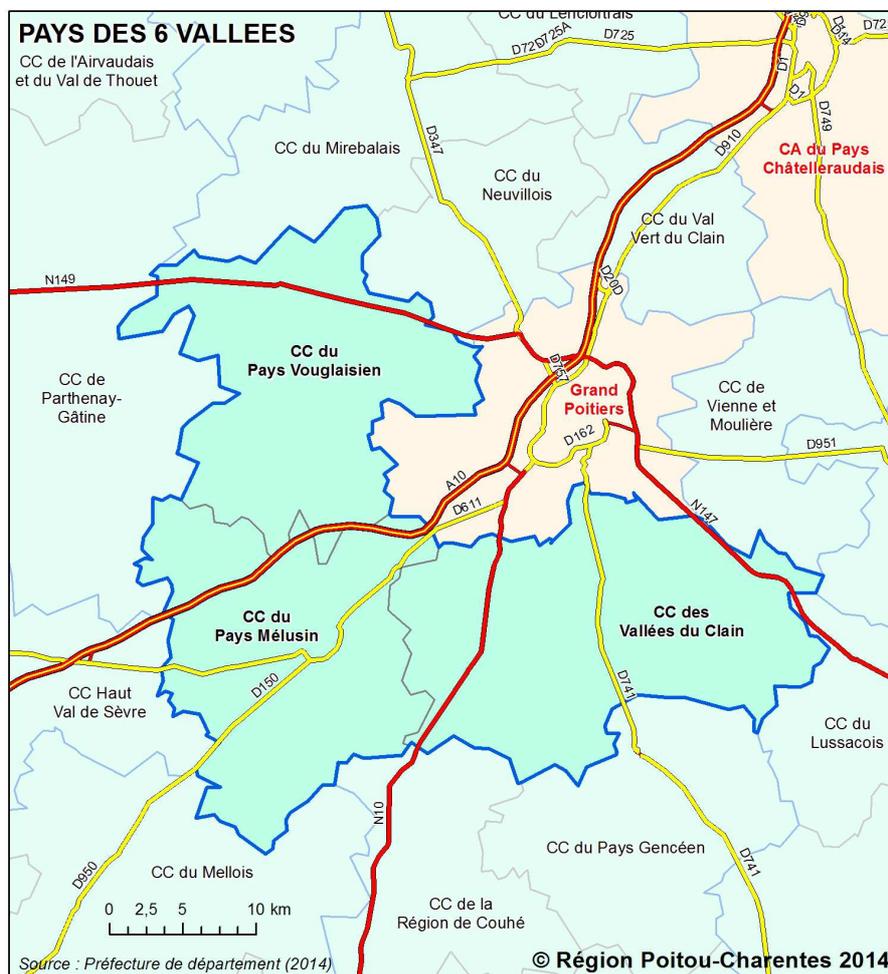
Enfin, il faut remercier ici les acteurs du Pays des 6 Vallées, élus, techniciens, membres du GAL, associations, habitants, partenaires institutionnels qui ont pris part à ce projet et ont permis l'aboutissement de ce dossier de candidature.

I. CARACTERISTIQUES DU PAYS DES 6 VALLEES

A. Etat des lieux

Les éléments structurants qui organisent le territoire du Pays des 6 Vallées présentés dans le diagnostic qui va suivre sont en grande partie issus de travaux d'étude réalisés par le laboratoire RURALITÉS de l'Université de Poitiers lors d'une mission entre août et octobre 2014.

Le Pays des 6 Vallées compte 50 759 habitants répartis sur 38 communes (voir en annexe les données 2011 de l'INSEE par commune), soit environ 12% de la population totale du département de la Vienne, pour une moyenne de 1 335 habitants par commune. Il s'inscrit dans le périmètre du SCOT du Seuil du Poitou. Il est composé de 3 Communautés de communes : Vouglaisien, Pays Mélusin et Vallées du Clain. Ce territoire en périphérie immédiate de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers possède un profil essentiellement rural, mais la croissance rapide de certaines communes de son territoire sur la période 2006-2011, mise au regard d'un ralentissement de la croissance de certaines autres, soulève des enjeux importants quant au développement harmonieux du Pays.



1. La population du Pays des 6 Vallées

1.1. Les caractéristiques générales de la population

Le Pays des 6 Vallées est le Pays le plus peuplé de la Vienne. En revanche c'est le 7^{ème} pays de la Région (sur 26 structures), ce qui relativise sa position dans la hiérarchie des territoires du Poitou-Charentes.

Sa population se distribue de manière inégale entre les trois Communautés de communes le composant.

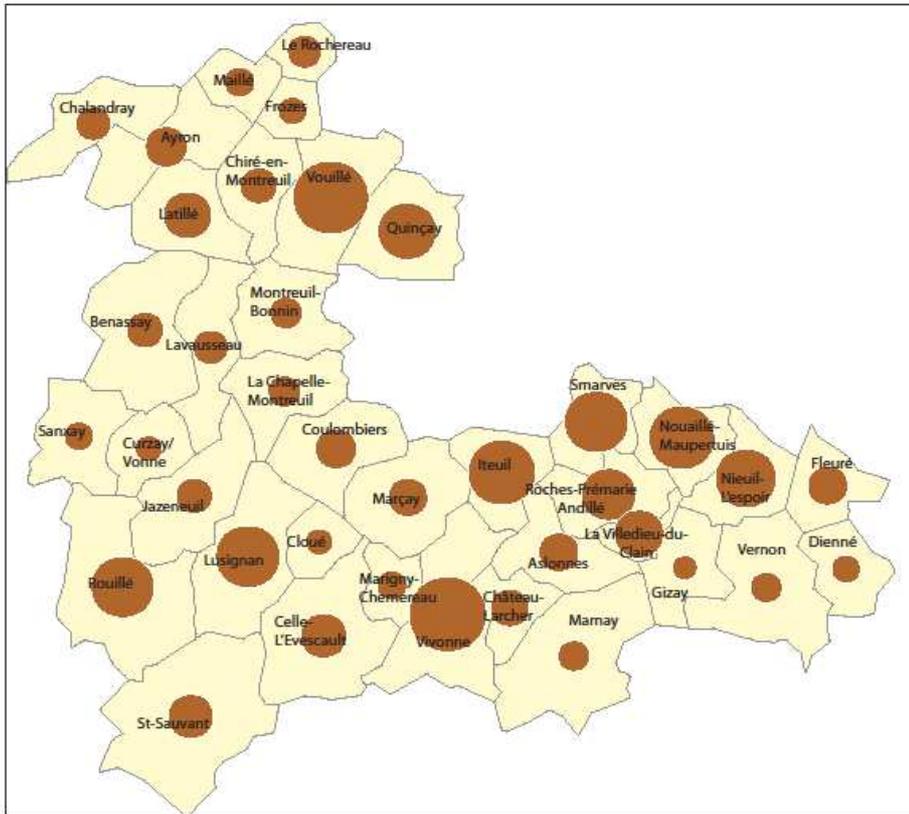


<i>EPCI</i>	<i>Population INSEE 2011.</i>
CC PAYS MELUSIN	11244
CC VALLEES DU CLAIN	24569
CC VOUGLAISIEN	14946
PAYS 6 VALLEES	50759

On constate que la Communauté de communes des Vallées du Clain représente à elle seule près de 50 % de la population totale du Pays, ce qui en fait le moteur démographique des Six Vallées.

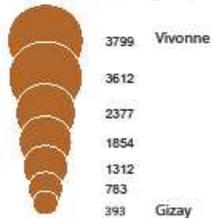
Le Pays compte 9 communes de plus de 2 000 habitants, soit autant de pôles locaux structurants. De plus, on note une amplitude démographique relativement faible (1/9), par rapport à d'autres Pays, entre la commune la plus peuplée du Pays (Vivonne, 3799 hab.) et la moins peuplée (Gizay, 393 hab.).

NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNE
SUR LE PAYS DES SIX VALLÉES.
(2011)



On constate que les communes les plus peuplées sont essentiellement localisées sur le pourtour de Grand Poitiers, notamment selon un axe Centre-Est/ Sud-Ouest allant de Niueil-L'Espoir à Vivonne. Les communes de Vivonne et Vouillé sont les plus peuplées.

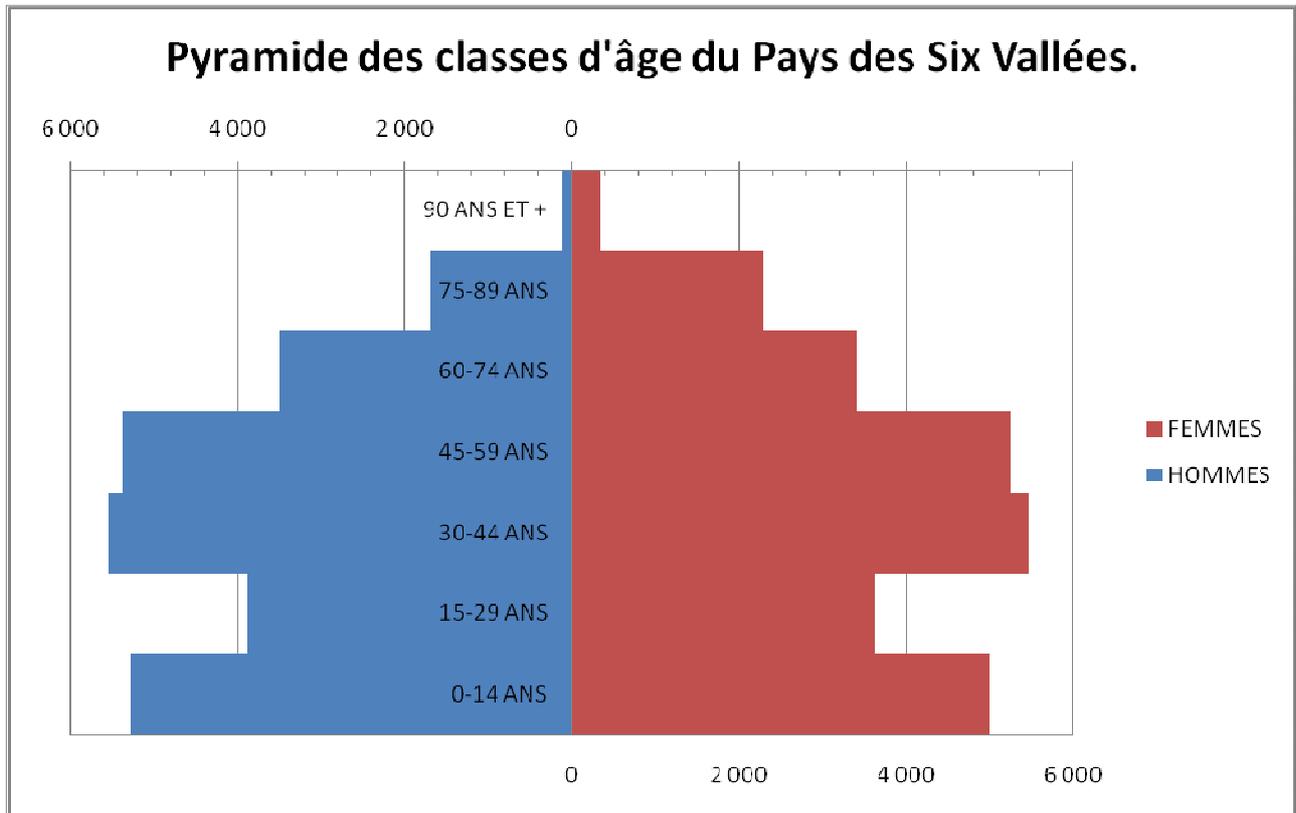
Population en 2011 (princ)



Réalisation B. Santiago (philcarto, adobe illustrator CSS).
Source : Pays des six vallées 2009, INSEE 2011.

Le territoire se caractérise par une distribution relativement homogène de sa population, avec des petits pôles plus proches de Grand Poitiers que des zones périphériques. Pour autant, la structure des populations communales n'est pas forcément aussi homogène.

La distribution de la population selon les classes d'âges INSEE est la suivante :



EPCI	Part de 0-14 ans	Part de 15-29 ans	Part de 30-44 ans	Part de 45-59 ans	Part de 60-74 ans	Part de 75-89 ans	Part de 90 ans et +
CdC PAYS MELUSIN	18.4%	14.5%	20.0%	20.3%	15.3%	10.5%	1.0%
CdC VALLEES DU CLAIN	20.0%	15.1%	22.1%	21.8%	13.7%	6.6%	0.8%
CdC VOUGLAISIEN	22.2%	14.5%	22.3%	19.9%	12.3%	7.8%	1.0%
PAYS DES 6 VALLEES	20.3%	14.8%	21.7%	20.9%	13.6%	7.8%	0.9%

Plusieurs phénomènes peuvent être soulignés:

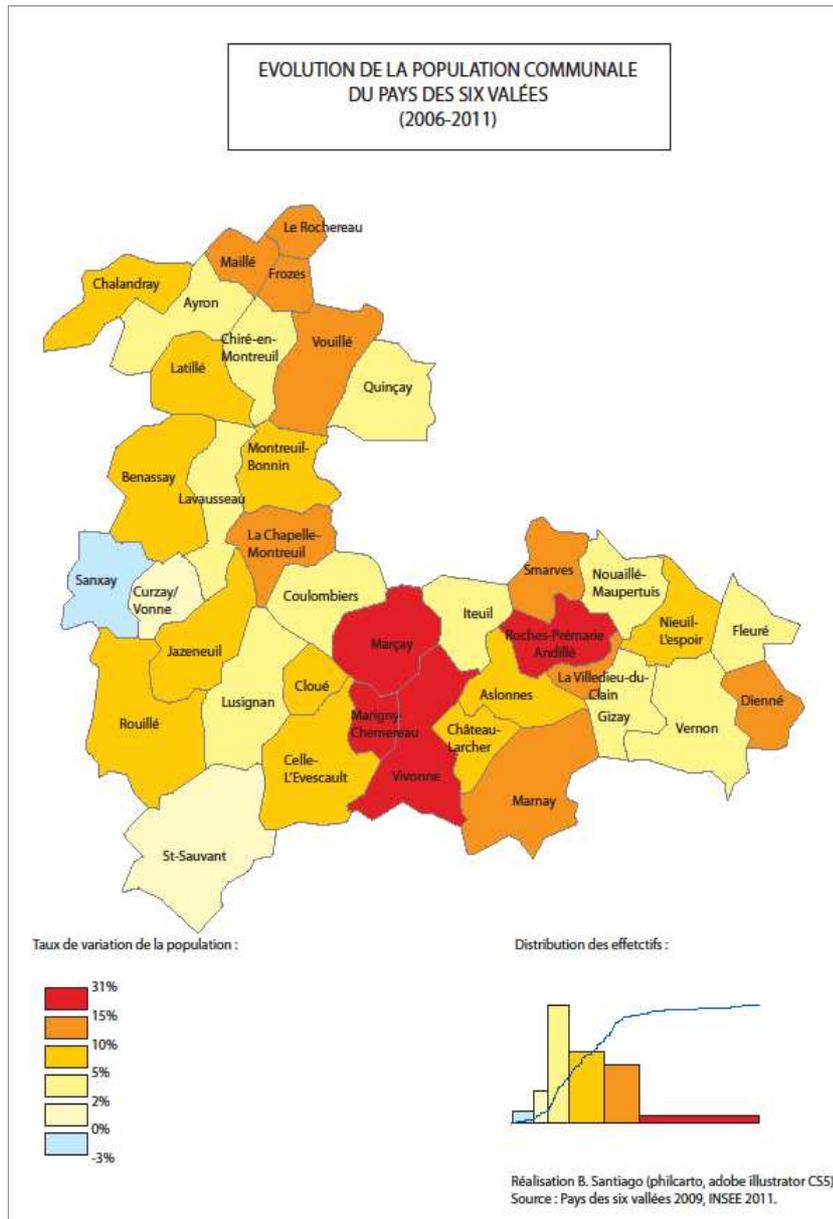
- La pyramide des âges montre un nombre d'individus de 30 à 45 ans supérieur à la classe des 45-59 ans, ainsi qu'un nombre d'individus de 0 à 14 ans relativement important.
- En parallèle, le nombre de 60 ans et plus est également conséquent puisque cette classe d'âge représente 22.6% de la population totale du Pays, mais reste en-dessous des taux départementaux proches de 25%.
- La Communauté de communes du Pays Mélusin semble être dans une phase de vieillissement de sa population, avec les taux les plus bas d'individus de moins de 44 ans, tandis que les deux autres ont

un profil plus proche de zones périurbaines en expansion, avec un taux de jeunes de moins de 14 ans et d'individus de 30 à 44 ans en surreprésentation.

- Un nombre important de couples avec enfants arrive sur le territoire, tandis que la population de retraités reste sur place. En parallèle, une partie des 15-29 ans semble quitter le territoire pour leurs études. On peut signaler ici qu'il n'y a pas de lycée d'enseignement général sur le Pays.

Néanmoins, même si certaines communes du Pays ont un taux de vieillissement plus important que la moyenne, les soldes naturel et migratoire garantissent une croissance de la population constante depuis 2006.

D'après une étude de l'INSEE Poitou-Charentes de février 2012, le Pays des 6 Vallées enregistrerait d'ici à 2030, **une forte augmentation (+60%) de personnes âgées dépendantes**. Cette augmentation combine à la fois l'arrivée de nouvelles personnes âgées et le vieillissement de la population actuelle.



Le taux de croissance annuel moyen du Pays des 6 Vallées est de 1.38% contre 0.5% au niveau départemental. Toutefois cette croissance démographique générale ne doit pas masquer des évolutions disparates au sein du territoire :

- La **moitié Est du Vouglaisien** connaît une **croissance rapide** sur la période 2006-2011.
- Certaines **communes rurales** ont connu une **croissance soutenue** de leur population : Chalandray, Jazeneuil, Rouillé, Cloué, Celle-l'Evescault.
- La seconde **couronne périurbaine de Grand Poitiers** se distingue selon un arc allant de Vouillé à Nieuil-L'Espoir, avec une croissance annuelle supérieure à 1%.
- L'axe Coulombiers - St Sauvant est lui en phase de **stagnation de sa population**.
- On constate une **croissance démographique** significative sur les Vallées du Clain.

Aux côtés de populations vieillissantes dont le nombre est en augmentation, on constate sur certaines zones du territoire un taux de jeunesse important.

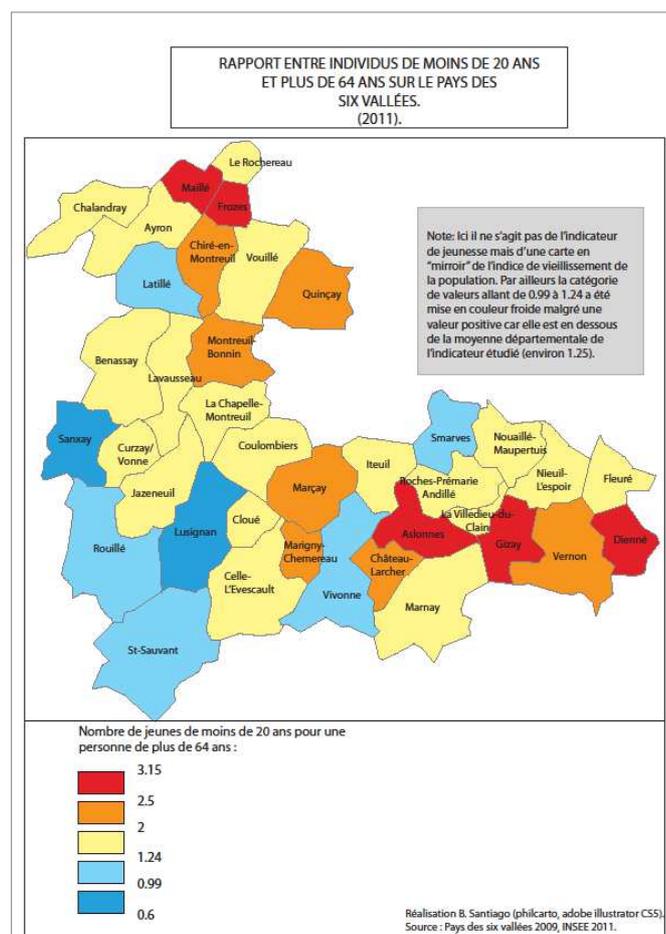
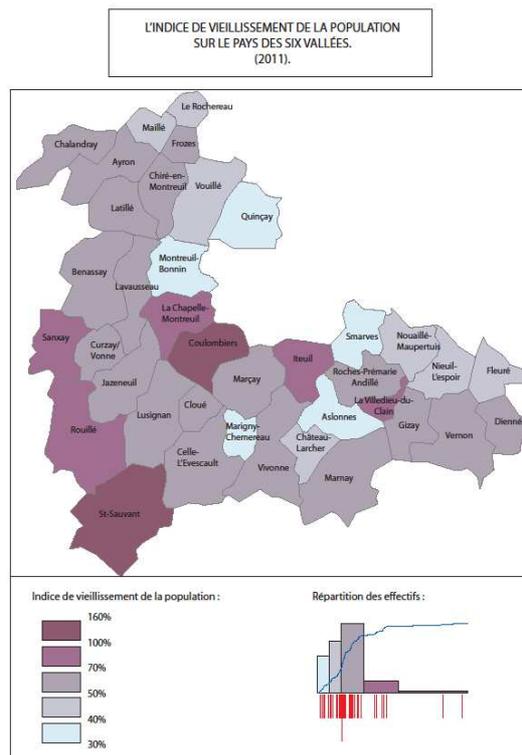
La part des plus de 60 ans dans la population totale a augmenté dans 29 communes, mais certaines possèdent aussi une part très importante de jeunes de moins de 20 ans.

L'indice de vieillissement est supérieur à 50% dans 70% des communes.

Sur un axe allant de Sanxay à St-Sauvant, il y a une part beaucoup plus importante de plus de 64 ans que de jeunes de moins de 20 ans.

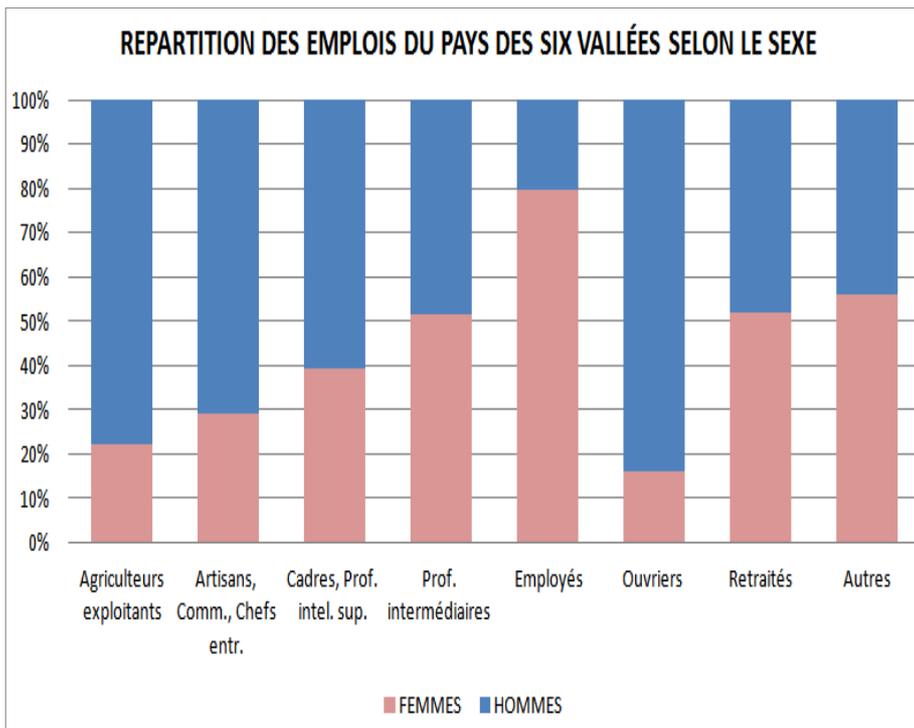
En parallèle, le Nord et la partie Sud et Sud-est du Pays des 6 Vallées comptent en moyenne plus de 1.3 jeune pour 1 individu de plus de 64 ans, ce qui signifie que les besoins à étudier sont liés à des thématiques comme la garde d'enfant, les transports scolaires, la formation supérieure ou les infrastructures de loisirs.

Parmi les communes de plus de 2 000 habitants, on constate 3 tendances : un indice de jeunesse au-dessus de la moyenne (Vouillé, Quinçay, Smarves, Nouaillé-Maupertuis et Nieuil-l'Espoir), une tendance à la progression vers un indice de jeunesse plus haut (Vivonne), ou un indice en diminution (Iteuil, Lusignan, Rouillé).



1.2. Les classes moyennes majoritairement représentées au sein d'une population vieillissante

Ce territoire est en majorité composé d'individus issus de la classe moyenne et classe moyenne supérieure, avec un niveau d'inégalités sociales moins marqué que sur d'autres Pays au sein de la Région (Cognaçais, Saintonge Romane ou encore Gâtine).



Des inégalités en matière d'accès à l'emploi des femmes sont constatées, notamment pour les postes qualifiés ou à l'inverse, peu qualifiés.

Cependant les taux restent très proches de la moyenne nationale, hormis pour :

- Les agriculteurs, où les femmes sont près de 10 points moins présentes qu'à l'échelle nationale.
- Les ouvriers, pour lesquels l'écart à la moyenne est de 5 points de moins.
- La catégorie « Autres » pour laquelle le taux varie de 6 points de moins par rapport à la moyenne nationale.

Le territoire n'est ni plus, ni moins performant que les autres en matière d'accès aux études supérieures et de parité en entreprise.

Note : la catégorie « Autres » comptabilise les individus inactifs ayant déjà travaillé, les chômeurs, les personnes au foyer et les étudiants.

La part de retraités dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles (CSP) a augmenté à l'échelle du Pays des 6 Vallées. La part d'ouvriers a diminué alors que celle des cadres a nettement progressé.

La part de femmes artisans, commerçants et chefs d'entreprises a progressé. En ce qui concerne les hommes, cette part a essentiellement stagné. Le tissu commercial et entrepreneurial sur le territoire se maintient : le territoire semble avoir résisté relativement bien à la crise, mais la diversification des activités n'a pas progressé.

La situation des agriculteurs s'est nettement dégradée sur le territoire : cette activité est en recul au sein de toutes les Communautés de communes. La représentativité de l'emploi féminin dans le secteur agricole a diminué sur la majeure partie du territoire.

Evolution des effectifs de chaque catégorie socio-professionnelle

	Taux variation CSP Agriculteur	Taux variation CSP Artisans	Taux variation CSP Cadres	Taux variation CSP Prof intermédiaires	Taux variation CSP Employés	Taux variation CSP Ouvriers	Taux variation CSP Retraités	Taux variation CSP Autres
PAYS MELUSIN	-34,7%	-1,6%	55,7%	9,7%	10,9%	0,3%	5,1%	-22,7%
VALLEES DU CLAIN	23,6%	22,8%	21,7%	16,0%	-4,3%	-6,5%	20,7%	13,9%
VOUGLAISIEN	-23,4%	2,8%	10,8%	15,9%	14,4%	-1,1%	5,1%	-2,2%
PAYS 6 VALLEES	-13,2%	10,6%	24,6%	14,8%	4,0%	-3,2%	11,9%	0,0%

On constate un processus de surconcentration de la SAU (surface agricole utile) par un nombre de plus en plus restreint d'exploitants sur le Pays Mélusin et sur le Vouglaisien. La Communauté de communes du Pays Mélusin enregistre la plus grande diminution d'agriculteurs exploitants.

Alors que les effectifs des artisans, commerçants et chefs d'entreprise augmentent sur la majeure partie du territoire, une stagnation du tissu commercial est constatée sur le Mélusin, voire une diminution dans certaines communes, qui peut être le signe d'une amorce de la dévitalisation de certains centre-bourgs ruraux. Toutefois, une arrivée très importante de la population de cadres sur cette Communauté de communes est due à une attractivité accrue du territoire où le prix du foncier est plus compétitif par rapport à des secteurs géographiques comparables.

Globalement, les effectifs de retraités sont en augmentation sur le Pays des 6 Vallées.

La Communauté de Communes des Vallées du Clain enregistre une progression importante des CSP d'agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprises, cadres, professions intermédiaires et retraités, influencée par la croissance démographique rapide de ce territoire. On retrouve une progression relativement équilibrée des différentes CSP d'entrepreneurs, employés à moyen et haut niveau de diplôme, qui, mise au regard de la diminution des emplois peu qualifiés, peut être le signe d'un maintien des écarts socio-économiques sur le territoire, pouvant annoncer une hausse des inégalités sociales.

La Communauté de communes du Vouglaisien enregistre la plus faible progression des effectifs de cadres du Pays des 6 Vallées. Cela peut être analysé comme un manque d'attrait des cadres pour le territoire, dû à un manque d'attractivité des communes, pouvant être lié au cadre de vie, au prix du foncier ou au niveau de services du territoire.

Sur les 22 300 actifs résidant sur le Pays des 6 Vallées, 8 630 ont un emploi sur le territoire et 13 670 travaillent en dehors du Pays.

Le taux de chômage est de 10.3% pour une moyenne départementale de 11.5%. Le taux de chômage des jeunes est plus important autour des pôles locaux et le chômage de longue durée plus présent dans les zones urbanisées.

1.3. Des ménages composés de jeunes couples avec enfants

La structure des ménages du Pays des 6 Vallées montre une certaine stabilité sur le territoire avec un taux de familles monoparentales en dessous de la moyenne départementale (8.5% contre 12% en 2011) de même que le taux de divorces (5.1% contre 7.3%).

Le territoire abrite 20 304 ménages dont 14 957 familles.

Ainsi, la « famille type » du Pays est un couple avec un ou deux enfants de moins de 20 ans résidant encore au sein du ménage.

Parmi les adultes vivant seuls, on retrouve 3 catégories plus vulnérables à un processus de rupture du lien social, ou d'accroissement de la précarité : les femmes en milieu urbain, les hommes en zone rurale, et les familles monoparentales.

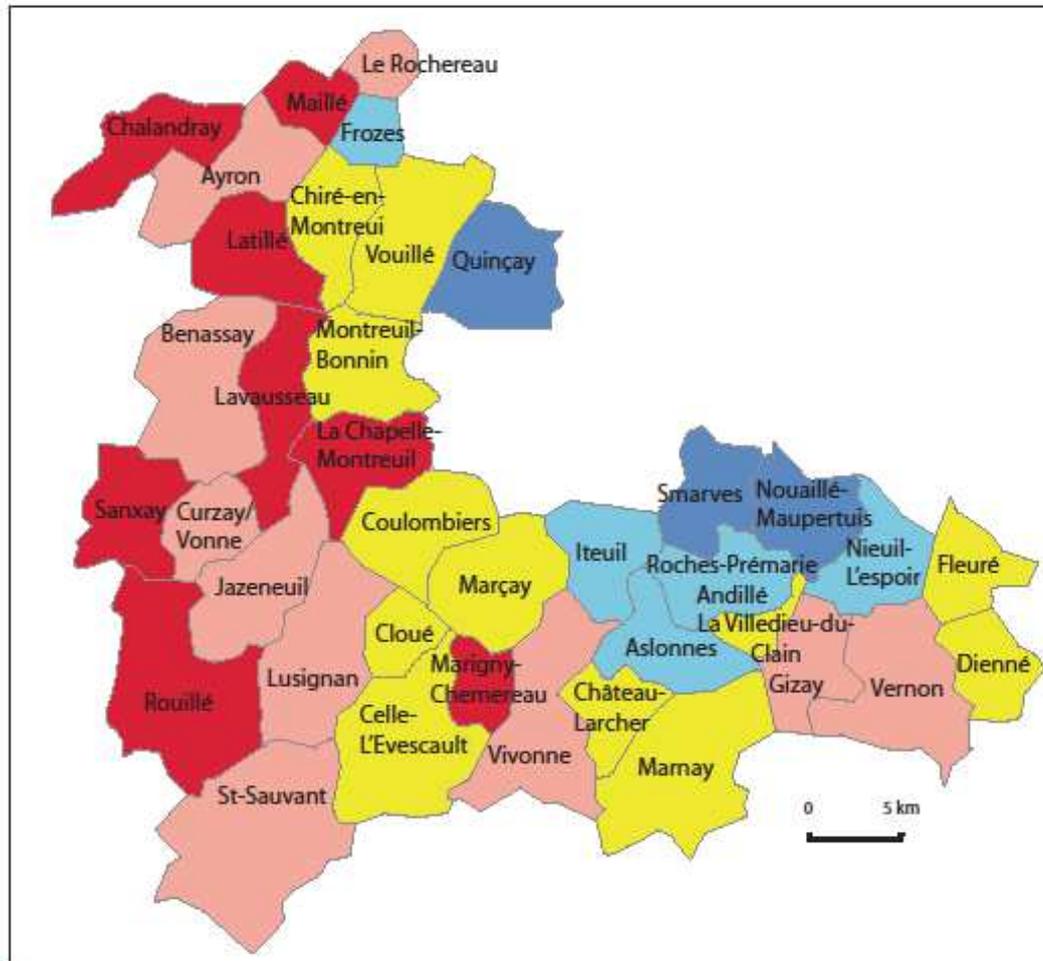
En effet, les femmes seules et en situation d'isolement ou de précarité se retrouvent essentiellement en milieu urbain, et font face à des problématiques telles que la mobilité pour la recherche d'emploi, le manque de réseaux de sociabilisation et professionnels, le surendettement, la précarité énergétique... La situation de solitude des hommes en milieu rural - notamment des agriculteurs - est souvent le fait d'un décalage des horaires de travail, d'un manque de sociabilisation auprès d'autres catégories professionnelles dû à l'éloignement, et peut conduire à une situation de rupture sociale.

Les familles monoparentales (constituées à 71.5% de femmes comme parent référent du ménage sur le Pays) peuvent être confrontées à des difficultés scolaires ou sociales des enfants. Ces phénomènes peuvent engendrer un risque très important lorsqu'il y a combinaison de ces éléments à la perte d'un emploi ou à une situation de chômage durable.

1.4. Des disparités de revenus importantes

Le territoire abrite une grande disparité de revenus à l'échelle communale, et même si le revenu médian des ménages sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale, on constate que certains ménages sont dans une situation de précarité avérée qu'il est capital de prendre en compte afin de diminuer les inégalités sociales. 18 communes sont en dessous du revenu médian départemental (18 057 €), pour 20 communes au-dessus, soit une quasi égalité de distribution.

ESSAI TYPOLOGIQUE:
LES INÉGALITÉS DE REVENUS SUR LE PAYS DES SIX VALLÉES.



Des communes avec une population au profil aisé : on y retrouve une part beaucoup plus importante de foyers imposables qu'ailleurs, les revenus moyens y sont aussi plus élevés. On constate le plus grand niveau d'inégalités entre populations les plus riches et les plus pauvres.

Des communes avec une population plus aisée que la moyenne : on y retrouve une part de la population imposable supérieure à la moyenne. Le revenu moyen des foyers imposables et non imposables est supérieur à la moyenne, et ce dans une proportion similaire.

Des communes avec un profil médian: la part de foyers imposables est très légèrement supérieure à la moyenne, avec un revenu médian supérieur de 100 à 1 000 euros max/an à la moyenne de la Vienne. Le revenu moyen des individus imposables est un peu plus faible que la moyenne du Pays.

Des communes avec une population à revenus faibles ou très faibles: tous les indicateurs sont en dessous de la moyenne du Pays et du département, hormis l'écart moyen de revenu entre les personnes imposables et non imposables qui est dans la moyenne. Le niveau de vie y demeure en dessous de ce qui est constaté sur le Pays.

Des communes avec une population au profil précaire plus marqué: le revenu médian et moyen des individus est en dessous des moyennes départementales et du Pays, avec un taux de personnes imposables en dessous des 50% dans la majeure partie des cas. Le revenu moyen des personnes imposables est le plus bas du Pays.

La dernière ceinture du Pays des Six Vallées -et notamment sa partie Ouest- soulève les plus grands enjeux en matière de précarité et d'inégalités sociales à l'échelle du Pays, mais aussi du département.

Ces données combinées à celles sur la démographie ou l'emploi font état de la nécessité de travailler à l'identification des populations touchées par ces problématiques sur le territoire.

Ainsi, si l'éloignement de Grand Poitiers rend effectivement ces espaces moins attractifs que la première couronne périurbaine, il est impératif de ne pas laisser ces populations exclues des logiques de développement des intercommunalités ; tout cela sous peine de voir s'amplifier un phénomène de croissance à deux vitesses, très néfaste à la construction et la réussite des politiques d'aménagement à venir.

1.5. Zoom sur la précarité énergétique des ménages

Selon une étude de la CAF, le Pays des 6 Vallées est peu exposé à la précarité énergétique. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il en est exclu. On considère qu'un ménage est en précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de son budget mensuel à l'énergie (chauffage et électricité). A cela, on peut ajouter la consommation de carburant des véhicules pour les déplacements réguliers (travail, achats...) particulièrement fréquents en milieu rural. La facture énergétique moyenne des ménages du Pays est estimée à 1 650 € par an.

S'agissant de l'habitat sur le Pays des 6 Vallées, on compte un total de 20 500 résidences principales soit 89% des logements du territoire. Si l'on considère les caractéristiques de ces résidences principales, on peut noter que leur taux d'occupation se situe entre 2,35 et 2,47 personnes par logement. 1/3 datent d'avant 1949 et la moitié d'avant 1975, année de la première réglementation thermique imposant aux constructeurs des règles de consommation maximum d'énergie primaire par m². 95 % des résidences principales sont des maisons avec une surface moyenne de 102 m², 40% d'entre elles sont chauffées au fioul et 40 % ont un système de chauffage électrique.

De manière générale sur le Pays des 6 Vallées, plus le ménage est jeune plus le logement qu'il occupe est récent. Les ménages sont plutôt sédentaires et restent dans leur logement. Les ménages âgés occupent dans leur majorité des logements d'avant 1975 et ont des revenus moindres.

Pour établir la carte d'exposition à la précarité énergétique par commune, 14 indicateurs ont été pris en compte :

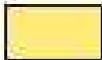
- le nombre de pièces moyennes par logement
- la part des logements construits avant 1946
- la part des logements construits entre 1947 et 1990
- le taux de propriétaires occupants
- le taux de locataires
- le taux d'HLM
- l'équipement automobile
- la part de logements disposant d'un chauffage central
- la part des logements équipés d'un chauffage électrique
- la part estimée du revenu consacré au chauffage d'un logement de 100m²
- la part estimée du revenu consacré au chauffage d'un logement de 60m²
- la caractérisation de l'exposition à la précarité énergétique sur la commune
- la part des ménages seuls
- la taille moyenne des ménages



Des communes peu vulnérables



Deux communes avec un profil très différent des autres : la quasi intégralité du parc est constituée de logements individuels occupés par leurs propriétaires. Ils comptent souvent 2 véhicules par ménage, et ces derniers ont des revenus au-dessus de la moyenne.



Des communes avec un bâti plus récent, un chauffage électrique dominant et des foyers très motorisés : le bâti date essentiellement d'après 1945, et même après 1990 dans 35% des cas. Peu de personnes vivent seules.



Un risque de précarité énergétique en cas d'inadéquation entre la taille des logements et les revenus des ménages : le bâti est relativement grand et ancien.

Des communes moyennement vulnérables



Des communes avec un bâti moins grand mais plus de collectif, ainsi qu'une population de locataires plus nombreuse : près de 40% du bâti est en location. Les logements sont plus petits, et la part de chauffage central en tout électrique est relativement proche de la moyenne.

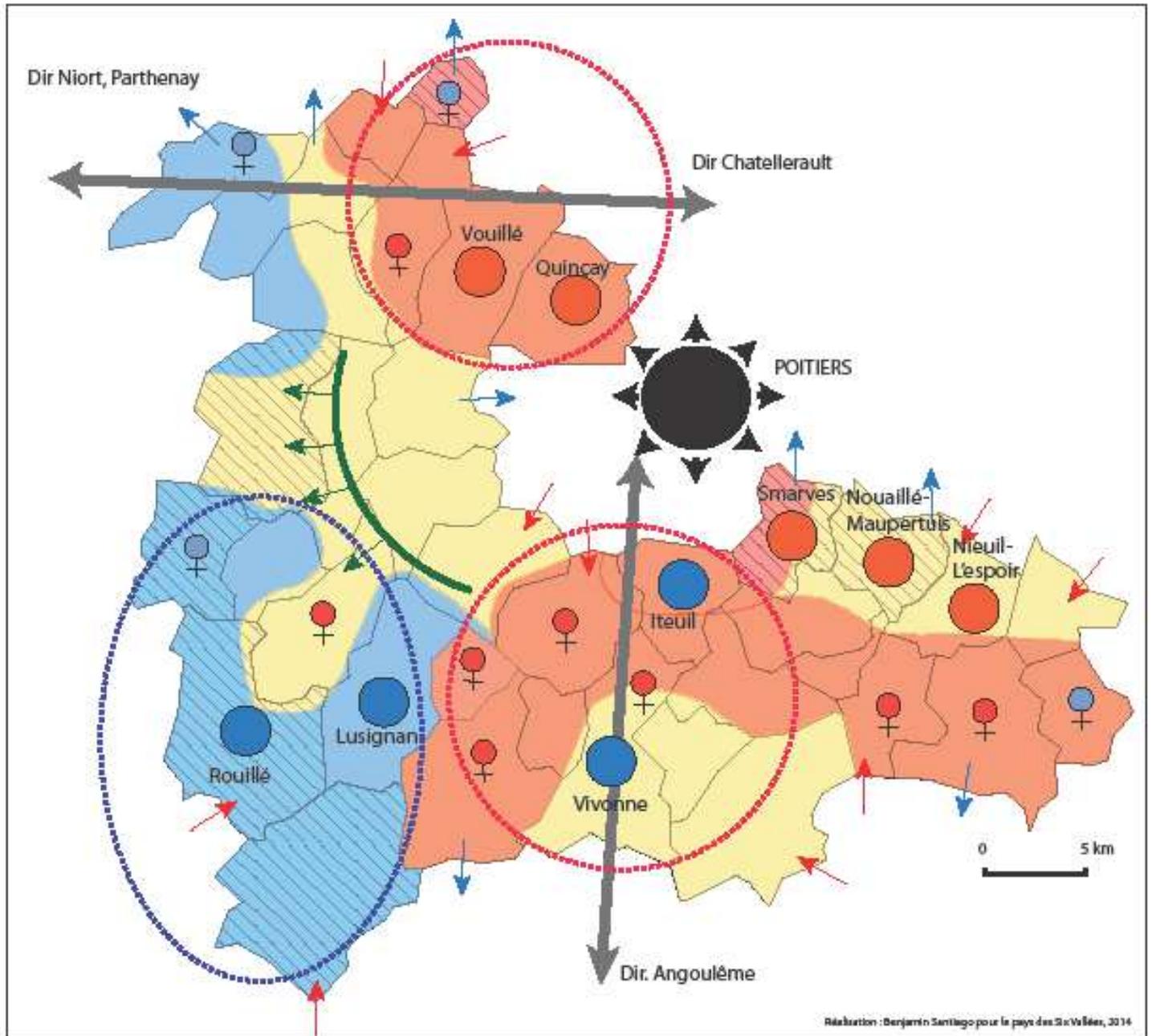


Des communes avec un bâti ancien et un niveau de revenu faible, des éléments favorisant le développement de la précarité énergétique : la part des revenus consacrés à l'énergie peut être relativement importante, tandis que le bâti date majoritairement d'avant 1945. Le taux de motorisation est lui aussi conséquent, et près d'un quart de la population vit seule.

SYNTHESE :

- *Une croissance démographique sur quasiment tout le territoire entre 2006 et 2011.*
- *Un territoire assez âgé avec une surreprésentation des 64 ans et plus, mais des couples avec enfants garantissant un certain dynamisme.*
- *Des besoins en services de proximité différenciés, en faveur des jeunes, des actifs et des retraités*
- *Une population communale plutôt bien répartie sur le territoire, avec de petits pôles autour de Grand Poitiers.*
- *Deux communes motrices, Vouillé et Vivonne, et des pôles secondaires en perte de vitesse comme Lusignan ou La Villedieu du Clain*
- *Une structure de l'emploi proche des moyennes départementales et nationales.*
- *Un déclin marqué du nombre d'agriculteurs sur le territoire*
- *Une présence localisée des nouveaux individus qualifiés sur le territoire.*
- *Un faible accroissement du tissu entrepreneurial et commercial.*
- *Un nombre très important de déplacements pendulaires des actifs au-delà du territoire*
- *Des communes exposées à la précarité énergétique en raison de l'ancienneté du bâti et des fréquences des déplacements qui ajoutent à la vulnérabilité*

Le Pays des Six Vallées : un profil socio-démographique influencé par différents processus.



Le Pays des 6 Vallées : un profil socio-démographique influencé par différents processus

A. Des dynamiques démographiques différentes :



Une croissance démographique au-dessus des moyennes départementales, avec un indicateur de jeunesse élevé. L'indicateur de dépendance est plus faible que sur les autres communes du Pays. On y retrouve plus de jeunes couples avec enfants que sur le reste du territoire. Ces espaces sont soumis à des enjeux liés à la maîtrise de la ressource foncière et au besoin de suivre le niveau d'équipement et la diversification des services liés à l'arrivée de nouvelles populations.

Une croissance démographique proche des moyennes départementales. Les indicateurs de jeunesse sont toujours élevés, mais l'indicateur de dépendance est plus élevé que dans les communes de la première classe. On retrouve un nombre plus important de retraités. Les enjeux de ces espaces sont ceux des zones périurbaines.

Une croissance démographique en-dessous des moyennes départementales. L'indicateur de jeunesse est inférieur à la moyenne départementale, et l'indicateur de dépendance est en-dessous de celui des autres communes. On y trouve un taux très important de retraités et d'actifs âgés. Les enjeux de ces espaces sont ceux des milieux ruraux ou en difficultés.

Pôle de dynamisme démographique, où les indicateurs de croissance démographique et d'emploi sont les plus positifs du Pays des Six Vallées.

Pôles d'enjeux liés au vieillissement de la population et à la perte d'individus qualifiés sur le territoire.

Commune de plus de 2 000 habitants avec un taux faible de vieillissement de la population.

Commune de plus de 2 000 habitants avec un taux de vieillissement de la population supérieur à la moyenne.

B. Des pôles ou axes attractifs à différentes échelles :

Axes routiers diminuant le temps de trajet vers des bassins d'emplois plus importants. On remarque que les zones où la croissance démographique a le plus augmenté sont à proximité de ces axes.

Poitiers est le principal pourvoyeur d'emplois du Pays. Les populations y travaillant et étant à la recherche d'un logement sont susceptibles de s'installer sur le territoire car le foncier y est plus abordable et le cadre naturel constitue un atout quant à son attractivité. La proximité de grands axes routiers renforce cette attractivité.

Communes attirant plus de populations extérieures à la Région que la moyenne. On remarque que ce sont essentiellement les communes à l'Ouest du territoire qui sont marquées par ce phénomène.

C. La présence ou l'absence de certains types d'emplois :

Des communes où le profil de l'emploi féminin est en mutation positive. On constate une augmentation du taux d'emploi des femmes et une hausse de leur accès à des postes qualifiés, même s'ils ne se trouvent pas sur la commune de résidence.

Des communes où le profil de l'emploi féminin est en mutation négative. On constate une diminution du taux d'emploi des femmes ou de leur accès à des postes qualifiés.

Des communes lieux d'arrivée de populations qualifiées, avec une hausse du nombre et de la part de CSP supérieures, ainsi que de hauts niveaux de diplômes.

Des communes points de départ des populations qualifiées, avec une baisse du nombre et de la part de CSP supérieures.

Un front de déclin de l'emploi agricole, avec un vieillissement des agriculteurs et une diminution de leur nombre supérieur à la moyenne.

2. L'évolution du tissu économique du Pays des 6 Vallées entre 2011 et 2014

Le Pays des 6 Vallées est un territoire fortement dépendant du bassin d'emplois de Grand Poitiers, avec 48 % des actifs du territoire travaillant sur la Communauté d'agglomération. Ce territoire a par ailleurs la particularité de posséder un tissu productif basé sur la sphère présentielle sur les 3 intercommunalités. On entend par économie présentielle, une économie liée à la population réellement présente sur un territoire.

La dynamique économique est essentiellement marquée par une économie résidentielle issue de la présence de retraités et des navetteurs qui, pour ces derniers, dépensent une partie du salaire gagné sur un autre territoire.

Plusieurs enjeux se présentent quant au développement économique du Pays des 6 Vallées, car il n'est pas doté d'un pôle économique structurant : aucune commune ne génère plus de 1500 emplois, ce qui signifie qu'on ne peut pas réellement définir de lieu de centralité économique sur le territoire. Ce phénomène constitue à la fois un risque et une opportunité pour le Pays qui peut développer un maillage d'entreprises plus homogène, mais est plus vulnérable à la concurrence.

2.1. Un tissu entrepreneurial répondant aux besoins de la population locale

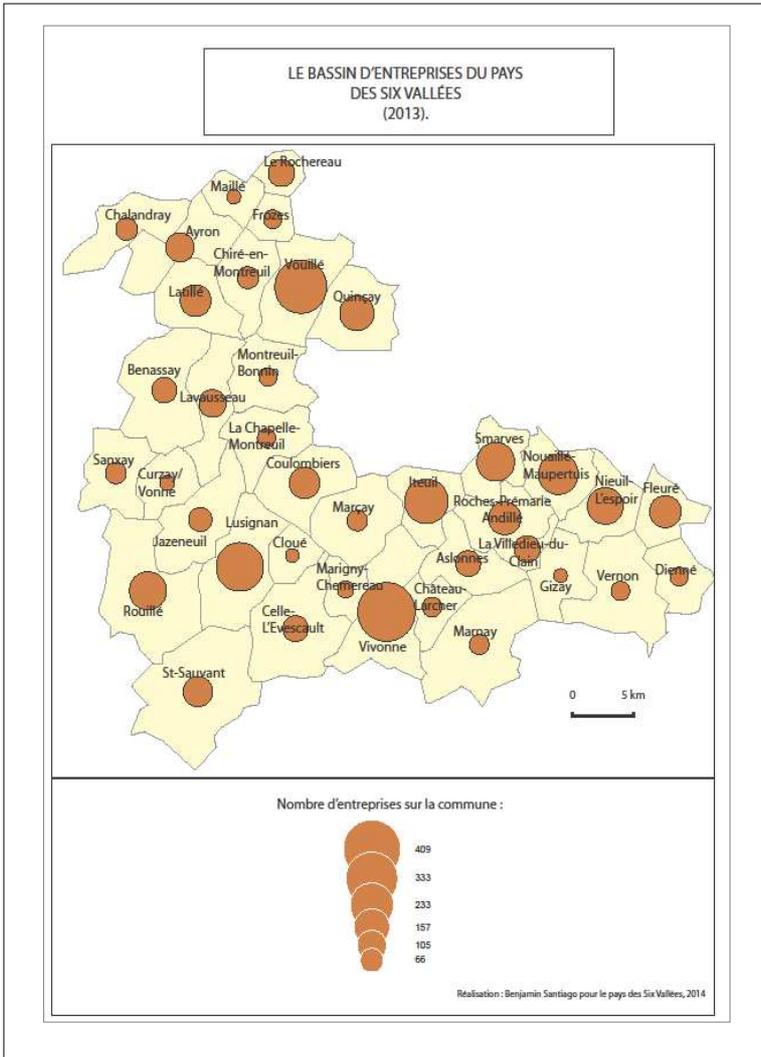
Le Pays des 6 Vallées possédait un total de 3 963 entreprises et structures administratives sur son territoire en 2013, statut d'auto-entrepreneur et entreprises unipersonnelles inclus.

A l'échelle du Pays, on remarque que près des $\frac{3}{4}$ des entreprises du territoire sont unipersonnelles, tandis que 0.4% des entreprises du Pays comptent plus de 50 salariés. Pourtant elles fournissent à elles seules près de 15% des emplois du territoire. Près de 25% des entreprises sont rattachées au secteur de l'agriculture ce qui en fait encore un secteur clef. Environ la moitié des entreprises appartient au secteur des services, comme pour de nombreux territoires dans la Vienne. Les activités de la sphère présentielle sont les plus gros employeurs du Pays avec près de 6 000 emplois générés, suivies par la sphère non présentielle et l'emploi public qui demeure un enjeu pour le territoire, avec plus de 2 000 emplois.

Le tissu économique du Pays Mélusin est essentiellement constitué d'entreprises agricoles et de services, dont près d'1/3 sont des commerces. La place de l'emploi public est très importante (27.7%). Il accueille un Viennopôle au Parc de la Pazioterie à Coulombiers.

Les Vallées du Clain possèdent le plus grand bassin d'emplois, dans la mesure où c'est l'intercommunalité la plus peuplée du Pays. Il y a cependant une inadéquation entre l'emploi créé sur place et le nombre d'actifs sur le territoire plus marqué que sur les autres intercommunalités, avec 0.44 emploi/actif contre 0.56 emploi/actif sur le Mélusin. Ceci questionne quant à la dépendance au bassin d'emplois de Grand Poitiers. La place des entreprises de services et de l'agriculture est comparable aux deux autres Communautés de communes, tandis que l'emploi privé et public est clairement tourné vers la sphère présentielle. En parallèle, on note une présence plus importante du secteur du BTP que dans les autres intercommunalités. Il existe sur les Vallées du Clain un bassin local de consommation et d'emplois.

Le Vouglaisien possède la plus faible part d'emplois fortement implantés. On retrouve une part plus importante de grandes et moyennes entreprises (GME) que sur le reste du Pays, de même qu'une place moins importante des services que sur les autres Communautés de communes, ce qui en fait l'intercommunalité la plus soumise aux variations du marché international. Un second Viennopôle est sur le Parc de Beauregard à Vouillé.



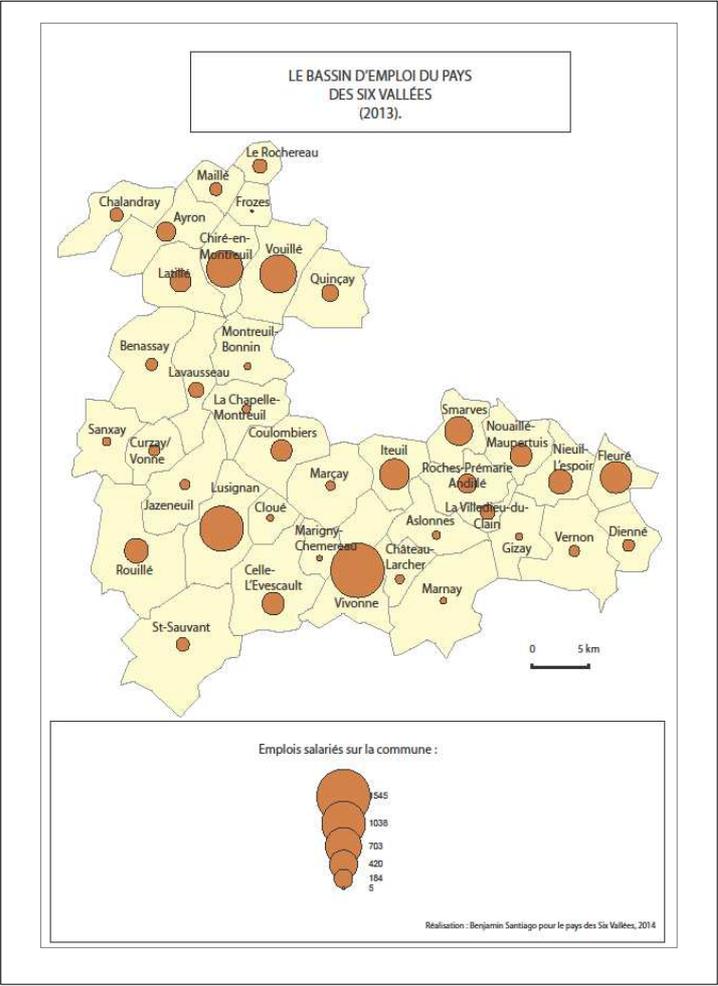
Certaines communes ont davantage d'entreprises que ne le laisse entrevoir leur population, comme Fleuré qui possède une ZAE assez importante (Anthyllis) ou encore Benassay.

Vivonne se pose en vivier d'entreprises avec plus de 400 structures sur son territoire.

Les 4 communes les plus périurbaines du Pays (Smarves, Iteuil, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil l'Espoir) possèdent un nombre d'entreprises important malgré leur polarisation par Grand Poitiers.

Les bassins d'emplois du Pays se situent :

- . sur 3 communes du Vouglaisien (Latillé, Chiré en Montreuil et Vouillé qui représentent 70% des emplois de la Communauté de communes),
- . sur l'axe Coulombiers-Rouillé sur le Pays Mélusin,
- . sur Vivonne,
- . sur un axe Iteuil-Fleuré, qui pourvoie entre 400 et 500 emplois par commune en périphérie de Grand Poitiers.



Le maillage de l'emploi diffère légèrement de celui des entreprises, notamment sur le Vouglaisien où certaines communes accueillent plusieurs entreprises, mais qui semblent très peu pourvoyeuses d'emplois. La commune de Chiré-en-Montreuil est le quatrième pourvoyeur d'emplois du fait de la présence d'une entreprise de plus de 600 salariés : Autoliv Isodelta. Le dynamisme économique du Pays Mélusin semble très dépendant de la croissance de la commune centre qui concentre 54% de l'emploi total de l'intercommunalité. Enfin, le maillage d'emplois des Vallées du Clain est plus homogène, avec un pôle local (Vivonne) et 5 à 6 communes constituant un axe d'emplois en zone périurbaine.

2.2. Quelques grandes entreprises structurantes sur le Pays des 6 Vallées

Le Pays des 6 Vallées accueille 23 entreprises et administrations de plus de 50 employés. Leur présence est un élément très important pour garantir un dynamisme économique sur le territoire : ce sont souvent les entreprises qui disposent de capitaux pour la recherche et la formation, et elles sont susceptibles d'avoir recours à des entreprises locales de sous-traitance. La réduction de leurs effectifs voire leur fermeture aurait un impact négatif à grande échelle sur le territoire.

Le Vouglaisien accueille 6 entreprises de plus de 50 salariés, contre 8 pour le Pays Mélusin et 9 pour les Vallées du Clain.

Le Vouglaisien possède la distribution la plus homogène des 3 intercommunalités tandis que Lusignan concentre le plus grand nombre d'entreprises sur le Pays.

Trois entreprises fournissent plus de 50% de l'emploi total des communes sur lesquelles elles sont implantées : elles sont à la fois essentielles à ces dernières mais constituent aussi un risque.

On observe un réseau continu de grandes entreprises allant de Smarves à Rouillé, mais il ne se situe pas le long de mêmes axes routiers, ce qui diminue sa visibilité sur le territoire

La majorité de ces entreprises a l'avantage de posséder un certain ancrage territorial qui assure la stabilité et la durabilité de leurs emplois sur place.

NOM DE LA STRUCTURE	LOCALISATION	TAILLE APPROXIMATIVE	TYPE D'ACTIVITÉ	DEGRÉ D'ANCRAGE	DEGRÉ DE RISQUE DU SECTEUR
Centre pénitentiaire	Vivonne	> 400 employés	Administration pénitentiaire	Non délocalisable	Aucun
Antenne gérontologie du CHU	Lusignan	> 100 employés	Centre hospitalier	Non délocalisable	Risque de baisse des emplois selon efficacité du service
Laurentin transports	Ayron	<100 employés	Transports routiers	Siège sur place	Secteur vulnérable (concurrence internationale, prix des carburants, développement du ferroutage)
Trans Poitou	Le Rochereau	<100 employés	Transports routiers		
Transports Turpault	Benassay	<100 employés	Transports routiers		
Transports Jammet	Fleuré	<100 employés	Transports routiers		
Emballages Laleu	Iteuil	<100 employés	Conditionnement	Siège sur place	Marché local de produits (fromages) garantissent une stabilité. Adaptation et innovations capitales.
Vivonne Viandes	Vivonne	<100 employés	Abattage et transformation	Activité délocalisable	Concurrence internationale
Autoliv Isodelta	Chiré en Montreuil	> 600 employés	Equipement automobile	Activité délocalisable	Tension industrielle
EG D	Vouillé	<100 employés	Traitement des déchets	Siège sur place	Très faible/développement potentiel
Centre Ouest Céréales	Chalandray	<100 employés	Commerce de gros, produits agricoles	Siège sur place	Vulnérabilité aux aléas climatiques, baisse de financement PAC
Sateco	Maillé	<100 employés	Fabrication de machines	Activité délocalisable	Tension industrielle
CEREP	Celle l'Evescault	> 200 employés	Laboratoire, médicaments	Activité re-localisée, siège sur place	Entreprise compétitive mais possibilité de départ si besoin de se rapprocher des clients.
Contival	Lusignan	> 100 employés	BTP	Siège sur place	Secteur fortement impacté par la crise
Bellin SA	Lusignan	<100 employés	BTP	Siège sur place	
Terrena Poitou	Lusignan	<100 employés	Commerce de gros, semences	Activité délocalisable	Secteur en expansion.
INRA	Rouillé	<100 employés	Recherche agricole	Non délocalisable	Dépendant des financements de recherche.
Bac Acier Construction	Roches Prémaries	<100 employés	BTP	Siège sur place	Tension industrielle

Les structures de plus de 50 salariés se regroupent selon **6 profils** :

- **Le secteur des transports, principal secteur représenté sur le territoire.** L'avantage de ces entreprises est qu'elles peuvent avoir des clients locaux ou internationaux et qu'elles appliquent davantage une flexibilité sur les horaires de travail que sur les emplois directement.
- **Le secteur public, avec de grosses structures implantées sur le territoire.** Le vieillissement de la population provoquera probablement un maintien des effectifs, avec l'antenne gérontologique du CHU à Lusignan, tandis que le centre pénitentiaire peut générer de l'activité de sous-traitance (entretien des locaux...).
- **Le secteur de l'industrie de transformation et d'assemblage de produits manufacturés, avec les plus grandes structures du territoire.** Leur situation est variable. Leur stabilité dépend de leurs capacités d'innovation mais surtout de marchés nationaux et internationaux sur lesquels le Pays et les entreprises elles-mêmes n'ont pas de prise.
- **Le secteur de la construction et du recyclage** qui est dépendant de commandes publiques et donc particulièrement sensible aux baisses de dotations aux collectivités.
- **Le secteur agricole et alimentaire,** dont les conditions de maintien dépendent de l'innovation, de normes de qualités et de temps de transport des produits vers les lieux de diffusion et/ou de consommation.
- **Le secteur de la recherche et de la chimie** qui a besoin d'une main d'œuvre qualifiée, et de possibilités d'ouvertures internationales par le transport ou les communications.

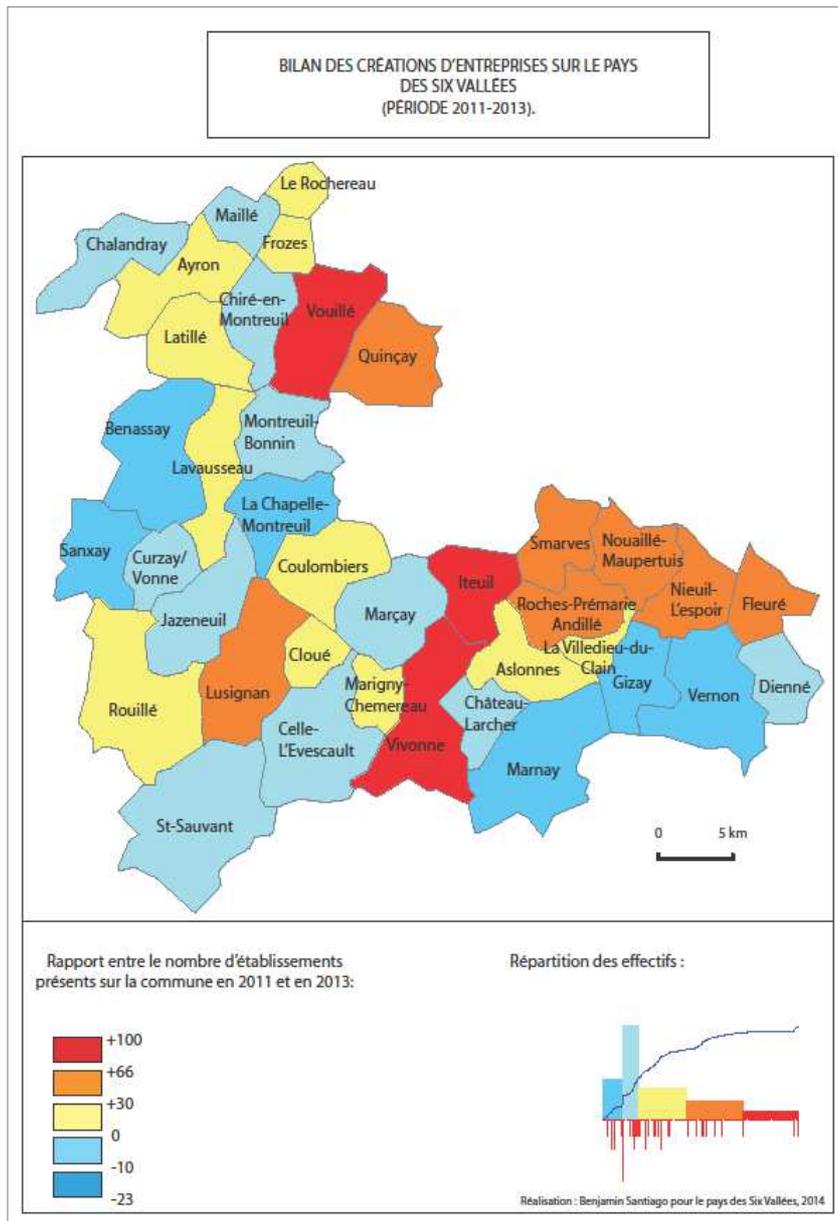
Aussi, le territoire a l'avantage de posséder un tissu de grandes entreprises aux profils variés, ce qui limite les risques de suppressions simultanées de postes à l'échelle du Pays en cas de crise sectorielle, sauf peut être le secteur des transports.

Cependant certaines communes sont surexposées à ce risque car les emplois dans ces grandes entreprises peuvent représenter plus de 50% de l'emploi total sur la commune.

2.3. Une dynamique de création d'entreprises variable sur le territoire

En l'espace de 4 ans, le Pays des 6 Vallées enregistre une relative stabilité de son tissu entrepreneurial avec 5 grandes tendances :

- l'accélération de la croissance des pôles de Vouillé et des communes sur l'axe de la Nationale 10 (Vivonne, Iteuil) avec un bilan de +15 entreprises par an,
- une croissance modérée (+10 entreprises par an en moyenne) sur les communes périurbaines de plus de 1 500 habitants ainsi que Lusignan et Fleuré,
- une stagnation du tissu entrepreneurial sur certaines communes,
- une stagnation avec une légère diminution du nombre d'entreprises sur les communes rurales à proximité des pôles locaux, pouvant simplement correspondre à des départs à la retraite d'entrepreneurs non remplacés,
- un déclin du nombre d'entreprises à raison d'un bilan d'au moins 2 fermetures par an dans les communes rurales plus éloignées.



Globalement, ce sont les communes de plus de 2 500 habitants qui enregistrent la plus grande croissance du nombre d'entreprises sur le territoire.

Le Vouglaisien possède 7 communes en bilan positif de création d'entreprises. Le pôle économique du Pays Mélusin est dans une phase de stagnation relative qui indique que peu d'emplois semblent être créés sur le territoire.

Les Vallées du Clain bénéficient de la croissance des ZAE du Sud de Poitiers, mais sa couronne rurale n'a aucune commune ayant un bilan positif de création d'entreprises.

Le secteur d'activité qui enregistre le plus grand nombre de création d'entreprises est celui des services : ce secteur représente en 2013 les 2/3 des créations d'entreprises, suivi par le BTP qui malgré la période de crise depuis 2008 a enregistré 43 nouvelles structures sur le territoire. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par la présence de grands chantiers sur le département (LGV, Center Parcs, etc.) qui nécessitent de sous-traiter à des entreprises locales. Les secteurs de l'industrie et de l'administration publique, l'enseignement et la santé représentent chacun 10% des créations d'entreprises.

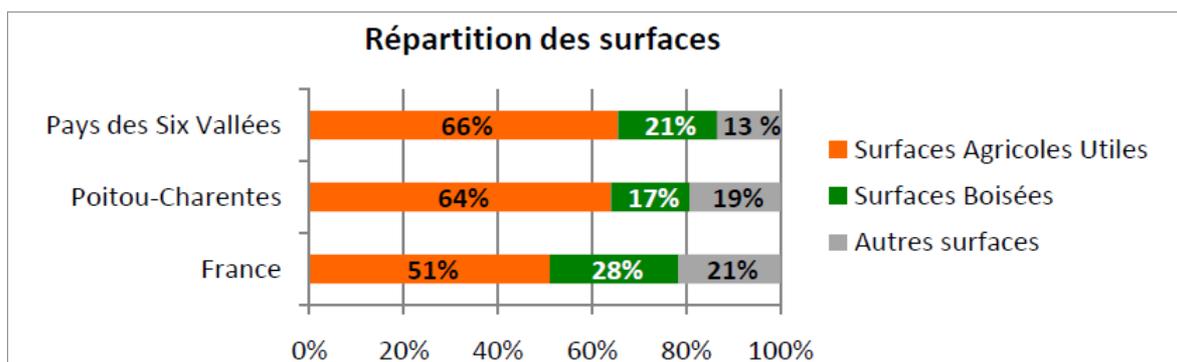
Il est à noter qu'au sein des créations d'entreprises de services, le commerce ne compte que pour 22% des nouvelles créations alors qu'il représente en moyenne 30% des structures du

territoire : ce secteur est en phase de croissance mais de manière moins importante que le reste des branches composant le domaine des services.

Enfin, on constate que la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises de plus de 55 ans par commune n'excède pas les 50%, et que le taux moyen est d'environ 20%.

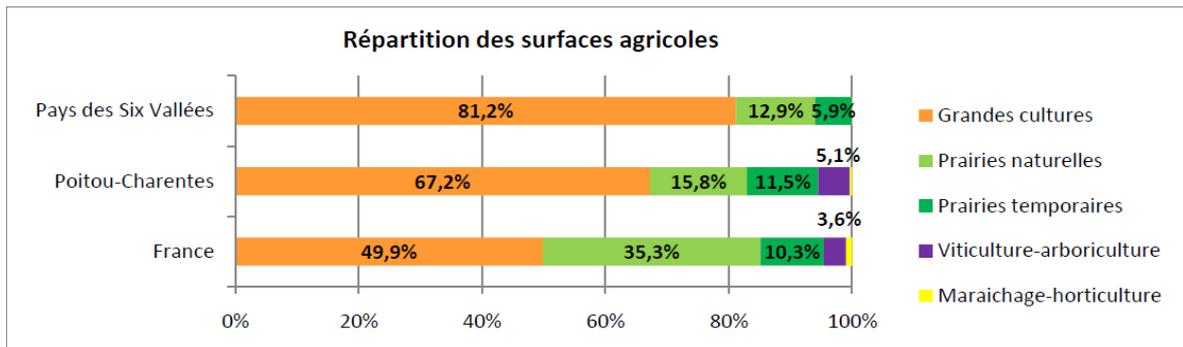
2.4. L'agriculture, un secteur clé du territoire

Le Pays des 6 Vallées est **un territoire essentiellement rural où les surfaces agricoles représentent 66% de la surface totale**, contre 64% au niveau régional et seulement 51% au niveau national. Le ratio de **1,3 ha de SAU par habitant** (contre 0,95 en région et 0,43 en France) confirme le caractère rural du Pays.

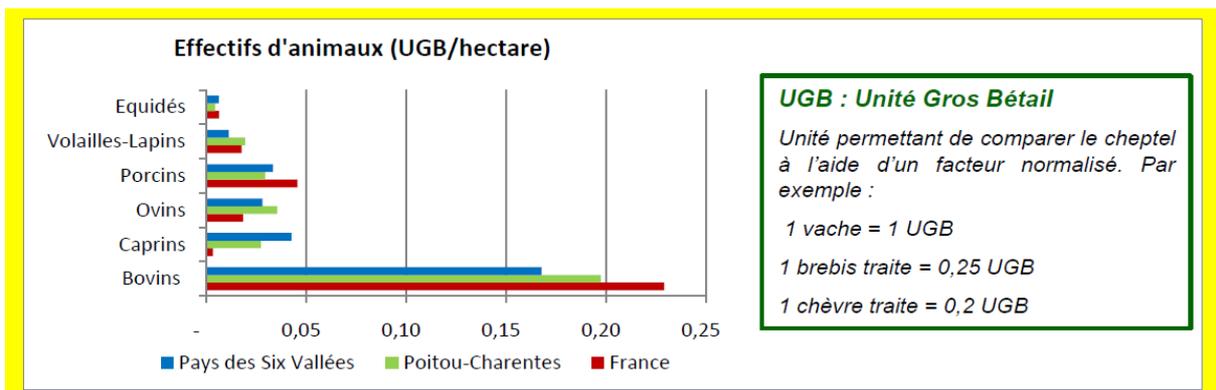


Les surfaces agricoles sont **largement exploitées en grandes cultures** (plus de 81% de la SAU, soit environ 54 200 ha). Sur les 800 exploitations agricoles recensées sur le territoire, 380, soit 48%, sont orientées en grandes cultures, sur des terres qui permettent de privilégier des cultures de vente. La surface moyenne d'une exploitation est de 84 ha.

Les surfaces de prairies se stabilisent à près de 20% de la SAU (environ 12 500 ha), mais à un niveau proportionnel inférieur à la moyenne régionale, ce qui présage un développement moindre des pratiques d'élevage. Les surfaces exploitées en maraîchage et en viticulture sont négligeables.



Même si l'élevage bovin est un peu moins présent que sur le territoire régional, ce qui explique la plus faible proportion de surface de prairies, d'autres formes d'élevage sont plutôt bien développées. Le Pays représente environ **un tiers de l'élevage caprin départemental**, particulièrement représenté sur le Pays Mélusin, et abrite d'importants élevages porcins. L'élevage ovin et les bovins destinés à la viande sont également présents sur le territoire, en proportion plus faible. Les élevages de bovins pour la production de lait sont plus rares, de même que les élevages de volailles ou lapins hors sol.



On recense aujourd'hui 34 producteurs qui pratiquent la vente directe de produits alimentaires. La viande (bœuf, volailles, porcs) est principalement concernée. Le programme LEADER 2009-2015 a permis à certains d'améliorer leurs outils de commercialisation (véhicules, magasin à la ferme). On retrouve sur le territoire des exploitations dont une part importante du chiffre d'affaires est issue de la vente directe comme le GAEC de la Voie à Dienné (viande bovine), la ferme de Bellac à Cloué (porc), le Domaine du Parc à Saint-Sauvant (fromages de chèvre) ou les Vergers de Chézeau aux Roches-Prémarie Andillé.

On identifie également 16 producteurs dont toute ou une partie de la production est biologique, dans des domaines très diversifiés à l'échelle du Pays : maraichage, lait, viande de porc, fromages de chèvres, grandes cultures....

Quatre groupes de consommateurs se sont constitués pour s'engager dans un approvisionnement de type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) : La P'tite Salade du Coin à Vouillé, Le fil vert à Rouillé, un groupe à Lusignan et l'AMAP Nouaillé Fines Herbes.

La proximité de Grand Poitiers offre des opportunités en matière de commercialisation de proximité pour les producteurs du territoire. Les productions alimentaires sur le Pays demeurent toutefois incomplètes (peu de maraîchage et de productions biologiques).

Peu d'emplois directs sont générés en agriculture du fait de l'orientation principale des exploitations en grandes cultures, qui nécessitent peu de main d'œuvre, et du faible nombre d'exploitations qui transforment et valorisent directement leur production.

Les 800 exploitations emploient 180 salariés permanents (hors emplois familiaux), soit 0.22 salariés par exploitation, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est constaté en région (0.29). Le nombre de salariés atteint un total de 410 en intégrant les emplois saisonniers.

Au total, près de 1300 personnes (exploitants et salariés) travaillent dans les exploitations du territoire, auxquelles s'ajoutent 500 emplois dans les organismes agricoles (coopératives, etc.).

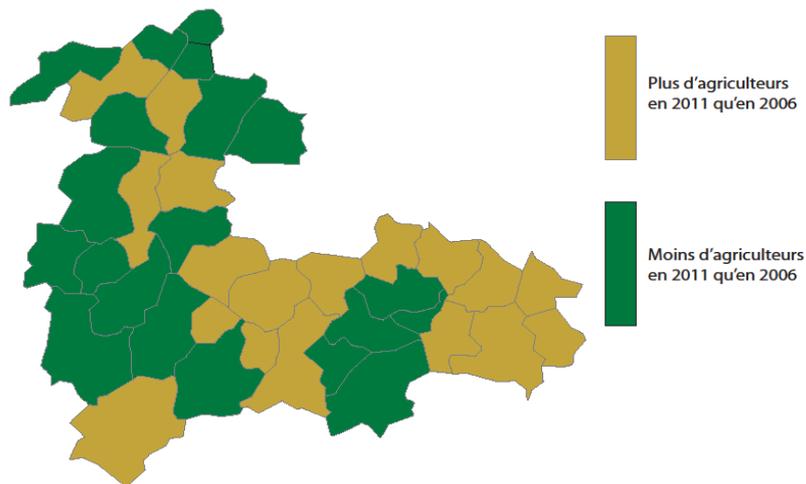
La vocation première de l'agriculture demeure la **production de denrées pour nourrir les populations** de son territoire ou d'autres plus lointains. Afin de définir la capacité du territoire concerné à nourrir des êtres humains, deux types d'informations ont été étudiés: les besoins moyens quotidiens d'un individu de référence (sexe masculin, 70 kg, activité physique moyenne) en calories, protéines et protéines animales, et les consommations moyennes du même individu en France (sources FAO). Selon le critère nutritionnel retenu, en se référant uniquement à la consommation réelle d'un Français, **l'agriculture du Pays des 6 Vallées peut nourrir entre 90 000 et 600 000 personnes**, soit entre environ 2 fois et 12 fois sa propre population.

Cette donnée est à mettre en regard des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre émis par ce même secteur économique.

Concernant le renouvellement des exploitants agricoles, si l'on observe la part des chefs d'exploitations agricoles de plus de 55 ans au sein des actifs agricoles, on constate que les agriculteurs les plus âgés se trouvent essentiellement sur la couronne périphérique de l'agglomération de Poitiers. Cela peut s'expliquer par le fait que le prix du foncier agricole peut être plus élevé dans ces zones et surtout qu'il peut, au fil des ouvertures de zones à la construction,

devenir bâtissable ce qui multiplierait sa valeur. Ce phénomène peut expliquer en partie la difficulté pour les jeunes agriculteurs de trouver du foncier à des prix abordables.

Evolution du nombre d'agriculteurs dans les communes du Pays des 6 Vallées



2.5. Les paysages et le patrimoine naturel

Le Pays des 6 Vallées présente une diversité paysagère marquée par **4 grandes entités**. Les grandes plaines à vocation principalement céréalière s'étendent au nord et au sud du pays (plaine de Neuville et Thouars et plaine de Pamproux et Lezay). A l'ouest, entre l'Auxance et la Vonne, les prairies bocagères en proximité de la Gâtine sont riches en haies et en prairies dédiées à l'élevage. Au sud, jusqu'au Clain, le bocage des terres rouges se caractérise par une alternance de haies, de taillis de châtaigniers et de cultures. Enfin, entre Vivonne et Poitiers les terres de brandes occupent la majeure partie du paysage.

Le réseau hydrographique est dense et représente 380 km. Le Clain en constitue l'arête principale, irriguée par 7 vallées (Auxance, Boivre, Miosson, Palais, Vonne, Clouère, Vendelogne). L'eau est une composante importante des caractéristiques du Pays qui abrite de nombreux captages d'eau potable parmi lesquels certains alimentent Grand Poitiers.

Les boisements variés qui parsèment le Pays accueillent plusieurs espèces remarquables. Les forêts de Vouillé-Saint Hilaire, de Verrières, de Saint Sauvant et les Bois de Saint-Pierre et la Vayolle couvrent environ 20 000 ha. Les surfaces boisées se situent plutôt dans les vallées et en périphérie de l'agglomération de Poitiers. **Le taux de boisement du Pays des 6 Vallées (28%) est assez important** au regard de la moyenne régionale (17%). Ce taux comprend également les haies et les peupleraies. Ramenée à l'habitant, la surface boisée est près du double des deux autres niveaux territoriaux (0,43 ha/habitant contre 0,25 ha/habitant en région ou en France). La proportion de haies est assez importante, surtout dans les deux intercommunalités du sud du Pays.

Le Pays compte deux sites Natura 2000, principalement pour le maintien des populations d'oiseaux de plaines. Ce sont en effet ces milieux qui accueillent les dernières populations d'Outardes canepetières migratrices de France.

Les 21 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) présentes sur le Pays témoignent de la richesse de sa faune, de sa flore et de l'habitat naturel.

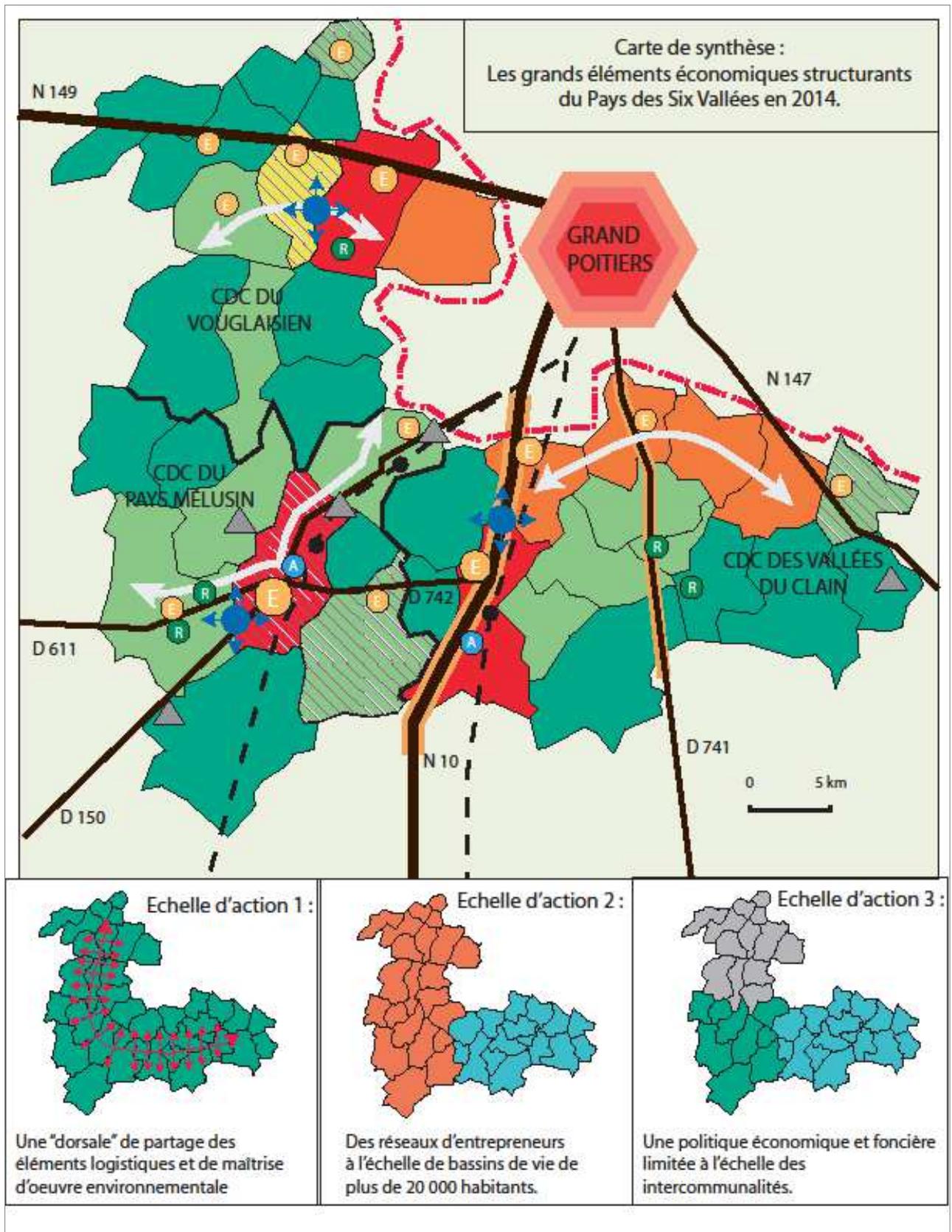
Parmi les espèces patrimoniales observées sur le territoire, on peut citer le papillon Cuivré des marais, la loutre, certaines espèces de chauves-souris (Grand et Petit Rhinolphe, pipistrelles et murins), la couleuvre d'Esculape ou une espèce floristique caractéristique des prairies inondables : la fritillaire pintade.

Quelques sites bénéficient d'une protection réglementaire pour leur valeur paysagère : 1 site est classé, les Promenades de Blossac à Lusignan, et 5 sites sont inscrits dont la Vallée de la Boivre ou le Cirque de la Vonne à Lusignan.

Les travaux récents de la ligne ferroviaire grande vitesse morcellent aujourd'hui le paysage et posent de manière plus aigüe la question du renforcement des continuités écologiques sur le territoire.

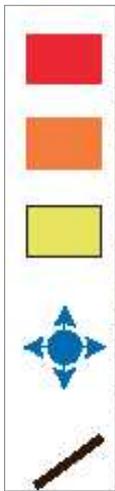
SYNTHESE :

- *Un bassin d'emploi de taille moyenne avec 0.5 poste/emploi*
- *Une place importante de l'économie présentielle et des emplois publics sur le territoire*
- *Trois pôles d'emplois structurants : Vouillé - Chiré-en-Montreuil / Lusignan-Rouillé / Vivonne*
- *Un nombre réduit de grandes entreprises sur le territoire*
- *Un dynamisme entrepreneurial essentiellement tiré par les communes de plus de 1 500 habitants*
- *Une ceinture rurale éloignée en perte de vitesse*
- *Une influence notable de Grand Poitiers et des axes structurants semblant conditionner une grande partie des implantations d'entreprises*
- *Un potentiel de diversification agricole à développer*
- *Des filières locales à structurer dans un objectif d'ancrage des emplois sur le territoire*
- *L'eau et les espaces boisés : des ressources naturelles caractéristiques à préserver*



Carte de synthèse : Les grands éléments économiques structurants du Pays des 6 Vallées en 2014

A. Des zones de concentration de l'emploi et des employés :



Pôles économiques locaux : Présence de ZAE et d'employés qualifiés et part importante des entreprises du tertiaire. Bassins de plus de 1 000 emplois locaux et présence de structures dont les marchés sont hors du Pays.

Réserve d'emplois à destination d'autres territoires : Présence d'emplois salariés locaux mais plus de 45% des habitants de ces communes travaillent sur Grand Poitiers. Concurrence des ZAE de Poitiers.

Chiré en Montreuil, une commune d'emplois industriels : 95% des emplois de la commune sont offerts par 1 seule entreprise d'équipements automobile. C'est le plus gros employeur du Pays. Implantation et formation de sous-traitants sur le Vouglaisien.

Centralité économique de l'intercommunalité : Binôme de communes Vouillé-Chiré où la centralité s'exprime par la concentration de quasiment toutes les activités hors commerce. Binôme communal Lusignan-Rouillé qui regroupe 2 des 3 plus grandes ZAE du territoire, avec une complémentarité des activités. A Vivonne, l'axe de la N10 et la ZAE qui ont un rayonnement hors CdC, et proximité avec la ZAE de Fontaine le Comte.

Axe routier structurant : L'implantation de ZAE à proximité de ces axes permet une plus grande visibilité des entreprises, pouvant provoquer un "effet vitrine" pour les communes où sont implantées ces zones.

B. Des éléments potentiels de développement :



Communes disposant de ressources partiellement exploitées : Elles possèdent un potentiel de création d'emplois autour de leurs ressources naturelle et agricole. La filière bois, les filières de transformation des produits laitiers, céréalières ou de la viande pourraient être un axe de développement. On peut y envisager un renforcement de l'économie circulaire, ainsi que de procédés tels que la méthanisation.

Secteur potentiel de mise en place d'une ZIC (propre à la CdC des Vallées du Clain) : Zonage permettant de définir les espaces les plus propices aux extensions de ZAE. 4 critères sont retenus : la localisation le long d'un axe structurant (visibilité), l'accessibilité, la disponibilité foncière et la taille de l'entreprise postulant.

Entreprise privée de plus de 50 salariés

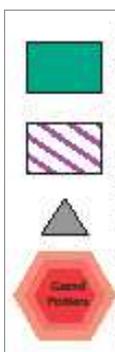
Structure de formation ou de recherche et développement

Employeur public de plus de 100 salariés sur un même site

Gare : Potentiel de développement des relations avec d'autres territoires, d'attractivité de nouvelles populations et de développement du fret.

Axe de développement économique local : Potentiel de rapprochement des communes pour la mise en place de projets communs, dû à la complémentarité des activités, à un même niveau de population, ou à une "tradition" de coopération des territoires.

C. Des contraintes et phénomènes non contrôlés :



Communes rurales hors des circuits de développement économique : Activité à dominante agricole avec faible potentiel de diffusion locale des produits, commerces de proximité en déclin avec un bâti en centre-bourg inadapté, diminution ou stabilité du nombre d'entreprises présentes sur la période 2011-2014.

Vulnérabilité de l'emploi due à de grandes entreprises peu ancrées sur le territoire : présences d'entreprises ou d'administrations pouvant quitter le territoire (économies d'échelles, crise sectorielle - BTP, industrie, transports -)

Réserves foncières dédiées aux activités économiques

Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers : Principal pourvoyeur d'emplois des habitants du Pays, mais concurrent direct des ZAE proches de l'agglomération. Principale zone d'évasion commerciale et de consommation hors du Pays. Grands enjeux autour de la création de liens fonctionnels entre Grand Poitiers et le Pays pour capter une partie du développement de l'agglomération.

3. L'offre culturelle et touristique et les éléments remarquables du patrimoine sur le Pays des 6 Vallées

L'un des axes de travail du projet de territoire du Pays des 6 Vallées est depuis plusieurs années l'attractivité et l'ancrage des populations. Mettre en place une politique culturelle diversifiée tant en termes de variété des événements que de publics visés est un des moyens de parvenir à attirer et conserver les populations sur place.

En ce qui concerne cette thématique le Pays des 6 Vallées possède de nombreux atouts garantissant une grande couverture culturelle. Ainsi, il existe déjà des structures aptes à l'accueil d'événements ponctuels (salles de concert, de spectacle, salles municipales) ou durables (centres sociaux, musées), et certains festivals possèdent déjà un rayonnement extra départemental (Soirées lyriques de Sanxay, Festival Mélusik).

3.1. Les structures et événements à rayonnement large

Au sein du Pays des 6 Vallées, 6 structures ou événements ont été identifiés comme disposant de ce potentiel. Trois critères principaux ont été retenus pour les intégrer à cette catégorie : le nombre de spectateurs attirés, la visibilité de l'événement à travers des points de diffusion et des sites Internet, et le potentiel de développement d'activités périphériques.

a) Les Soirées Lyriques de Sanxay : le plus gros événement du territoire en termes de spectateurs

Ce festival d'opéra en plein air draine entre 7 000 et 8 000 spectateurs par édition, sur une durée de 3 à 4 jours, soit un volume moyen de 1 800 à 2 000 spectateurs par jour. Classé parmi les 5 plus grands festivals de ce genre en France, et pouvant attirer un public venu d'Europe, il présente l'avantage de cibler un public « de niche ». Ce festival a par ailleurs un nombre conséquent de partenaires (43 au total) assurant des financements et une couverture médiatique.

b) Le festival médiéval de Nouaillé-Maupertuis : l'événement grand public ponctuel le plus long sur le territoire

Ce festival de reconstitution historique et de mise en valeur des artisanats médiévaux se déroule sur 5 week-ends entre le mois d'avril et de juin depuis 1983, pour un nombre de visiteurs pouvant atteindre 1 500 personnes par jour. Bien que doté d'un rayonnement moins important que Sanxay (échelle régionale et métropolitaine essentiellement), ce festival fait partie des événements structurants sur le territoire tant par le nombre d'organiseurs et de bénévoles qu'il mobilise (plus de 250 sur la dernière édition), que par l'accessibilité par tout type de public à ce dernier. On notera une nouvelle fois la place importante du patrimoine local dans le déroulement de la manifestation.

c) Le festival Mélusik à Lusignan : une vitrine pour les jeunes et le public de festivaliers du département

Ce festival de musique attire entre 2 000 et 3 000 spectateurs sur 2 jours, en juin juste avant le début des grandes périodes de festivals. Son ampleur est moins importante que les festivals précédents, mais a l'avantage d'attirer un public local, mais aussi des jeunes de moins de 30 ans issus de Grand Poitiers. Il dispose d'une programmation musicale éclectique ainsi que de quelques spectacles. La labellisation écoresponsable du festival ainsi que la présence de groupes locaux et professionnels en font une belle scène tremplin. Il permet d'attirer un public vaste pouvant venir uniquement pour une tête d'affiche, et de donner une bonne visibilité de certaines actions conduites en faveur du développement durable.

d) Le centre d'art Rurart de Rouillé : une image de modernité du monde rural

Le centre d'art contemporain de Rouillé, rattaché au Ministère de l'Agriculture, se situe dans l'enceinte du Lycée professionnel agricole de Venours, et propose des expositions sur le site depuis 1995. Par son implantation et la nature de son activité, la structure permet de donner une vision différente d'un territoire rural : ce centre d'art est un lieu de culture atypique, qui parvient à mêler art contemporain, numérique et formation. Il dispose d'un Espace Public Numérique (EPN). De plus, il intègre des démarches destinées aux scolaires et des résidences d'artistes. Localisé à proximité de l'INRA, la complémentarité des structures donne l'image d'un pôle local rural innovant.

e) Le Musée du Vitrail de Curzay-sur-Vonne

Ce musée propose une mise en valeur du patrimoine local ainsi qu'un artisanat en voie de raréfaction en France. Il accueille ainsi des artisans-artistes autour de la technique du vitrail, tout en

étant l'un des derniers lieux de création en France. Visité par environ 3 000 personnes par an, le musée dispose de l'une des plus grandes visibilitées parmi les structures étudiées sur le territoire.

f) La cité des tanneurs à Lavauseau

La tannerie de la Boivre à Lavauseau est la dernière tannerie artisanale en activité dans le département. Elle est ouverte au public depuis 1990 et une association assure la promotion du patrimoine industriel, architectural et culturel de la commune : la tannerie mais aussi une commanderie hospitalière, des maisons de Maître des 15^e et 18^e siècles et des éléments du petit patrimoine bâti. La production de peaux s'adresse essentiellement à la décoration. Un espace d'exposition, réhabilité avec le soutien du LEADER 2009-2015, a ouvert en 2011 et abrite une boutique et des ateliers pédagogiques. En 2014, le site a accueilli 6 500 visiteurs.

Les Rencontres des histoires du cuir, événement annuel, permettent l'organisation de conférences et d'animations. Ces Rencontres ont vocation à rassembler des personnalités et des professionnels de haut niveau afin d'explorer la diversité des usages du cuir aujourd'hui. Les intervenants et les invités sont issus des métiers du cuir, des univers de la création, des arts, de l'artisanat, des musées et de l'Université.

3.2. Des équipements et services culturels à destination des habitants du Pays des 6 Vallées : des outils de rétention des populations sur place

D'autres structures sont présentes et essentielles car elles assurent un accès à tous types d'événements et une diffusion permanente sur le territoire, contrairement à d'autres éléments présents plus ponctuels tels que les festivals.

Bien que ces structures soient plus nombreuses, nous avons choisi de présenter celles qui paraissent les plus représentatives.

Nom et Localisation	Forme légale	Type d'activités proposées	Type de public principal	Echelle de rayonnement	Atout spécifique dû à la présence d'une telle structure
La Case Vouillé	Centre socio culturel	Ateliers sociaux Spectacles Accueil de loisirs Ateliers artistiques Théâtre Sorties nature Sports Expositions	Tout public	Intercommunale et au-delà.	Possibilité de créer des partenariats avec des structures de taille comparable (autres CSC), très bonne vitrine numérique du territoire. Bon outil d'intégration et de lutte contre l'exclusion.
L'Arantelle La Villedieu-du-Clain	Centre socio culturel		Tout public	Locale/intercommunale	Éléments structurants à l'échelle locale
Le Pressoir Chiré en Montreuil	Salle de spectacles	Théâtre/Musique	Tout public	Pays.	Mise en valeur du patrimoine, amélioration de l'attractivité du territoire.
La Passerelle Nouaillé Maupertuis	Salle de spectacles	Théâtre/ Musique	Tout public	Pays et au-delà.	Salle de grande capacité, pouvant drainer le public de Grand Poitiers.
L'EMIL Intervalles La Villedieu-du-Clain	Ecoles de Musique	Ateliers musicaux Chant / Danse	Jeune public et adultes	Intercommunale	Présence de 4 structures sur le territoire, rare à cette échelle sur le département.
L'Espérance Latillé					
La Lyre Mélusine Lusignan					

L'offre d'activité culturelle sur le Pays est donc relativement conséquente, à destination de tous les publics et présente une grande diversité de formes. Il est possible de s'appuyer sur des réseaux et dispositifs existants ou à développer sur le territoire pour accroître l'activité autour de la culture, ou renforcer des partenariats.

3.3. Le patrimoine culturel

Les **mégalithes d'Aslonnes** témoignent de la période préhistorique du territoire. L'époque gallo-romaine est, elle, représentée par le **sanctuaire de Sanxay et son amphithéâtre** qui pouvait accueillir 6 000 spectateurs. En 507, **Vouillé** entre dans l'histoire à la suite de la bataille qui oppose les troupes franques de Clovis aux Wisigoths d'Alaric II.

Puis l'architecture prend son essor : de nombreux édifices traduisent la richesse artistique de l'art roman, comme à **Jazeneuil** ou à **Lusignan**. Les grandes abbayes se multiplient au cours des Xème et XIème siècles, et celle de **Nouaillé-Maupertuis** en témoigne.

L'ensemble fortifié de **Château-Larcher** illustre quant à lui l'architecture civile des XIIème et XIIIème siècles. En 1356, la guerre de Cent Ans marque l'histoire de Nouaillé-Maupertuis par la bataille qui oppose l'armée du roi de France à celle du Prince Noir.

Dans un cadre à dominante rurale, des activités artisanales se sont développées, comme en témoigne la **tannerie de Lavausseau**, la seule encore en fonctionnement parmi les nombreuses tanneries florissantes depuis le Moyen Age le long des cours d'eau.

Le patrimoine légendaire du territoire est marqué par la **Fée Mélusine**. La fée bâtisseuse a en effet laissé son empreinte dans de nombreux édifices religieux et civils. Elle est la mère légendaire des seigneurs de Lusignan, rois de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, qui ont participé successivement à la construction du Château de Lusignan, splendide forteresse au XIIIème siècle, dont il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges. Le Pays des 6 Vallées s'est saisi de son patrimoine immatériel et a mené 2 projets de coopération sur le LEADER 2009-2015.

Le territoire possède aussi des sites naturels remarquables (forêts et vallées), une offre dans le domaine des loisirs de plein air : la randonnée (nombreux GR, chemin de Saint Jacques de Compostelle...), l'équitation, la baignade en rivière, le canoë-kayak, la pêche, des jardins ouverts aux visites... Les lieux d'hébergement touristique et de restauration sont variés et bien répartis sur le territoire.

3.4. Les capacités d'hébergement touristique sur le territoire

La Communauté de communes du Vouglaisien propose la plus grande capacité d'hébergement hôtelier, ce qui constitue un potentiel intéressant puisqu'elle est la plus proche de la zone du Futuroscope.

12 sur 25 gîtes labellisés de France possèdent 3 épis ou plus, et ont ainsi un niveau de confort et d'équipement très satisfaisant. Cet élément est positif dans la mesure où ces gîtes semblent répondre à un standard moyen et supérieur d'accueil en zone rurale. Certains proposent une location au week-end, ce qui correspond bien au profil de « tourisme de passage » du Pays des 6 Vallées. La tarification varie peu entre haute et basse saison ce qui est un atout, mais certains prix semblent inadéquats aux vues du classement et de la nature du gîte.

Des hébergements de grande capacité (2 sont encore en cours de rénovation) ont pu être créés avec le soutien du programme LEADER 2009-2015.

Avec un potentiel de 1 156 nuitées en simultané sur le territoire (voire plus avec les emplacements de camping), le Pays des 6 Vallées semble être doté d'une capacité d'hébergement suffisante par rapport à sa fréquentation touristique. De fait, le territoire ne semble pas être vulnérable à la saisonnalité grâce à l'hébergement « en dur », et peut proposer une offre complémentaire lors d'événements estivaux.

Le camping de Lusignan qui accueille 8 000 nuitées par an est un des principaux lieux d'accueil avec celui de Vivonne.

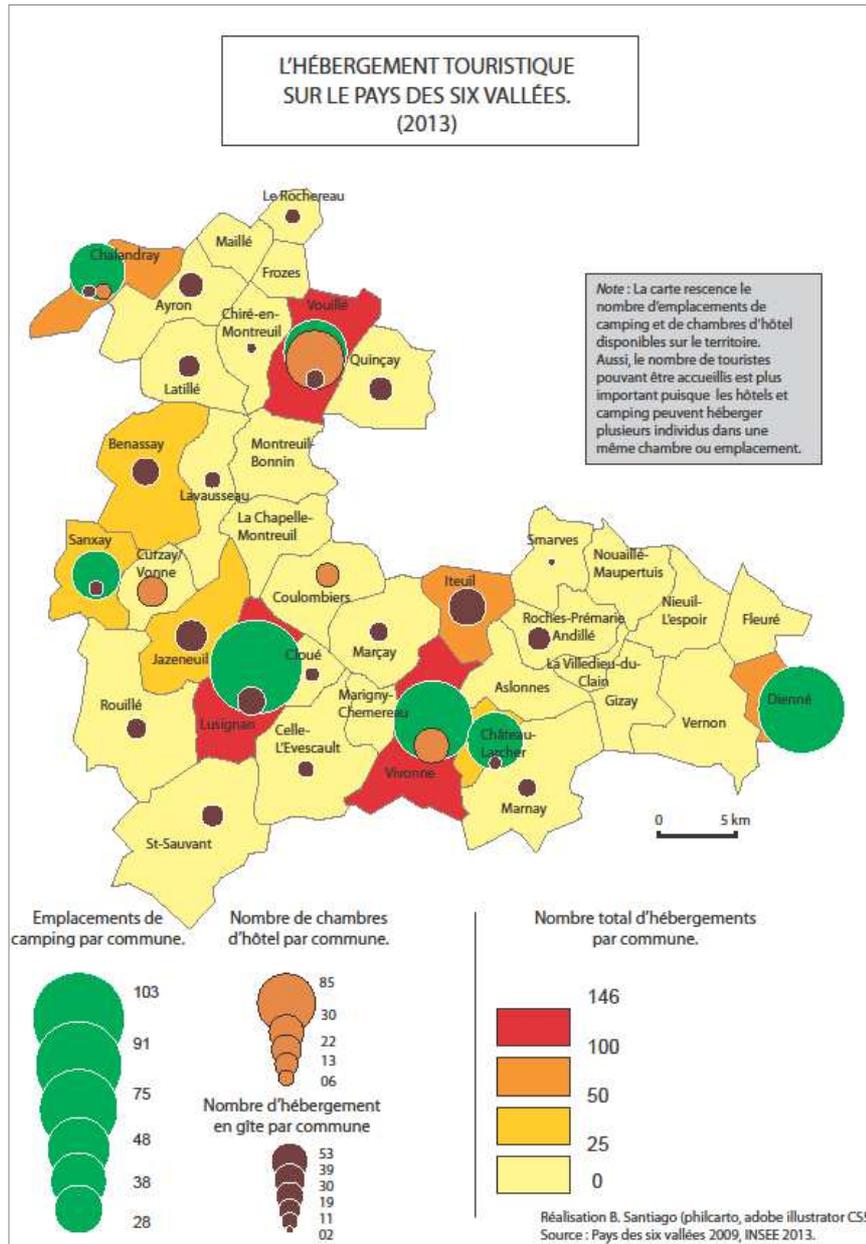
De plus, le Pays est doté d'hébergements atypiques (maisons en bois, roulottes, yourtes...) au Domaine de Dienné, ce qui est un vecteur d'attractivité.

Le territoire présente l'avantage de proposer une offre diversifiée et pour des budgets très variables ce qui permet d'accueillir tous types de publics.

Quatre communes possèdent une capacité d'hébergement supérieure à 100 places : Vouillé, Vivonne, Lusignan et Dienné. Seules les communes de Vouillé et Chalandray possèdent une offre d'hébergement complète, avec des emplacements de camping, une offre importante de chambres d'hôtels à Vouillé ainsi que des gîtes.

11 communes n'ont aucun hébergement professionnel sur leur territoire. Ce sont les communes les moins peuplées du Pays, exceptée La Villedieu-du-Clain.

L'offre de gîtes ruraux et chambres d'hôtes fournit un total de 201 chambres sur le territoire. Leur capacité varie de 2 à 21 places. Des communes que nous avons vues en difficulté sur certains autres domaines d'études (économie, dynamisme démographique) comme Chalandray ou Sanxay proposent une offre variée d'hébergement.



Cependant, plusieurs éléments viennent mitiger ce bilan globalement positif :

- L'offre d'hébergement qualitatif professionnel demeure limitée, avec un seul hôtel 4 étoiles,
- L'accueil à la ferme reste peu développé malgré les incitations proposées dans le programme LEADER 2009-2015,
- Le risque d'une perte d'attractivité due à un manque d'aménagements ou d'informations pour les publics étrangers qui représente 10% des visiteurs accueillis actuellement sur le Pays des 6 Vallées.

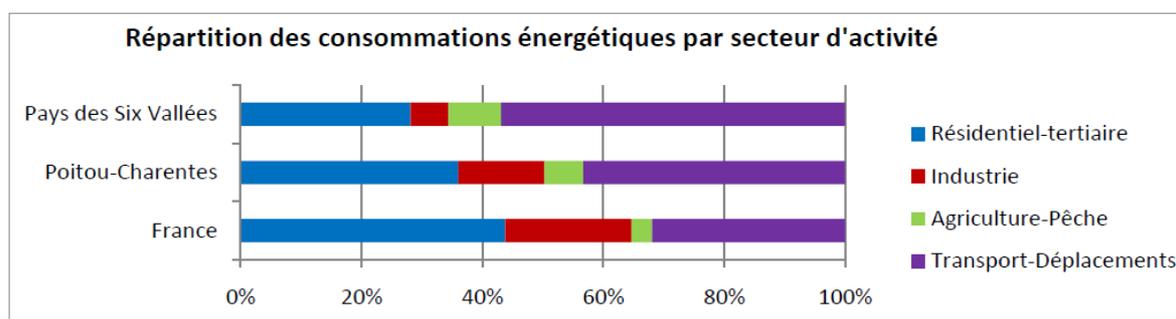
SYNTHESE

- *Une offre culturelle diversifiée qui participe à l'ancrage des populations*
- *Des événements à rayonnement large*
- *Des associations et des structures socio-culturelles qui dynamisent le territoire*
- *Une visibilité de l'offre culturelle et touristique locale à renforcer*
- *Un potentiel d'hébergements touristiques suffisant et varié*
- *Le numérique : une opportunité à saisir pour valoriser le territoire*

4. Zoom sur les consommations énergétiques et gaz à effet de serre sur le Pays des 6 Vallées

4.1. Les consommations énergétiques sur le territoire

La consommation d'énergie directe totale sur le Pays des 6 Vallées est estimée à **154 000 tep** (tonnes équivalent pétrole), soit environ 1 800 GWh, par an.



Le caractère à dominante rurale du Pays ressort à travers la répartition des consommations sectorielles :

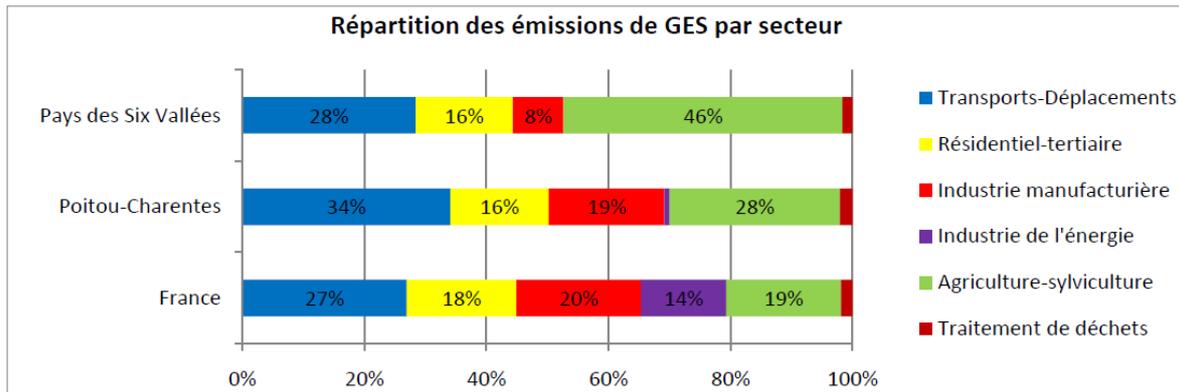
- une part du secteur résidentiel et tertiaire (28%) inférieure au niveau régional
- une part imputable à l'industrie encore bien plus faible (6%)
- une part consommée par le secteur agricole (9%) proportionnellement plus importante

La situation péri-urbaine d'une partie du territoire, ainsi que la faible implantation industrielle sur le Pays des 6 Vallées impliquent que les transports et déplacements constituent le secteur le plus consommateur, en énergie directe, avec 57% des consommations.

La part relative de l'agriculture (8,7%) est plus importante que pour le niveau régional (6,6%) ou national (3,2%).

4.2. Les émissions de gaz à effet de serre

Pour le Pays des 6 Vallées, les **émissions annuelles directes** gaz à effet de serre (GES) sont de l'ordre de **480 000 t éq CO₂** (tonnes-équivalent CO₂).



Ne sont ici comptabilisées que les émissions directes afin de ne pas engendrer de doubles comptes. En effet, les émissions indirectes de l'agriculture, liées par exemple à la fabrication des engrais, sont déjà comptabilisées dans le segment industrie manufacturière.

La structure de la répartition des émissions est typique d'un territoire rural :

- l'agriculture est le secteur le plus impactant (46%)
- les transports et déplacements demeurent importants (28%)
- le secteur résidentiel et tertiaire reste aussi un secteur émetteur (16%)
- l'industrie locale n'est pas développée, ce qui explique sa faible part (12%)

Les émissions directes de l'agriculture représentent 46% des émissions directes du territoire, alors que les consommations énergétiques agricoles directes ne correspondent qu'à 8,5% du total du Pays.

Si les émissions des autres secteurs sont essentiellement d'origine énergétique, et ne se composent donc que de gaz carbonique (CO₂), celles du secteur agricole cumulent aux émanations de CO₂ les émissions de méthane (CH₄) issues de la fermentation entérique des animaux et de la décomposition de leurs effluents, et les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) provenant pour l'essentiel de la transformation de l'azote minéral utilisé en fertilisation. Le pouvoir de réchauffement global (PRG) du méthane est 25 fois plus important que celui du gaz carbonique, et celui du protoxyde d'azote 300 fois plus fort, ce qui explique l'impact de l'agriculture sur le bilan global des émissions de GES du territoire.

La part relative des émissions de l'agriculture dans le bilan global des émissions directes sur le Pays des 6 Vallées caractérise un territoire rural. Cette part est d'autant plus élevée que l'industrie est peu présente sur le Pays.

Les émissions présentées ci-dessus ne tiennent pas compte du stockage annuel de carbone qui peut être réalisé au niveau des espaces boisés et des sols.

La gestion de la forêt n'occasionne que très peu de consommations énergétiques, et encore moins d'émissions de gaz à effet de serre. Par contre, elle permet un stockage annuel important de carbone, représentant plus de 25 % des émissions générées par le secteur agricole sur le Pays des 6 Vallées.

Le stockage dans les sols agricoles est loin d'être négligeable puisqu'il correspond à environ 11% des émissions de l'agriculture.

La gestion durable des espaces boisés ainsi que la bonne gestion de la matière organique présente dans les sols, sont des leviers pertinents pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat. Les sols agricoles, les haies et le domaine forestier stockent annuellement 40 % des émissions du secteur agricole du Pays.

La localisation du Pays, en proximité de l'agglomération poitevine, engendre pour ses habitants des déplacements qui sont principalement assurés en voiture : pour se rendre sur leur lieu de travail, accéder aux services, aux loisirs, à la formation (pas de lycée d'enseignement général sur le territoire).

Plus généralement, 61 % des actifs du Pays, soit 13 670 personnes, travaillent en dehors du territoire, sur l'agglomération principalement. Le mode de transport prépondérant des actifs du Pays dans leurs trajets domicile-travail reste la voiture à 82%.

Ainsi le territoire connaît des flux routiers importants avec des déplacements quotidiens vers la Communauté d'agglomération mais aussi en provenance de Poitiers vers les pôles d'emplois du Pays.

Le territoire abrite cependant des gares TER dont la fréquentation est en augmentation (gares de Lusignan, Rouillé, Vivonne, Iteuil et Mignaloux-Nouaillé ainsi que les arrêts autocars TER de Vouillé, Ayron et Chalandray). Le covoiturage se développe et les collectivités aménagent des aires.

Ces problématiques sont à aborder à l'échelle de l'agglomération et des territoires périurbains qui l'entourent. Une réflexion commune sur le covoiturage est menée actuellement. Le Pays étant traversé par des axes de circulation importants, comme l'autoroute A10 ou la RN10, il faut préciser ici que l'action locale ne peut intervenir sur ces flux de passage qui comprennent notamment le transport de marchandises.

SYNTHESE

- *Un territoire périurbain où les déplacements représentent la majeure partie des consommations d'énergie directe*
- *Mais aussi un territoire rural où l'agriculture est le premier émetteur de gaz à effet de serre*
- *La nécessité d'une bonne gestion des espaces boisés et des sols agricoles pour qu'ils contribuent efficacement au stockage du carbone*

5. Les acteurs représentatifs du territoire, leur mode d'organisation et les partenariats existants

L'objet du **Syndicat mixte du Pays des 6 Vallées** est de faire naître des partenariats nouveaux entre les collectivités territoriales, les organismes socio-professionnels, les entreprises, les associations, les habitants, autour d'un projet de développement durable. Il est composé aujourd'hui de 20 représentants issus des Communautés de communes et du Conseil général de la Vienne. Son président actuel est René Gibault, maire de Lusignan et président de la Communauté de communes du Pays Mélusin. L'équipe technique et administrative est composée de 6 personnes.

Le Pays est organisé dans une logique de missions, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés. Il conduit les réflexions et mène les études de développement et d'aménagement à l'échelle du Pays. Il investit des champs d'actions variés tels que la culture, l'économie et le tourisme, l'environnement et le climat.

Le Pays développe son propre programme d'actions parmi lesquelles on peut citer :

- L'accompagnement des acteurs culturels dans l'organisation d'événements et/ou de projets culturels multi-partenariaux
- La coopération avec d'autres territoires européens sur la valorisation du patrimoine immatériel et notamment des légendes
- L'accompagnement des entreprises et des collectivités dans leur recherche de financements
- La sensibilisation aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables : promotion du covoiturage, création d'un guide sur la mobilité durable, organisation du concours « Familles à énergie positive »,
- Le programme de développement de l'approvisionnement local en restauration collective en partenariat avec la Mission Nutrition et Alimentation Poitou-Charentes, notamment à travers l'animation d'un réseau des personnels de restauration scolaire du territoire
- Le programme de soutien à la plantation de haies en partenariat avec Prom'Haies entre 2010 et 2014

Il a par ailleurs la capacité à mobiliser des moyens financiers pour faciliter la réalisation des projets et encourager les initiatives des acteurs du territoire. Ceci se fait au travers de contractualisations avec les partenaires institutionnels : le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) avec la Région, le Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) avec la Région et l'ADEME à partir de 2008 et qui a été relayé en 2015 par la Plate-forme de rénovation énergétique, le programme LEADER 2009-2015 sur la valorisation de l'environnement et des ressources touristiques.

Le CRDD 2014-2016 porte sur les thématiques suivantes :

- Le soutien à la création et aux investissements des petites entreprises
- Le développement des activités d'insertion
- Le soutien aux projets intercommunaux de service à la population dans les domaines social, économique et culturel, y compris des technologies de l'information et de la communication,
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments
- La mise en œuvre d'un partenariat avec le secteur agricole
- Le développement de la mobilité
- La restauration de la trame verte et bleue
- La sensibilisation culturelle et environnementale
- Le soutien à l'organisation de l'offre touristique
- L'appui aux manifestations locales

Le CLIC a plus particulièrement permis de mettre en œuvre un accompagnement des communes et des Communautés de communes, dans les travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier. Un partenariat avec Vienne Habitat a donc été mis en place afin que le territoire soit doté d'un conseiller en énergie partagé qui intervient auprès des collectivités. Le financement des projets de réhabilitation énergétique se fait en partie au travers du CRDD.

Le Pays des 6 Vallées se compose de **3 Communautés de communes** qui ont connu des évolutions récemment. La commune de Ligugé a rejoint le Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2013, le territoire passant de 39 à 38 communes. De plus, la Communauté de communes des Vallées du Clain a été créée au 1^{er} janvier 2014 par la fusion de Vonne et Clain et de la Région de La Villedieu du Clain.

Le niveau d'intégration des compétences varie d'une Communauté de communes à une autre. Outre les compétences communes aux 3 intercommunalités comme le développement économique, la gestion des déchets, l'enfance-jeunesse ou l'action sociale, on peut signaler que le Pays Mélusin

possède le panel le plus large, comprenant notamment la compétence scolaire et périscolaire, ce qui est rare pour un territoire rural.

Pour la période 2014-2020, les Communautés de communes identifient un certain nombre de projets phares parmi lesquels :

- sur le Vouglaisien : construction de chaufferies bois publiques, création d'une pépinière d'entreprises, mise en place d'un parking multimodal avec des ombrières photovoltaïques sur la zone d'activités de Beauregard.
- sur le Mélusin : construction d'une maison des services publics inscrite dans une démarche de haute qualité environnementale, création d'un pôle sportif.
- sur les Vallées du Clain : rationalisation de la gestion des déchets, développement des zones d'activités économiques et éco-labellisation des zones à vocation intercommunale.

La **Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne** (anciennement ERIGE, implantée dès 1990 sur les cantons de Lusignan et Vouillé) demeure un acteur incontournable dans les champs de **l'emploi** et de **l'insertion** sur le Pays qui a la particularité de ne recevoir aucune permanence de Pôle Emploi. La Mission locale couvre également les Pays Civraisien, Montmorillonnais et Chauvinois.

Sa vocation est plus large que le seul accompagnement des 16-25 ans dans leurs parcours d'entrée dans la vie active, puisqu'elle assure aussi le suivi des projets professionnels des bénéficiaires du RSA pour le Conseil Général de la Vienne. Identifiée sur le territoire comme **lieu ressource de proximité sur les problématiques d'emploi et de formation**, la Mission locale accueille et accompagne les demandeurs d'emplois jeunes et adultes mais aussi une part croissante de salariés qui souhaitent faire évoluer leur situation professionnelle. Elle est le relais des dispositifs d'insertion de l'Etat, de la Région et de Pôle Emploi. La diffusion de l'information est réalisée au travers des permanences délocalisées et d'un réseau constitué des CCAS, des communes, des centres socio-culturels (L'Arantelle et la CASE).

Elle est missionnée par le Syndicat mixte du Pays des 6 Vallées pour accompagner et orienter les porteurs de projets de création et de reprise d'entreprise dans leur parcours, à travers l'animation des **Ateliers de la création** prévus dans le CRDD. Les dossiers de demande d'aides régionales, Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE) et Coup de Pouce sont instruits par la Mission locale.

Le Pays et la Mission locale ont organisé ensemble des ateliers sur la mobilité à destination des jeunes du territoire.

La Mission locale coordonne également ses actions avec l'**association intermédiaire** qui intervient à l'échelle du Pays, **l'ENVOL**, dont le siège est à Smarves, et qui propose des services aux particuliers, aux entreprises aux collectivités (services à domicile, travaux du bâtiment, emplois administratifs...).

Des échanges existent aussi avec le **chantier d'insertion porté par l'association Solidarité Environnement Insertion (SEI)** à Saint-Sauvant. L'association a pour but de réunir dans une même dynamique l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles et de contribuer à la réhabilitation utile du patrimoine local. Elle prend part à la rénovation de l'Aigaïl, futur centre d'hébergement de 40 places porté par la commune de Saint-Sauvant et qui a permis la création de 11,5 ETP au sein de l'association. La création d'un restaurant d'insertion pour compléter l'offre sur la commune et faciliter l'accueil de groupes est en cours. Ces 2 projets sont soutenus par le LEADER 2009-2015.

Le Pays des 6 Vallées et l'association SEI ont notamment collaboré dans le cadre du projet de coopération mené avec les partenaires de GAL bretons et belges sur la valorisation des forêts légendaires, à travers l'organisation de balades contées et la création d'une sculpture sur bois installée en forêt de Saint-Sauvant.

Deux **centres socio-culturels** sont présents sur le territoire : le centre socio-culturel du Vouglaisien **La Case** et **L'Arantelle** aux Roches-Prémarie Andillé. Ce sont des équipements de proximité, des lieux d'animation globale, éducative et culturelle, administrés par des bénévoles. Ils ont pour vocation de développer la participation de tous à la vie collective. Ils assurent des services dans de nombreux domaines. Nous pouvons préciser ici leur rôle auprès des publics en insertion et des salariés en difficultés. En effet, des ateliers de ré-apprentissage des savoirs en écriture, en lecture, en calcul sont organisés. Un service d'aide à la mobilité est proposé par L'Arantelle à travers la mise à disposition de mobylettes (Relais Mob).

En lien avec les centres socio-culturels et le réseau des épiceries sociales, un partenariat entre l'association Minga et le Pays des 6 Vallées a permis d'initier ou de conforter des actions autour de l'alimentation et de la santé, en intégrant les enjeux d'une consommation responsable et locale. A titre d'exemple, des ateliers culinaires sont proposés pour apprendre à « cuisiner pas cher » des produits de saison.

Ils sont également des acteurs de la vie culturelle du territoire, au travers d'événements comme le Festival L'Auberge de la Grand'Route sur les Vallées du Clain ou La Culture au-delà des murs et Fêtes Escales, programmes de diffusion et de médiation culturelle proposés sur le Vouglaisien.

La Case a été le partenaire du Pays des 6 Vallées dans la mise en œuvre du projet de coopération transnational avec les GAL bretons et belges ainsi que dans la mise en place d'une résidence d'artistes sur le thème de la mémoire, en collaboration avec le Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes.

Par ailleurs, plusieurs **structures agricoles** sont présentes sur le territoire. L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole est spécialisé en agronomie, dans les sciences de la nature et les techniques du vivant. Cet établissement basé à Rouillé réunit quelques 150 agents dans 4 structures d'enseignement :

- **Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA)** qui accueille chaque année plus de 300 élèves et étudiants. Orienté vers les sciences de la nature, cet établissement de formation initiale propose des formations générales, technologiques et professionnelles de la seconde à la licence. L'établissement projette la création d'un Master spécifique Agriculture/Environnement et Territoires.
- **Un centre de formation d'apprentis (CFA)**, spécialisé dans les formations en alternance agricoles, du paysage ou encore des travaux, il forme chaque année plus de 150 apprentis âgés de 16 à 25 ans.
- **Un centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA)** qui propose des cycles de formation pour adultes permettant à la centaine de stagiaires accueillis chaque année d'acquérir une qualification ou une capacité spécifique dans les métiers des travaux publics ou de l'agriculture. Il est reconnu au niveau national dans le domaine des formations en apiculture. Dans le cadre du LEADER 2009-2015, un programme de formations à destination des habitants, entreprises, agriculteurs, collectivités du territoire a été élaboré avec le GRETA Vienne, l'Ifrée-ORE et le Pays des 6 Vallées. Divers thèmes ont été traités : la protection de la biodiversité, la commercialisation de l'offre touristique ou l'éco-construction et l'éco-rénovation.
- **Une exploitation agricole** : Cette unité de production grandeur nature, à vocation pédagogique et expérimentale, s'étend sur 94 hectares et sert de terrain d'application aux apprenants de l'établissement.

En proximité immédiate du lycée, **l'INRA** dispose d'un site (240 ha) dédié à l'analyse de la valeur agronomique et environnementale des prairies et des systèmes fourragers.

Enfin, un **bureau décentralisé de la chambre d'agriculture de la Vienne** est implanté à Vivonne.

L'implication de ces acteurs agricoles dans le programme partenarial Clim'Agri©, aux côtés d'autres structures et d'agriculteurs, a permis d'impulser une démarche territoriale autour de la thématique du changement climatique et le programme d'actions proposé se décline en 4 axes :

- l'alimentation animale et la valorisation énergétique des effluents,
- le bois énergie,
- le sol,
- les circuits courts.

Outre son espace d'exposition d'art contemporain, **Rurart**, dans l'enceinte du Lycée agricole, propose des formations aux outils numériques et se positionne en tant que lieu ressource pour la diffusion de la culture numérique sur le territoire. Un projet de convention à l'étude avec la Communauté de communes du Pays Mélusin permettrait l'organisation d'ateliers numériques pour tout public.

Le périmètre d'intervention géographique du **CIVAM Seuil du Poitou** (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) dont le siège est à Melle couvre le Pays des 6 Vallées. Il intervient dans l'organisation de formations, de temps d'échanges et favorise les expérimentations de groupes d'agriculteurs sur les systèmes herbagers et les circuits courts. Les groupes testent des pratiques et concrétisent des projets adaptés à leur territoire. Les systèmes de production développés intègrent les aspirations environnementales, économiques et sociales des exploitants et constituent des références transmissibles à d'autres. Deux représentants, éleveurs caprins sur le Pays, participent aux groupes de travail dans le cadre du programme climat énergie territorial.

Le **Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)**, dont le siège est à Smarves, prend également part à Clim'Agri©. Dans le cadre du LEADER 2009-2015, le CRPF a mené en lien avec le Pays une étude sur les zones de captage d'eau potable pour dégager les principaux enjeux environnementaux et proposer des solutions autour de nouvelles plantations sur les bassins.

Le programme Re-Sources est une démarche partenariale entre principalement l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau, de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Sur le territoire, il concerne le bassin d'alimentation des captages de Fleury et La Jallière qui englobe les communes de Benassay, Lavausseau, Curzay sur Vonne et Jazeneuil. Les maîtres d'ouvrage concernés sont Grand Poitiers et le Syndicat de l'eau et de l'assainissement de la Vienne (SEA Vienne). Une animatrice est dédiée à ce bassin et le Pays est associé au Comité de pilotage local dans le cadre de l'évaluation du programme 2009-2013. Un travail commun est envisagé sur les pratiques culturelles en direction des exploitations qui se trouvent sur les bassins de captage.

L'Atelier du Soleil et du Vent, fondé par un groupe d'ingénieurs et d'universitaires, est une association qui développe un projet social autour des énergies renouvelables. La sensibilisation auprès des particuliers et des professionnels est basée sur la maîtrise de la consommation d'énergie puis sur une utilisation des énergies renouvelables. Les activités de l'Atelier du Soleil et du Vent sont principalement l'expertise et le conseil (bureau d'études), la formation selon un principe d'auto-construction des installations, la vente de matériel (à l'issue des formations, les stagiaires peuvent acquérir le système fabriqué par eux-mêmes), les chantiers participatifs, la mise à disposition d'un atelier et de matériel. Les formations proposées peuvent porter sur la construction d'un four à pain en terre et paille, l'installation d'une éolienne Piggott ou la construction d'un poêle de masse. L'association est actuellement installée dans des locaux de la Communauté de communes du Pays Mélusin.

Le Pays des 6 Vallées travaille en lien avec les acteurs présentés dans ce chapitre. Ils prennent part au Groupe d'Action Locale LEADER 2009-2015 et/ou participent à la mise en œuvre du programme 2014-2020.

B. Synthèse et analyse de l'état des lieux

Cette synthèse est présentée sous la forme d'un tableau d'analyse des **atouts** et des **faiblesses** issus du diagnostic territorial et constatés sur le territoire, et d'un travail de réflexion prospectif sur ce qui apparaît comme une **menace** ou une **opportunité** pour le développement durable du Pays, tout en considérant le contexte dans lequel il évolue.

ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI			
<ul style="list-style-type: none"> - l'agglomération de Poitiers représente un marché potentiel (vente direct à la ferme, artisanat, chemins de randonnée, offre culturelle...) - proximité de l'offre de formation supérieure (Université, classes préparatoires supérieures) - une influence notable de Grand Poitiers qui représente un bassin d'emplois pour le Pays - existence d'un tissu artisanal, commercial et de services diversifiés (PMI, PME) avec une volonté de développement - bonne représentation de la population jeune - des entreprises et administrations pourvoyeuses d'emplois sur le territoire qui constituent trois pôles d'emploi structurants - une vingtaine d'entreprises aux profils variés de plus de 50 salariés réparties sur le Pays avec des moyens permettant de financer de la recherche, de la formation.... 	<ul style="list-style-type: none"> - un territoire assez âgé avec une surreprésentation des 64 ans et plus - des individus qualifiés relativement peu ancrés sur le territoire - un faible accroissement du tissu entrepreneurial et commercial - une ceinture rurale éloignée en perte de vitesse avec des populations en difficultés - une transmission difficile des entreprises artisanales et commerciales en milieu rural - la proximité de Poitiers et des axes routiers conditionnent l'implantation d'entreprises - une absence de ville centre - un manque de connaissance du territoire et des acteurs économiques entre eux - des nouvelles technologies peu développées - des grandes entreprises dont le siège social n'est pas toujours sur le territoire - des grandes entreprises dont l'activité est en tension industrielle forte - un nombre réduit de Grandes et Moyennes Entreprises dont certaines vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - un risque de voir les entreprises s'implanter au plus près de Poitiers, en dehors du territoire - la disparition des services publics et de proximité dans les plus petites communes - une présence de Grandes et Moyennes Surfaces sur Poitiers risquent de porter atteinte aux petits commerces présents sur le territoire (particuliers travaillant sur Poitiers) - un risque de non renouvellement de la population dû notamment à une forte proportion de personnes âgées - risque d'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser la proximité de Poitiers pour développer l'entrepreneuriat sur le territoire - un potentiel de création et reprise d'entreprises sur le territoire - favoriser les échanges entre acteurs économiques pour mutualiser, innover et créer de nouvelles activités - développer les services aux personnes sur les territoires - développer la mobilité des personnes - potentiel de développement d'activités et de services en faveur des plus âgés (silver économie) - existence de structures aidant les personnes en difficultés sociales et financières - favoriser l'accès au numérique (développement du télétravail, e-commerce, communication...) - développer la mise en réseau des acteurs du développement économique pour accroître l'attractivité et l'efficacité de la création d'activité sur le Pays - une économie locale (ressources, offres, demandes) qui offre un potentiel d'organisation de filières courtes - intégrer le recours aux énergies renouvelables dans les projets économiques

ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
SERVICES			
<ul style="list-style-type: none"> - plusieurs bassins de vie pourvoyeurs d'activités - potentiel de clientèle pour services et commerces de proximité - diversité et qualité des services - services et équipements publics répartis sur l'ensemble du territoire et générateurs d'emplois - présence de deux centres socioculturels et d'associations d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de services spécifiques (horaires atypiques, lieux de formation de proximité, transport à la demande) - pas de bourg centre caractérisé - absence de commerces dans certaines communes du territoire - e-services peu développés - offre de transport en commun limitée ou sous-utilisée - forte proportion de déplacements en véhicule individuel - culture du numérique peu diffusée - équipements et bâtiments publics énergivores 	<ul style="list-style-type: none"> - départ de la population qualifiée représentant un potentiel de consommateurs avec des moyens - tendance à la disparition des services publics particulièrement dans les petites communes (La Poste, etc.) - investissements de plus en plus limités des collectivités en raison de la baisse des dotations et des réorganisations territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - permettre l'identification des services spécifiques à privilégier et développement de services atypiques - permettre une meilleure accessibilité des services grâce au numérique - favoriser les usages du numérique par tous (appui numérique de Rurart de Venours) - mutualisation de services et d'activités - développement du service à la personne notamment en lien avec l'aide au maintien à domicile - mise en lien entre demandeurs d'emplois et employeurs par la Mission Locale via notamment la création de nouveaux outils - intégrer le recours aux énergies renouvelables dans le fonctionnement des services aux publics - disposer de relais d'accompagnement et d'aide pour les personnes en difficultés - créer des activités dans le domaine de l'économie sociale et solidaire - développer le réseau associatif

ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
AGRICULTURE			
<ul style="list-style-type: none"> - présence de lieux de ressources sur les secteurs agricoles (INRA, lycée de Venours) - importance des ressources naturelles - vaste territoire agricole - terroir de qualité : bon potentiel agronomique des terres rouges à châtaigniers et des terres de groies - diversité des productions notamment en élevages (caprins, ovins, bovins viande et lait, porcs) - agriculture forte et produits de qualité (certains labellisés) - une amorce de diversification agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - un déclin marqué du nombre d'agriculteurs - un recul de l'élevage au profit des grandes cultures - des revenus agricoles faibles - peu d'outils promotionnels collectifs pour les productions locales - peu d'outils de transformation des productions locales (pas de valeur ajoutée produite) - baisse des emplois dans le secteur agricole - difficulté de transmission des exploitations - produits locaux trop méconnus - part importante du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - risque d'agrandissement des exploitations en fonction de la disponibilité du foncier - risque d'augmentation du prix du foncier agricole qui devient rare - disparition de l'élevage au profit de la grande culture - risque de détérioration de la qualité de l'eau et des sols si pas d'évolution des pratiques agricoles - risque de disparition des haies : menace pour la biodiversité, l'eau - risque d'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie - manque de visibilité de la PAC à 10 ans - peu de candidats à l'installation, notamment en élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - développer une agriculture durable sur le territoire créatrice de valeur ajoutée - création d'un réseau d'agriculteurs moteurs pour le développement de l'agriculture durable - mettre en place des actions auprès des exploitants agricoles à proximité des captages d'eau potable en lien avec le programme Re-Sources - partenariat entre acteurs agricoles dans l'objectif de développer des filières locales - poursuivre la politique de soutien de plantation de haies auprès des agriculteurs et des collectivités - potentiel de recherche et d'innovation sur le secteur agricole (avec la présence de l'Inra, du lycée, de coopératives importantes, de groupes de développement...) et appropriation par le secteur agricole - encourager les pratiques en faveur de l'agro-écologie - soutenir l'installation en agriculture biologique - aider à la diversification de l'offre sur le territoire - assurer la transmission des exploitations pour maintenir un secteur agricole diversifié - intégrer le recours aux énergies renouvelables dans les projets agricoles

ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> - Pays bien irrigué par de grands axes de communication régionaux, interrégionaux, nationaux (réseau routier et ferré) - espace où il fait bon vivre - ruralité du Pays associée à une proximité de l'agglomération régionale - un milieu rural riche par la composition de son paysage et ses zones préservées - prix du foncier raisonnable en proximité de Poitiers - peu de tension sur le foncier à urbaniser - une politique environnementale à l'échelle du Pays forte et marquée par un Plan Climat Territorial (sur une durée de 6 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - distances entre lieux de travail et lieux de vie - déplacements fréquents (domicile - travail, loisirs, services, formation...) - surconsommation énergétique des déplacements automobiles - habitats énergivores (logements datant d'avant 1975), - inadaptation entre superficie et nombre de personnes dans le foyer 	<ul style="list-style-type: none"> - risque qu'une partie du territoire devienne des zones dortoirs - détérioration de la qualité de l'eau - difficultés financières des habitants liées aux dépenses énergétiques (habitat, déplacements) 	<ul style="list-style-type: none"> - développer et communiquer sur les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle (TER, bus...) - valoriser le patrimoine naturel existant sur le territoire - potentiel de création d'emplois autour de l'environnement et du Développement Durable (formations aux énergies renouvelables, recyclage, ré-emploi, transformation des déchets,...) - encourager la réhabilitation énergétique chez les particuliers et les professionnels - soutenir la filière bâtiment (RGE...), utilisation d'éco-matériaux et promotion des nouvelles techniques - mobilisation des acteurs autour des problématiques environnementales et énergétiques et aux éco-gestes - renforcer l'image d'un territoire très actif dans les domaines de la réduction des GES et des économies d'énergie - position stratégique du Pays sur les axes routiers RN 10, RN 11 et RN 147 et 149 - potentiel d'attractivité de nouveaux habitants grâce à une situation géographique à proximité de Poitiers

ATOUTS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
<i>TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - une offre d'hébergement suffisant pour le territoire par rapport à la fréquentation touristique - un patrimoine riche prétexte à l'organisation d'événements identitaires - une offre d'hébergement diversifiée à des prix attractifs et qui peuvent accueillir tous types de publics - présence d'office de tourisme sur les 3 Communautés de Communes - une stratégie de développement culturel élaborée par le Pays des 6 Vallées autour de 2 axes : les festivals et la création - offres culturelles diversifiées et denses grâce à la présence d'acteurs et d'événements d'envergure - les événements culturels participent à la reconnaissance de l'identité du territoire (festivals,...) et à la création de lien social, tout comme les manifestations sportives - présence de structures aptes à l'accueil d'événements culturels et sportifs ponctuels ou durables - présence de structures de proximité (La Case, l'Arantelle) permettant une offre pluridisciplinaire permanente sur le territoire, - une diffusion homogène et non concurrentielle de la culture sur le Pays - partenariat avec d'autres territoires sur la valorisation du patrimoine immatériel et mise en œuvre d'actions communes 	<ul style="list-style-type: none"> - peu d'hébergement de groupes (3 sur le territoire) et une offre d'hébergement qualitatif professionnel) - le capacité d'hébergements ne permet pas d'envisager des projets de développement d'activité touristique - offre d'hébergement trop classique et un seul lieu d'accueil atypique (Dienné) - prise en compte insuffisante du public étranger - absence de stratégie de marketing territorial - nécessité d'évaluer et de réaffirmer une stratégie de développement culturel pour le territoire - difficulté à mettre en place des actions communes entre structures culturelles et touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - l'activité associative repose sur le bénévolat et a parfois tendance à s'essouffler - manque de reconnaissance de l'offre touristique du territoire dans la politique de développement départemental et régional - manque d'attractivité de l'offre touristique et culturelle - risque qu'une partie du territoire devienne des zones dortoirs si une offre culturelle mobilisatrice de la population n'y est pas maintenue - professionnalisation des acteurs du tourisme inadaptée aux publics de langue étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'offre d'hébergement de groupe et communiquer auprès des professionnels du tourisme - communiquer sur les activités culturelles et touristiques proposées sur le territoire et sur les sites à proximité du territoire (Futuroscope...) - développer une identité gastronomique locale - développer des projets touristiques et culturels permettant aux touristes de rester plusieurs nuits sur le territoire - former les prestataires touristiques aux langues étrangères - recourir aux nouvelles technologies pour valoriser et vendre l'offre globale du territoire - favoriser l'accueil d'artistes en résidence sur le territoire - renforcer l'identité du Pays comme territoire de culture et de patrimoine matériel et immatériel notamment en ciblant certaines catégories de publics - développer les coopérations européennes en s'appuyant sur les expériences déjà menées - possibilité de compléter l'offre culturelle en s'appuyant sur le numérique - intégrer un réseau d'organismes de séjours touristiques (applications type Futurotour...)

C. Bilan du programme LEADER 2009-2015

1. La stratégie LEADER 2009-2015

Le programme LEADER sur la période 2009-2015 s'est structuré autour de la thématique de la **Valorisation de l'Environnement et des Ressources Touristiques (VERT)**. Il s'agissait du premier LEADER et du **premier programme européen pour le Pays**. Cette stratégie ciblée appliquée sur le Pays des 6 Vallées s'est appuyée sur un diagnostic soulignant le caractère préservé de l'environnement et les enjeux en matière de tourisme vert.

Ce premier programme LEADER s'articule ainsi autour de 4 grands objectifs :

- La préservation des paysages et de l'environnement pour maintenir un cadre de vie attractif
- La promotion des ressources naturelles et touristiques du Pays, notamment dans un objectif de valorisation des forêts et des vallées
- La mobilisation des acteurs du territoire face aux enjeux environnementaux
- Le développement d'échanges avec des territoires partenaires

Une enveloppe de 1 540 000 euros de crédits FEADER a été attribuée au territoire dans un premier temps. Un abondement de 200 000 euros a été accordé au vu du rythme de consommation des fonds ainsi que 58 000 euros pour la mise en œuvre des différents projets de coopération. Au total, **1 798 000 euros de crédits FEADER** ont été obtenus pour le territoire.

2. La mise en œuvre du programme

2.1. Le Groupe d'Action Locale

L'organe décisionnaire du programme ou Groupe d'Action Locale (GAL) est constitué de membres publics et privés. Il analyse les projets en fonction de leur intégration et de leur cohérence avec la stratégie développée dans le programme LEADER en s'appuyant sur les différents éléments transmis par l'équipe technique auxquels il est possible d'ajouter une présentation en comité par le porteur de projet. Le mode de codécision entre un collège public et un collège privé était nouveau pour les collectivités locales du Pays des 6 Vallées. La nécessité du double quorum public/privé a été perçue comme un atout en termes de richesse des échanges et de légitimation des décisions du GAL. **L'approche public/privé et les débats au sein du GAL ont été décrits comme modèle de démocratie**

locale par les personnes interrogées. Le souhait de l'étendre à d'autres dispositifs et instances a été émis.

2.2. Le questionnaire Développement Durable : un outil dédié au programme

Sur la base de travaux antérieurs du Conseil de développement, un **questionnaire Développement Durable** (voir en annexe) a été élaboré en début de programmation. Ce questionnaire est transmis à chaque porteur de projet avec le formulaire de demande de subvention et permet de mesurer le processus de consultation réalisé par le porteur de projet, les partenaires impliqués, l'aspect novateur du projet, les publics concernés, l'impact du projet sur l'emploi, l'impact environnemental, les mesures appliquées de lutte contre la discrimination et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du projet. Les réponses sont par la suite restituées aux membres du GAL afin qu'il apprécie les éléments en fonction des priorités que ce dernier s'est définies.

Ce questionnaire constitue un **outil d'animation novateur**, car il incite les porteurs à réfléchir à différents aspects de leur projet avant de commencer. Il permet également de cibler les demandes et montre comment la subvention LEADER s'inscrit dans une stratégie globale et non pas dans une logique de guichet, permettant ainsi de soutenir des projets multidimensionnels.

Cet outil sera retravaillé afin de pouvoir être utilisé dans le nouveau programme.

2.3. Une évaluation quantitative et qualitative réalisée par un bureau d'études

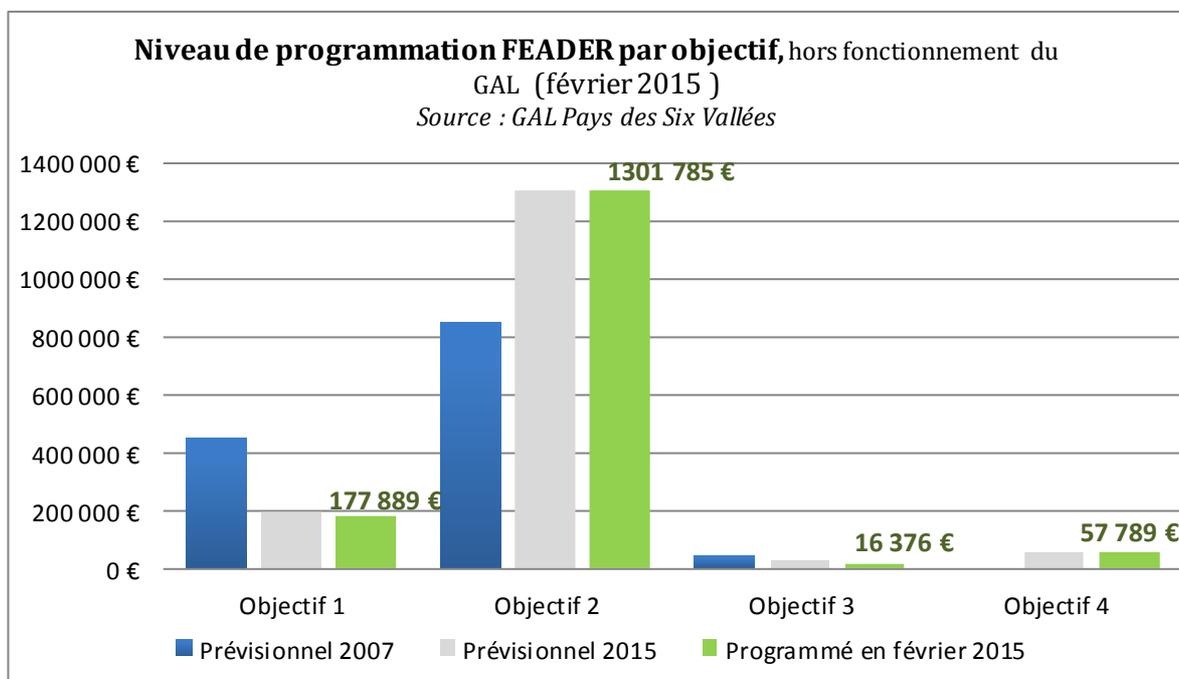
Le Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées a souhaité réaliser l'évaluation de son programme LEADER 2009-2015 dans la perspective de son achèvement mais également afin de soutenir et préparer la candidature LEADER sur la période 2014-2020.

Les objectifs de l'évaluation étaient :

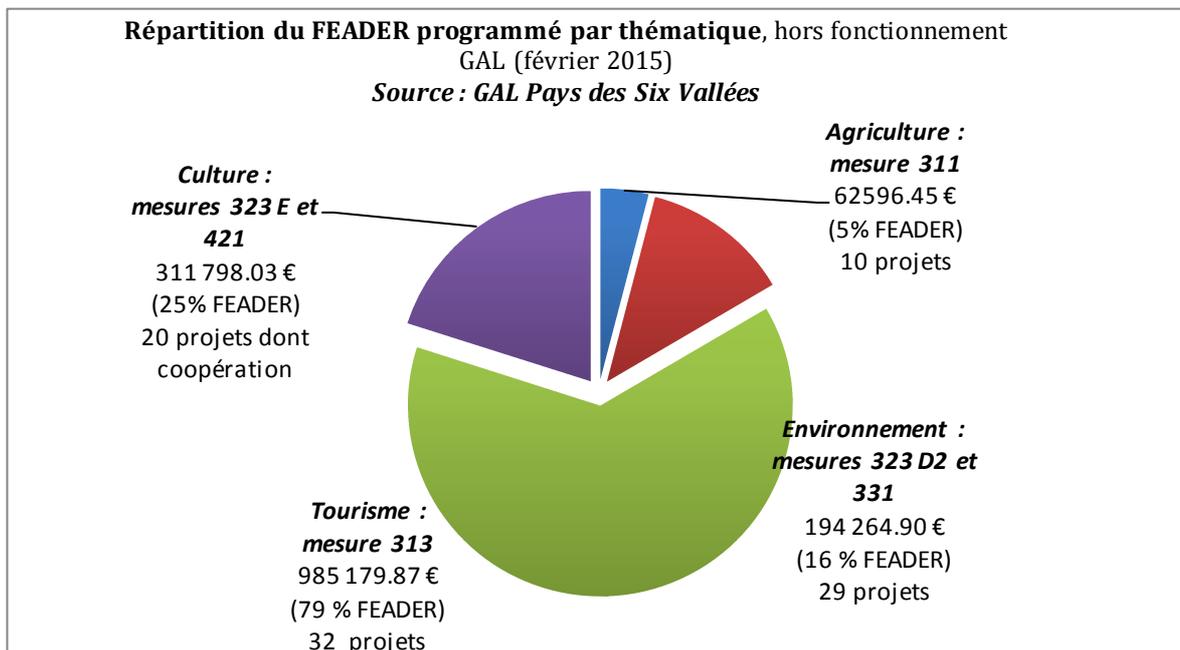
- évaluer les résultats, les impacts ainsi que la plus-value du programme,
- identifier et comprendre les éventuelles difficultés dans sa mise en œuvre,
- valoriser les pratiques et les actions innovantes,
- formuler des préconisations pour la future candidature.

3. Bilan financier et opérationnel

3.1. Consommation des fonds et paiements

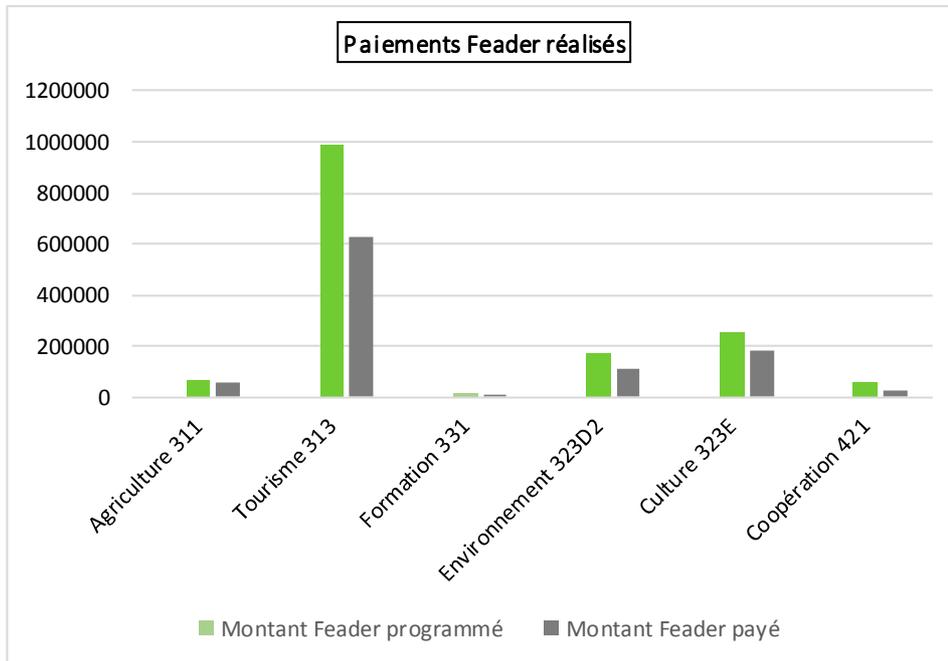


Le **taux de programmation** est actuellement de **96 %**. Un dernier Comité de programmation devrait permettre de parvenir à une consommation quasi totale de l'enveloppe FEADER. **97 projets** ont ainsi pu bénéficier du soutien LEADER. Le dispositif a permis de financer des projets importants mais également de nombreux petits projets. Le niveau d'intervention du FEADER est très variable : en moyenne le coût éligible d'un projet est de 53 000 € pour une aide moyenne LEADER de 18 200 €. La répartition géographique des fonds sur le territoire est relativement équilibrée.



Le Pays s'est engagé dans une stratégie de valorisation de ses atouts touristiques en renforçant son offre en matière de **tourisme vert** à travers le LEADER 2009-2015. **Les équipements et les activités ont été développés et le programme a permis également de soutenir la création de gîtes de groupes**, peu présents jusqu'à maintenant sur le territoire. Ainsi la seule mesure Tourisme a bénéficié de plus de 55% des crédits.

Initialement dans la maquette prévisionnelle de 2009, 491 000 € étaient affectés à la mesure Tourisme. Elle a été ré-abondée tout au long du programme pour atteindre un montant de FEADER de 990 000 € en 2015. Les crédits dédiés au tourisme ont ainsi été multipliés par 2 environ par rapport au prévisionnel. Ceci signifie qu'une partie des autres axes de développement n'a pas mobilisé suffisamment d'acteurs, notamment la mesure relative à la protection et à la valorisation du patrimoine environnemental. Par ailleurs, le tourisme semble avoir besoin d'un appui pour se développer.



Le **taux de paiement** est actuellement de **60 %** avec de nombreuses demandes de paiement en cours qui permettent de réajuster le taux de paiement à **83%** de l'enveloppe programmée.

3.2. La plus-value du LEADER

Les objectifs du programme ont été globalement respectés. Le LEADER a permis de **consolider l'offre en matière de tourisme vert** et de loisirs de pleine nature sur le territoire. Premier programme européen sur le Pays des 6 Vallées, il a favorisé par ailleurs le **débat local** et participatif à travers le système de gouvernance du GAL, la **mise en œuvre de nouveaux partenariats entre acteurs publics et privés** et **l'accès à d'autres dispositifs européens**. Ce type de programme, doté de moyens d'animations spécifiques, a également permis un **accompagnement de proximité** pour simplifier les démarches des porteurs de projet. Il représente une étape importante dans la connaissance des procédures européennes afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

L'évaluation réalisée a mis en exergue trois aspects principaux :

⇒ Des effets leviers financiers et opérationnels

L'évaluation a révélé un effet levier financier important sur le territoire. En effet, le taux d'intervention moyen de FEADER s'élève à 35 % et 28 % d'autofinancement ont été apportés. 37% des sommes investies dans les projets LEADER sur le territoire du GAL sont des cofinancements publics ainsi : **1 euro de FEADER a généré 1.04 euros de financements publics.**

De plus LEADER a permis d'initier des **projets expérimentaux** qui ont été reconduits par la suite sans subvention LEADER, de donner une **nouvelle ampleur aux projets** et de financer des études donnant lieu à des nouveaux projets.

⇒ Le développement de nouveaux partenariats à différents niveaux

La mise en œuvre du partenariat public-privé, un des éléments clés de l'approche LEADER a permis d'initier des **partenariats novateurs** notamment entre communes ou Communautés de communes et acteurs privés afin de mobiliser des cofinancements publics. Des coopérations partenariales entre structures publiques et privées ont permis la réalisation de projets de plus grande envergure et enrichissants pour le territoire.

Il a également été constaté des coopérations entre les acteurs économiques, les associations et les acteurs privés en général grâce à la mise en réseau faite par l'équipe technique du GAL afin de renforcer le maillage du territoire.

⇒ Un programme multisectoriel respecté

Le programme LEADER requiert une stratégie multisectorielle, le GAL Pays des 6 Vallées s'est orienté vers le tourisme vert couvrant de cette façon le secteur du tourisme, de l'agriculture et de la protection de l'environnement. Les projets soutenus témoignent du respect de la prise en considération de ces thématiques. De plus, le **développement durable**, qui est une approche liant dimensions sociales, économiques et environnementales est **le fil rouge** du programme et a été défini dès le début comme un aspect central avec une prise en compte à différents niveaux et retranscrite à travers le questionnaire Développement Durable.

3.3. Des points forts et des points à améliorer

Critères	Points forts	Points d'amélioration
Pertinence de la stratégie LEADER dans la stratégie de développement du Pays	Stratégie établie en lien avec la charte de développement durable du Pays Stratégie qui répond également à la question de l'amélioration de la qualité de la vie des résidents	Stratégie qui ne semble pas être assimilée par tous Un décalage parfois aujourd'hui ressenti entre la stratégie du territoire et la stratégie LEADER Classement des mesures en objectifs pas toujours très clair Un programme qui est concentré à 75% sur un objectif
Pertinence du périmètre	Echelle du Pays suffisamment grande pour des projets pertinents	
	Mutualisation de connaissances, d'expériences et d'ingénierie	
	14 projets à l'échelle du Pays	
Dimension multi-sectorielle	Prise en compte du développement durable (et du patrimoine naturel) de manière transversale	
Pertinence des projets soutenus	Actions de promotion des ressources naturelles, des ressources touristiques et de valorisation culturelle bien présentes	Mobiliser les acteurs sur des actions de diversification agricole Mobiliser davantage d'actions d'information à destination des acteurs ruraux (sur les enjeux environnementaux) Beaucoup de dépenses d'investissement (près de 50%)
Mise en réseau, développement des partenariats	Des partenariats nouveaux Bons échanges entre les acteurs publics/privés qui permettent de "faire avancer le débat"	Mobiliser davantage les acteurs privés Impliquer davantage la population locale et le monde agricole Réseau d'acteurs autour du programme LEADER à développer Développer la vulgarisation et la valorisation des projets réalisés
Innovation (et sa diffusion)	Notion d'innovation comprise comme une nouveauté, une action nouvelle sur le territoire du Pays Innovation dans la mise en œuvre des projets (méthodologie en particulier)	Manque d'innovation en termes de contenu des projets (expérimentations, ...) L'innovation n'est pas apparue comme un critère de sélection des projets : à intégrer dans une prochaine programmation Préciser le terme d'innovation dans la prochaine candidature LEADER

Projets de coopération	2 projets de coopération avec des territoires bretons et belges réalisés. De très bons retours. A permis de donner une visibilité au territoire (et une identité aussi) Une population locale très impliquée dans les projets de coopération Une mesure Coopération programmée à 100 %	
Pilotage et gestion du programme		
Organisation	Le comité public/privé a permis de sortir de la logique de simple répartition territoriale des fonds L'équipe d'animation a permis de rendre accessible le programme à tous types d'acteurs La mise en place d'appels à projet a permis de faire émerger de nouveaux projets (pour la mesure 323 D2 Patrimoine naturel)	Programmer les réunions du GAL plus en amont Former les nouveaux élus
Fonctionnement du comité de programmation	Bon niveau de participation, des échanges actifs et participation active aux délibérations, vecteur de démocratie locale Présentation des projets en CP par les porteurs de projet Sélection rapide des dossiers en comité de programmation car travail préalable effectué par l'équipe technique Volonté de soutenir des projets de qualité (vrais critères d'évaluation et exigences notamment en matière environnementale - surtout en début de programme)	Formaliser des critères d'évaluation des projets (critères quantitatifs) Réfléchir à une organisation différente pour le GAL car parfois difficulté à rassembler tous les acteurs Améliorer la mobilisation des acteurs agricoles (si la thématique agricole est reprise) Faciliter et optimiser la présentation des projets en Comité de programmation
Accompagnement/suivi des porteurs de projets	Qualité de l'accompagnement de l'équipe technique Très bonne maîtrise du dispositif Méthode d'animation pédagogique Grande disponibilité et réactivité	
Gestion du programme	Travail de simplification des dossiers par l'équipe technique	Délais d'obtention des subventions longs
Evaluation	Evaluation finale	Pas d'évaluation à mi-parcours
Communication	Des efforts de promotion du programme par l'équipe d'animation Des plaquettes d'information ont été diffusées auprès des relais d'information : dans les communes, aux communautés de communes, offices de tourisme, ... Communication sur le site internet du Pays pour les porteurs de projets Diffusion de fiches collectivités et agriculture Des appels à projets pour mobiliser de nouveaux acteurs	Les élus ne sont pas toujours au fait de la stratégie et du programme Renforcer la communication sur le programme (possibilités de financement restantes et types de projets financés) Mieux valoriser les projets réalisés Créer plus de liens entre les porteurs de projet

Focus sur la coopération avec d'autres territoires français et européens

Les différents projets de coopération ont pleinement fait partie de la stratégie du GAL LEADER, qu'ils soient transnationaux ou interterritoriaux. La coopération a permis une ouverture et des échanges d'expérience très précieux. **Elle a mobilisé les acteurs des territoires autour de la connaissance de leur patrimoine immatériel local, de son enrichissement et de sa valorisation** grâce aux actions communes menées.

Après un premier projet de coopération interterritoriale avec des partenaires bretons en 2011 autour de la thématique « Mélusine et le dragon », le Pays des 6 Vallées a souhaité poursuivre l'aventure de la coopération avec le soutien du Conseil Régional.

Entre 2012 et 2014, un projet de **coopération transnationale** a vu le jour sur la **valorisation des ressources naturelles et culturelles du territoire comme levier de développement socio-économique**. Il a été structuré autour du patrimoine légendaire en partenariat **avec des territoires et des acteurs belges** (Ardenne belge) **et bretons** (Morbihan et Ille-et-Vilaine). Il a ainsi permis l'implication d'**artistes belges, bretons et picto-charentais**, la création d'œuvres plastiques par ces mêmes artistes et la mise en place d'une **exposition itinérante** sur 5 territoires différents.

Six **événementiels « grand public »** qui ont pris le nom de « **Rencontres de l'Imaginaire** » sur la majorité des territoires, ont été mis en oeuvre. L'exposition intitulée « Le légendaire, entre itinérance et émotions » était au cœur de ces Rencontres. **40 œuvres** bretonnes, belges et picto-charentaises y ont été présentées. **Conférence et spectacles** ont également jalonné une grande partie de la période d'exposition. Des **séances de médiation** pour les scolaires ont été organisées. Sur le Pays des 6 Vallées une programmation variée a été proposée : veillée et balades contées, intervention sur la forêt, spectacle jeunes oreilles, concert et sculpture sur tronc d'arbre réalisée pendant 3 jours. La **réalisation d'un film court** « Chemins de rêve » a été confiée à un professionnel poitevin dont la mission était de **révéler l'universalité de ce patrimoine légendaire** par le biais de témoignages d'artistes, d'acteurs et de personnalités des territoires partenaires rencontrés lors des vernissages de l'exposition itinérante. L'exposition et les spectacles ont permis d'accueillir **1 250 personnes** entre le 5 et 20 octobre 2013 sur le Pays des 6 Vallées.

3.4 Préconisations pour l'élaboration du programme LEADER 2014-2020

L'évaluation du programme LEADER a été menée en associant les membres du GAL, les porteurs de projets ainsi que les institutions en lien direct avec le programme LEADER telles que la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt. Des questionnaires, des rencontres et des réunions de concertation ont été réalisés et ont donné lieu à l'évaluation finale.

Mieux définir l'innovation et la renforcer

Un **manque d'innovation en termes de contenu** a été constaté notamment pour les projets en lien avec la restauration du patrimoine bâti. Cependant ces derniers intègrent complètement la stratégie de développement du GAL. **L'innovation a pour autant été observée dans d'autres domaines** tels que : les méthodes de montage et de mise en œuvre des projets, les partenariats nouveaux initiés et un périmètre de rayonnement des projets élargi.

La nature même des mesures envisagées sur le LEADER 2014-2020 fera émerger des projets innovants tels que les expérimentations sur les modes de cultures et de pâturages dans le secteur agricole, l'intégration de nouveaux procédés technologiques pour les petites entreprises ou le développement des e-services.

Le critère lié à l'innovation dans les opérations proposées sera pris en compte et évalué par le GAL, à travers son mode de sélection des projets. Le porteur sera incité à innover par l'intermédiaire du questionnaire Développement Durable.

Organiser la communication sur le programme et valoriser les projets soutenus

Les actions de communication réalisées s'avèrent insuffisantes (plaquettes, appels à projets). Une **plus forte vulgarisation du programme** et une meilleure **valorisation des projets réalisés** avec l'aide du fonds FEADER s'avèrent nécessaires.

Un plan de communication sera défini avec le GAL dès le début du programme 2014-2020. Différents types de supports d'information seront créés et l'utilisation des outils numériques sera privilégiée (mise en ligne de reportages, plateforme collaborative,...). Un des objectifs de ce plan sera également de favoriser la compréhension du programme par les acteurs du territoire.

Des séances d'appropriation du programme seront organisées auprès des membres du GAL et élargies aux élus du territoire. Ces formations seront animées avec le concours d'un groupe d'experts et de l'équipe administrative du Pays.

II. ENJEUX ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

LEADER 2009-2015 a permis d'impulser de nouvelles dynamiques ou de renforcer des éléments structurants sur le Pays de 6 Vallées. Le tourisme qui a été au cœur du programme n'apparaît plus aujourd'hui comme élément moteur de la future politique de développement du Pays mais plutôt comme une de ses composantes dont l'offre reste à valoriser désormais.

L'actualisation du diagnostic territorial menée en 2014, l'évolution du contexte politique, économique et réglementaire, la nouvelle contractualisation avec le Conseil Régional pour la période 2014-2016, l'évaluation du programme LEADER 2009-2015, le Contrat Local Initiative Climat 2008-2014 permettent d'identifier **les besoins et les enjeux du territoire** qui mettent l'accent sur des problématiques de développement économique en général.

Enjeu 1 : L'ancrage local des populations

Le territoire doit se donner les moyens d'une certaine **autonomie** en répondant aux besoins spécifiques des habitants par une **adaptation et une diversification de l'offre de services** en fonction des spécificités des différentes populations locales, notamment les jeunes et les personnes plus âgées. En effet, la tendance au vieillissement de la population va s'accroître dans les années à venir et on identifie dans le même temps un taux de jeunesse très important dans certaines communes du Pays. L'accès aux services de base, notamment ceux de la santé, se pose pour les populations âgées et les jeunes familles nouvellement installées.

La population active réside essentiellement dans les communes périurbaines, qui ne voient pas augmenter **l'emploi** de manière significative. Le **risque de zones dortoirs** est ainsi présent dans les communes les plus proches de Poitiers des Communautés de communes du Vouglaisien et des Vallées du Clain. Le Pays Mélusin est le territoire le plus rural et le plus éloigné de l'influence de Grand Poitiers. La population qui s'y installe fait le choix d'un cadre de vie, ainsi l'enjeu du maintien des services et de l'emploi est particulièrement prégnant.

Des réponses aux problèmes de **mobilité** doivent être recherchées pour certains publics : jeunes éloignés de l'emploi, personnes âgées isolées,... afin de garantir l'accessibilité aux services sur le territoire. Les réseaux de transports collectifs se développent toutefois pour se rendre sur le bassin d'emplois de Grand Poitiers notamment avec les lignes TER.

La mutualisation des services et l'utilisation du numérique offrent des pistes d'expérimentation dans ce domaine. La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Département est primordiale et les usages pourraient être développés. On peut rappeler ici quelques statistiques nationales : en 2013, 83 % de la population française de plus de 12 ans disposent d'ordinateurs et 81 % sont connectés à internet. 89% détiennent un téléphone portable.

La qualité de vie au Pays est aussi liée au développement du **réseau associatif** qui est particulièrement porteur et dynamique dans les domaines culturel et social.

La qualité, la spécificité et l'accessibilité des services sont des atouts pour retenir les populations sur le Pays.

Par ailleurs, le Pays des 6 Vallées offre une grande variété de paysages marquée par des vallées, des zones de bocage, de plaines, de forêts... Cette variété participe à la qualité du cadre de vie.

Le renforcement de l'image du Pays autour de **la préservation de l'environnement** mais également de **l'adaptation au changement climatique** peut être facteur de maintien et d'attractivité des populations, pour faire en sorte que ces populations continuent de faire vivre leur territoire.

La construction de l'identité du Pays des 6 Vallées doit passer par **la création** et **l'innovation** en matière de projets culturels, touristiques, de services ou économiques, afin d'attirer et d'ancrer de nouvelles populations et de nouvelles activités sur le territoire.

Enjeu 2 : L'ancrage des activités sur le territoire

Le Pays possède un **maillage de petites entreprises artisanales et commerciales** riche et de nombreux services et équipements à destination de la population.

La diversification des activités des artisans, commerçants et la création de nouveaux services apparaissent comme des opportunités pour renforcer l'ancrage territorial des entreprises et capter une part de l'évasion commerciale constatée sur le Pays.

Le Pays doit créer un environnement favorable à l'évolution de son économie en **maintenant les activités de proximité** (sociales, artisanales et commerciales) qui constituent un véritable atout.

Pour cela, **les nouveaux services et les formes d'accueil dont les entreprises ont besoin** doivent être proposés sur le territoire, tout en préservant la qualité de l'environnement.

La recherche de **mutualisation** au sein de petits pôles locaux d'activités peut permettre de favoriser l'innovation.

Il s'agit de créer des complémentarités entre activités qui pourront émerger en renforçant **la mise en réseau des entreprises et leur promotion localement**.

Dans l'objectif de susciter une dynamique de développement économique, il semble essentiel de **soutenir les partenariats** entre entreprises, producteurs, commerçants, artisans et consommateurs, dans des logiques de structuration et de création de filières locales. Il s'agit de conserver sur le territoire la valeur ajoutée générée par les activités qui s'y implantent.

L'agriculture est un vecteur important de développement économique pour le Pays. L'accompagnement de ce secteur dans le tournant environnemental attendu par la société et nécessaire à la préservation durable de notre capital nourricier fait partie des grands enjeux des années à venir.

La **diversification d'activités**, l'organisation de **filières** à partir de ressources propres au territoire, le secteur de **l'économie verte** se présentent comme des opportunités pour le maintien et la création d'emplois durables sur le territoire.

Enfin la question du **renouvellement des entreprises et des exploitations agricoles** passe également par l'anticipation des transmissions d'activités et une meilleure identification du potentiel foncier d'installation pour les entreprises et les agriculteurs, en répondant aux besoins de filières locales.

Enjeu 3 : L'adaptation à la transition énergétique

Le Pays des 6 Vallées, en raison de son caractère rural et de sa qualité environnementale, offre un cadre de vie agréable pour de nouveaux habitants. L'enjeu est alors de **concilier avec succès le développement local et la préservation de l'environnement**, tout en répondant aux préoccupations des habitants (économie de ressources, maintien du cadre de vie, développement de l'offre de services).

Il s'agit de mobiliser la population dans son ensemble (professionnels, habitants, scolaires, collectivités...) autour des **économies d'énergies**, des **usages et des pratiques raisonnés**, du développement des **énergies renouvelables** et de favoriser l'évolution des modes de vie et le développement durable des activités du territoire.

La lutte contre la vulnérabilité des **personnes les plus en difficultés** passe également par une amélioration de la **performance énergétique** de leur logement.

Par ailleurs, l'activité agricole a permis de conserver une réelle richesse environnementale. Elle façonne les paysages du territoire. Ainsi, la volonté de développer des exploitations **économiques en intrants et en ressources et viables économiquement** est exprimée par les acteurs du monde agricole de manière unanime. Le changement climatique aura un impact sur les modes de culture car les conditions de production vont être modifiées : périodes de sécheresse, intempéries, dérèglement général de la température...

L'eau est également une ressource importante du Pays. Il convient de **conserver la richesse des milieux aquatiques des rivières du territoire ainsi que la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau**.

La préservation de l'environnement se traduit par la volonté de contribuer localement à la diminution du phénomène " d'effet de serre " en incitant aux **économies d'énergies** ainsi qu'à la **valorisation des énergies renouvelables**. Le Pays, à travers sa politique énergétique et environnementale, se fixe des objectifs qui sont en accord avec les objectifs nationaux et européens qui sont :

- 30% de réduction de GES d'ici 2020 à l'échelle régionale,
- Respect du facteur 4 d'ici 2050 à l'échelle nationale,
- Respect des 3 x 20% en 2020 à l'échelle européenne.

Deux secteurs émetteurs liés aux caractéristiques du territoire doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière : **l'agriculture et les déplacements**.

Enfin, il est primordial en matière de préservation de l'environnement de réduire **la production de déchets** (réduction des emballages, utilisation de matériaux biodégradables, etc.) mais aussi d'envisager **leur réutilisation**, source de création de nouveaux emplois et de production d'énergie.

Enjeu 4 : Les échanges avec d'autres territoires pour mutualiser et innover

Il apparaît que **la ruralité** du Pays des 6 Vallées est une spécificité de ce territoire. Il est donc important de préserver et développer le caractère rural du Pays, à proximité de la zone urbaine que constitue l'agglomération de Poitiers. Affirmant ainsi l'existence de ce territoire rural, qui vit en relation avec une agglomération, mais qui n'est pas une zone périurbaine.

Les interactions avec les territoires en proximité qui accueillent notamment les principaux bassins d'emplois pour les habitants du Pays entraînent la recherche de solutions communes en matière de **déplacements**.

Des relations à d'autres échelles doivent également être établies avec les **pays ruraux voisins**, sur le thème de la ruralité, mais aussi sur des problématiques périurbaines, de déplacements, touristiques, économiques...

Il s'agit d'améliorer la connaissance de notre territoire et des territoires voisins afin de développer des **complémentarités** en fonction des spécificités et des atouts de chacun.

A l'occasion du programme LEADER 2009-2015, l'expérience de coopération avec des territoires plus lointains, de participation au Réseau rural régional et national, ont permis d'échanger sur d'autres modes d'intervention et des bonnes pratiques, et de mettre en œuvre **des actions nouvelles et innovantes** pour le territoire. Les échanges culturels ont permis de créer du lien sur le Pays. La volonté d'impliquer les plus jeunes permet également de les sensibiliser à la citoyenneté européenne.

III. STRATEGIE CIBLEE LEADER 2014-2020

1. Nouveau contexte pour l'élaboration d'une stratégie LEADER 2014-2020

La situation des collectivités est en pleine mutation. La réflexion dans le cadre de la redéfinition d'une stratégie de développement pour le territoire doit prendre en compte la nécessité pour les collectivités de réaliser des économies. Des évolutions réglementaires vont par ailleurs s'imposer à elles et elles vont devoir faire évoluer leurs missions.

La réforme territoriale entrainera une recomposition des territoires accompagnée d'une mutualisation des ressources. Aussi, une approche des problématiques territoriales à l'échelle des bassins de vie apparaît pertinente et utile.

Les priorités d'intervention des collectivités doivent être déterminées dans un objectif d'efficacité et de création de retombées économiques sur le territoire. Ainsi, il est impératif de mettre en œuvre des moyens d'évaluation des opérations menées, dans la durée.

Le futur programme LEADER doit permettre d'expérimenter pour assurer le fonctionnement des équipements, activités et services créés sur le territoire. Des pistes sont à explorer en matière de partenariats, dans le rapprochement entre acteurs publics et privés ainsi que dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

De manière générale, le principe de mutualisation est source de coopérations innovantes et peut apporter des réponses aux difficultés de fonctionnement de certains équipements ou structures comme par exemple, la mutualisation de prestations entre Communautés de communes dans le domaine du conseil sur les économies d'énergie.

Ainsi, il revient au Pays des 6 Vallées de concevoir son projet LEADER en croisant ses objectifs et les priorités régionales et européennes, en tenant compte de son diagnostic territorial et du bilan du programme 2009-2015.

2. Définition de la stratégie LEADER 2014-2020

Ce nouveau contexte fait évoluer les priorités pour le territoire qui se recentrent sur des objectifs de développement économique tout en privilégiant un essor de l'ensemble des activités sur le territoire dans le respect de l'environnement.

Le programme LEADER 2009-2015 a permis de renforcer l'offre de loisirs et culturelle à destination des habitants en premier lieu. Il s'agit maintenant d'organiser cette offre à l'échelle du Pays et d'en faire une promotion cohérente, afin qu'elle s'inscrive pleinement dans sa politique touristique et, plus largement économique.

Il est nécessaire aujourd'hui de faire évoluer d'autres catégories de services et d'améliorer l'accessibilité de l'offre dans son ensemble.

Ainsi, de nouveaux leviers du développement économique rural, dans une logique de proximité, sont investis dans le cadre d'une future stratégie LEADER pour le territoire : l'agriculture, le secteur de la construction, la filière alimentaire locale, l'adaptation des petites entreprises, la création et le développement d'emplois « verts »...

Toutefois, les actions proposées doivent pouvoir répondre à l'adaptation des comportements et des activités au changement climatique et à la transition énergétique. Ces thématiques offrent la possibilité de décliner un programme multisectoriel et transverse au secteur agricole, aux entreprises, aux services.

La mobilisation des acteurs face aux enjeux environnementaux sera poursuivie pour la prochaine période 2014-2020.

Par conséquent, il ressort **la nécessité d'accélérer l'adaptation du territoire et d'accompagner ses acteurs dans la transition vers une économie décarbonée respectueuse des ressources locales**. La stratégie développée dans le cadre du programme LEADER élaboré sur le territoire adopte comme priorité ciblée :

***Relever le défi de la transition énergétique par le développement d'une économie de proximité
(Prox6vallées)***

Il s'agit de faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement économique et de progrès social pour le Pays.

Ce choix d'intervention participe à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. En effet, le Pays tend vers l'exemplarité dans sa politique environnementale et énergétique. Cette image est un facteur d'attractivité pour de nouvelles populations.

Rechercher à rapprocher les habitants, les entreprises, les administrations des ressources présentes sur le territoire (services, matières premières, compétences...) participe à l'ancrage local d'activités économiques durables.

Objectif 1 : Mobiliser tous les acteurs du territoire pour accélérer la transition énergétique

Les travaux de performance énergétique déjà menés ainsi que ceux à venir dans les logements et bâtiments publics doivent permettre d'impulser une **évolution des comportements économes en énergie**.

Un certain nombre de partenaires, ayant déjà des habitudes de collaboration avec le Pays ou bien simples acteurs ressources du territoire, ont déjà été identifiés pour mener des opérations de sensibilisation et de formation sur les thèmes du programme. La mobilisation passe également par la création d'outils d'information plus performants et le numérique peut permettre d'améliorer la diffusion auprès d'un public plus large.

Objectif 2 : Valoriser les ressources du territoire en structurant des filières locales créatrices de valeur ajoutée

Le renforcement et la création de filières locales de proximité, utilisant les ressources propres du territoire, sont sources de développement économique, de relocalisation des activités et de création d'emplois. Cet axe concerne notamment les acteurs économiques du Pays dans un objectif de mise en œuvre de partenariats locaux. Il est une opportunité à la diversification des activités agricoles.

Un certain nombre de filières ont été identifiées au cours des réunions de concertation avec les partenaires et acteurs lors de la préparation de la candidature LEADER :

- les **circuits courts alimentaires**,
- la **production d'énergie à partir de ressources locales** (bois, gazéification...),
- la construction et le **bâtiment**,
- l'organisation d'une **offre touristique de territoire** basée sur la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

S'agissant du secteur agricole, l'accompagnement de jeunes agriculteurs et de personnes en reconversion professionnelle dans la période d'installation sera soutenu.

La prise en compte des notions **d'économies de ressources** mais aussi de **réutilisation**, de recyclage seront des préoccupations transversales dans l'organisation de ces filières. A titre d'exemple, la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la promotion du compostage seront menés dans le cadre de la structuration d'une filière alimentaire de proximité.

Le développement de **l'approvisionnement local en denrées alimentaires** s'inscrit dans une politique de long terme, menée dès 2004 par le Pays des 6 Vallées. Les collectivités ont pris conscience de l'intérêt et des enjeux de recourir à des producteurs et fournisseurs locaux pour leur restauration scolaire. On dénombre 36 cantines sur le Pays des Six Vallées dont 22 en gestion directe par une collectivité. L'identification des producteurs pratiquant la vente directe sur le Pays des 6 Vallées a donné lieu à des opérations de valorisation de leur production.

Il s'agit d'aller au-delà de la seule restauration scolaire pour accroître le potentiel de débouchés des producteurs et artisans du territoire qui doivent dans le même temps pouvoir s'organiser collectivement pour répondre à de nouveaux marchés. Il est nécessaire de créer les conditions propices à ces mutualisations et aux échanges entre producteurs, artisans, commerçants, structures de restauration et consommateurs.

La valorisation de la filière bois concerne les agriculteurs et les propriétaires forestiers, à travers la mise en place de véritables plans de gestion des haies, mais aussi les collectivités qui renouvellent leurs installations de chauffage au profit du bois et sont en recherche de fournisseurs locaux. On peut citer ici le programme d'installation de chaudières bois dans toutes les communes du Vouglaisien. Au préalable, l'identification et la qualification de la ressource en bois énergie seront menées en partenariat avec l'association Prom'Haies qui a déjà une bonne connaissance du territoire grâce au programme de plantations conduit avec le Pays.

L'exemplarité et l'innovation des équipements et services au public doivent être encouragés pour participer à la mobilisation de tous en faveur de la transition énergétique. Ainsi, le programme LEADER pourra intervenir sur des investissements innovants en matière de développement des énergies renouvelables.

Dans la **construction** et le secteur primaire, la production et l'emploi de matières naturelles (chanvre, bois), ou le réemploi de matériaux dans l'isolation ainsi que la pose d'équipements utilisant les énergies renouvelables (poêles, panneaux solaires, chaudières, chauffe-eaux solaires, pompes à

chaleurs...), les travaux de rénovation énergétique offrent des opportunités d'activités. Il est parallèlement nécessaire **d'accroître la qualification** des ouvriers et des chefs d'entreprise du BTP afin de les rendre pleinement acteurs de la transition énergétique.

L'offre culturelle et le **patrimoine naturel** sont des atouts dans le développement de l'attractivité du territoire et peuvent permettre la création de nouveaux emplois, plus particulièrement dans le secteur de la culture.

Certains événements ou ressources ont été identifiés comme ayant un potentiel de création d'activités comme les Soirées lyriques de Sanxay ou le Festival médiéval de Nouaillé-Maupertuis mais aussi le patrimoine immatériel propre au territoire (légendes, événements historiques...).

La priorité a été donnée au tourisme sur le précédent programme LEADER : le programme a en effet permis d'améliorer la qualité des structures de loisirs et des sites patrimoniaux, mais n'a pas renforcé le pouvoir de rétention des populations sur le territoire, ce qui occasionne des retombées financières modérées. Il est constaté un niveau d'équipement en matière de lieux de visite et d'hébergements satisfaisant au regard des ambitions touristiques du territoire.

Il s'agit donc maintenant de **soutenir l'animation, la communication et la mise en tourisme de l'offre territoriale** dans une optique de création de séjours et de développement économique global du Pays. La valorisation des sites, du patrimoine, des ressources en général grâce au support des **nouvelles technologies** et du **numérique** sera encouragée.

De manière transversale, le secteur de l'économie sociale et solidaire ouvre des perspectives notamment en faveur du partenariat public-privé et de manière générale, de création d'emplois et d'activités de proximité. Le partenariat avec la Mission locale dans un objectif de mise en relation des demandeurs d'emplois et des entreprises et exploitations du territoire sera renforcé pour les filières locales identifiées.

Enfin, le **développement de filières de proximité** participe à l'objectif de maintien sur le territoire de la valeur ajoutée générée par les activités présentes. Les filières identifiées sur le Pays des 6 Vallées s'inscrivent en grande partie dans les domaines d'activités prioritaires déterminés par la Région Poitou-Charentes et l'Etat : les bâtiments durables, les énergies, le numérique éducatif et l'industrie culturelle, la qualité alimentaire, les ressources durables ou les transports performants.

Objectif 3 : Accompagner les entreprises du Pays dans leurs projets en réduisant leur empreinte écologique et/ou encourager la création d'activités et d'emplois dans le domaine de l'environnement

L'accompagnement des entreprises dans la maîtrise de nouvelles technologies, de nouveaux procédés dans la production de biens et de services apparaît prioritaire, tout en renforçant le réseau des acteurs économiques sur le territoire. Le développement de l'attractivité du territoire passe aussi par une offre de services et de productions innovante. L'amélioration des techniques de production doit permettre d'aller vers des procédés plus sobres et plus propres.

Les **petites entreprises** qui constituent le tissu économique du Pays doivent pouvoir s'adapter aux évolutions techniques, environnementales et sociétales en cours. Il s'agit de leur apporter un conseil, un accompagnement dans la recherche de partenaires et des aides à l'investissement pour améliorer les performances énergétiques des locaux professionnels, moderniser les outils de production vers des procédés plus économes en ressources et diversifier les services. La création d'entreprises dans le secteur de l'économie verte sera également accompagnée. Les problématiques de réduction, de gestion et de valorisation des déchets des entreprises seront prises en compte au travers d'approches collectives.

Objectif 4 : Réduire l'impact environnemental des activités agricoles et maintenir une agriculture dynamique et économiquement viable

Comme il a été évoqué précédemment, l'agriculture et la forêt concourent à compenser, par le **stockage de carbone** dans la biomasse aérienne et les sols, les gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire, qu'ils soient d'origine agricole ou non. Elles possèdent cependant d'autres atouts permettant de lutter contre le changement climatique : **production de matériaux ou d'énergie à partir de biomasse** agricole ou forestière, fourniture de produits alimentaires locaux permettant la **mise en œuvre de circuits courts** de distribution et de consommation, ...

Un territoire rural produit davantage de nourriture que les besoins propres de sa population, et nourrit donc également des populations urbaines. Il convient donc de relativiser les émissions de GES de l'agriculture en considérant qu'une part de ces émissions est en fait une externalisation des émissions des urbains liée à leur consommation alimentaire.

Comme les autres secteurs d'activité, l'agriculture doit quoiqu'il en soit, s'employer à limiter ses émissions de GES. En parallèle, le secteur agricole est contraint dès à présent à **adapter ses pratiques et ses choix variétaux au changement climatique** qui se manifeste déjà (accroissement du parasitisme, hausse des températures, décalage des périodes de récolte, modification de la pluviométrie, ...). Ces évolutions ne peuvent s'enclencher sans prendre en compte la **faisabilité technico-économique** dans les options choisies et cette dimension sera intégrée dans les projets menés.

Le Pays, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME, au travers du Contrat Local Initiatives Climat, ont impulsé de nombreux travaux. Parmi ces initiatives, la démarche Clim'Agri© implique la Chambre d'agriculture de la Vienne, la Fédération départementale des CUMA, l'association Prom'Haies, le CIVAM Seuil du Poitou, le Lycée agricole et le CFPPA de Venours, l'INRA, les syndicats d'eau (SERTAD et SEA Vienne), la chargée de mission « Re-Sources » du territoire, TERRENA, le CRPF, Vienne Agrobio et des agriculteurs du territoire.

Les acteurs mènent un travail partenarial que LEADER permettrait de poursuivre, pour accompagner **l'évolution des pratiques culturelles, l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations, la préservation de la ressource en eau.**

Les exploitations en grandes cultures sont particulièrement concernées par la diffusion de nouvelles pratiques de travail du sol. Les élevages qui restent présents sur le territoire, notamment la filière caprine, peuvent assurer une partie de leur autonomie à travers le maintien des prairies.

Le site de l'INRA à Rouillé se présente comme un lieu ressource sur le territoire en matière de production de connaissances de référence sur les prairies semées, les systèmes d'élevage durables ou les relations agriculture-environnement. Il est également possible de mobiliser les compétences présentes dans les autres centres INRA. Sur les prairies, on peut mentionner les travaux sur la conception de prairies productives, économes en intrants et résilientes au changement climatique ou sur l'élaboration de systèmes fourragers performants basés sur l'herbe pour des élevages durables de ruminants. Les relations entre l'INRA et la filière caprine sont particulièrement développées.

Ces recherches permettent d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux en relation avec la qualité de l'eau.

Enfin, la **production biologique** actuellement peu représentée sur le Pays pourrait ouvrir des pistes de travail en matière de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable et trouver des débouchés locaux auprès de la restauration collective.

Objectif 5 : Moderniser les services sur le territoire et privilégier leur accès dans le respect des principes du développement durable

L'**aménagement numérique** est un sujet essentiel pour le développement à long terme des espaces ruraux. L'amélioration progressive des débits de manière générale, même si la couverture en très haut débit ne sera jamais totale, fait naître des problématiques relatives aux services et aux usages qui doivent être intégrées par le territoire dans ses futurs projets.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne recense un certain nombre de sites stratégiques sur le Pays à raccorder à la fibre tels que les zones d'activités économiques, les collèges, les hôpitaux, le lycée agricole ou l'INRA.

Le développement des usages du numérique et d'outils de communication dématérialisés s'orienterait vers la création de réseaux d'information de proximité pour valoriser les ressources du territoire ainsi que vers la diffusion des e-services. Par ailleurs, les besoins croissants de services à domicile en direction des personnes âgées peuvent trouver des réponses avec les outils numériques et le développement des objets connectés.

Il s'agira d'identifier les acteurs relais sur le territoire permettant la diffusion d'une culture du numérique. D'ores et déjà, Rurart apparaît comme un partenaire incontournable au regard des compétences développées dans ce domaine (formations informatiques et design graphique, conseils à la création et à la gestion de site internet, à la réalisation d'une charte graphique, ateliers électroniques...).

Les actions visant au développement de la culture numérique sur le territoire s'adressent à **la population, aux collectivités comme aux entreprises et aux filières économiques.**

Par ailleurs, pour une grande partie des actifs du Pays l'accès aux bassins d'emploi de Poitiers et dans une moindre mesure de Niort et de Châtelleraut, génère des mouvements pendulaires importants domicile-travail, domicile-services, domicile-écoles. Ils sont principalement assurés par l'automobile. L'organisation des transports est également un élément primordial de l'attractivité d'un territoire. Ainsi, l'existence d'une ligne régulière ou d'un transport à la demande peut être déterminante dans un choix résidentiel. Des réponses alternatives pour favoriser une **mobilité plus propre** seront recherchées, avec les territoires proches, notamment Grand Poitiers, et les autorités organisatrices de transports. Favoriser les déplacements à pieds au sein des communes doit aussi rester une priorité.

Les **difficultés de mobilité** pour certains publics sont à considérer, plus particulièrement dans l'accès aux services et équipements au sein du territoire. Les publics suivants seront ciblés :

- les jeunes en périodes péri et extrascolaires,
- les personnes en insertion,
- les personnes âgées.

Dans le domaine des services aux entreprises, le potentiel d'installation de nouvelles activités pourrait être développé grâce à des projets en matière de modalité des transports, de ferroutage, de zones de services partagés et à haut niveau de services numériques (haut débit et téléphonie), de valorisation et de complémentarité de certaines ZAE.

Objectif 6 : Favoriser la mise en œuvre d'expérimentations en mutualisant avec d'autres territoires

L'action locale s'inscrit également dans des logiques de communautés plus larges. Les réseaux existants à l'échelle régionale, notamment le réseau des territoires LEADER, sont propices aux échanges et à la recherche de solutions mutualisées.

Le choix d'un rapprochement avec le Pays Civraisien, le Pays Montmorillonais et Vals de Gartempe est motivé par la nécessité de redynamiser le programme engagé par le Pays des 6 Vallées sur le développement des circuits courts pour les productions alimentaires. L'expérience des territoires de Charente-Maritime au titre de la coopération LEADER 2009-2015 devra être analysée au préalable pour identifier les freins éventuels à la mise en œuvre d'actions communes. Il s'agit d'expérimenter sur les territoires partenaires dans la mise en œuvre de réseaux d'approvisionnement opérationnels pour capitaliser les pratiques au bénéfice de tous. L'ensemble des producteurs pratiquant la vente directe à l'échelle des quatre territoires représente une offre potentielle complète et une masse critique intéressante pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile.

Dans le cadre du développement de filières locales, le Pays devra également se rapprocher d'acteurs en proximité. A titre d'exemple, la plateforme de distribution de produits locaux existante à Lezay pourrait être un outil à promouvoir auprès des producteurs tout en prévoyant la structuration de circuits de distribution spécifiques vers les établissements de restauration. Dans un autre domaine, la coopérative forestière de Payré est à intégrer dans une réflexion sur l'organisation de la filière bois énergie.

Il apparaît par ailleurs important pour le Pays des 6 Vallées de poursuivre les collaborations avec les GAL bretons et belges. Cette expérience a permis la création d'un réseau d'échanges impliquant équipes administratives, associatives et élus des territoires. Les projets menés ont favorisé l'identification d'un patrimoine immatériel source de développement et de création artistique.

L'organisation des Rencontres de l'Imaginaire a permis une appropriation par les habitants des territoires partenaires. Des prolongements sont aujourd'hui étudiés au titre d'autres programmes européens comme INTERREG Arc Atlantique. Toutefois, une piste d'action commune sur le thème de la culture et du numérique s'inscrit dans les objectifs du LEADER 2014-2020 envisagé sur le Pays des 6 Vallées.

En résumé, la stratégie LEADER a pour objet d'accompagner l'adaptation des activités économiques et des services au public sur le territoire dans un contexte de transition énergétique.

3. Evaluation de la stratégie LEADER

Les critères communs de sélection des opérations concerneront **l'impact positif des projets sur le changement climatique** (performances énergétiques, économies d'énergies, filières innovantes...) ainsi que sur le **développement économique** du Pays (emploi, création d'activités...).

Un certain nombre d'indicateurs globaux d'impact seront suivis sur la durée du programme. Ils ont été définis en prenant en compte certains indicateurs clés de la stratégie de l'Union européenne pour 2020.

Le Pays des 6 Vallées, pour les raisons exposées ci-dessus, a choisi d'orienter son programme LEADER sur l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle du territoire. Pour mesurer l'atteinte des objectifs que le Pays se fixe, les membres du GAL ont souhaité être accompagnés par des partenaires qualifiés pour mesurer l'impact des actions mises en place en faveur de la transition énergétique sur le territoire.

Ainsi l'Agence Régionale d'Evaluation pour l'Environnement et le Climat (AREC) a été sollicitée pour qu'un conventionnement puisse être mis en œuvre sur la durée du programme.

En complément, des contacts ont été pris avec l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) et le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (RPDE), pour le suivi d'indicateurs sur l'évolution de l'état des cours d'eau et des eaux souterraines.

Les travaux menés avec l'Ifrée sur la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire pourront également donner lieu à des compléments et des prolongements dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Energétique, en parallèle du LEADER, et qui pourront alimenter les indicateurs de suivi.

Un partenariat avec le réseau consulaire, chambres d'agriculture et de métiers ainsi que le recueil de données auprès de l'INSEE permettra de préciser des indicateurs relatifs à la création d'activités et d'emplois sur le territoire.

Une liste d'indicateurs d'impact a été définie au moment de la candidature LEADER. Leur actualisation sera complétée en 2015 pour fixer des valeurs cibles à atteindre en 2020. Le suivi de leur évolution sera effectué à mi-parcours et à la fin de la période de programmation LEADER, à l'échelle Pays des 6 Vallées.

Les **indicateurs d'impact** retenus et leur source sont les suivants :

- Réduction des GES (AREC)
- Part des énergies renouvelables dans la production et la consommation finale d'énergie (AREC)
- Réduction des consommations énergétiques (AREC)
- Evolution de la vulnérabilité énergétique des foyers (Ifrée/INSEE)
- Etat des cours d'eau et des eaux souterraines (ORE/RPDE)
- Evolution de la SAU, des surfaces en grandes cultures, des prairies, de l'élevage (Agreste)
- Evolution du nombre d'emplois (INSEE)
- Création d'entreprises (INSEE et réseaux consulaires)
- Taux d'emploi chez les 20-64 ans - hommes et femmes (INSEE)
- Couverture du réseau très haut débit et évolution de la montée en débit sur le territoire (Conseil général - SDTAN)
- Usages du numérique dans les services publics (enquête)

4. Articulation et complémentarité avec les autres dispositifs territoriaux

En lien avec la Région Poitou-Charentes, l'articulation du programme LEADER avec d'autres sources de financement sera approfondie. D'ores et déjà, LEADER 2014-2020 est conçu en complément du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD), du programme territorial énergie et climat, de dispositifs départementaux et régionaux et d'appels à projets à venir. Le programme opérationnel FEDER - FSE 2014-2020 pourra également compléter les projets élaborés par les différents acteurs du territoire. Ainsi, l'intégration des fonds sera privilégiée.

Le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) laisse la possibilité d'intervenir dans des champs d'intervention complémentaires au LEADER Pays des 6 Vallées: soutien aux entreprises innovantes, travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics et les

logements, programmes d'acquisitions foncières dans le cadre de la trame verte et bleue, réalisation d'infrastructures de très haut débit, ...

S'agissant du Plan climat du Pays des 6 Vallées, l'étude menée avec l'Ifrée-ORE sur la rénovation énergétique des logements a permis de mieux identifier les caractéristiques des logements et des familles sur le territoire pour déterminer celles qui sont le plus vulnérables en matière de dépenses énergétiques. Un programme axé sur la rénovation énergétique des logements a donc été lancé début 2015 sur le Pays des 6 Vallées : la **Plateforme de rénovation énergétique**, soutenue par la Région et l'ADEME, pour une durée de 3 ans. La sensibilisation, l'information et l'accompagnement des travaux chez les particuliers sont assurés au titre de ce programme, lui-même complété par un dispositif d'aides directes aux investissements et d'avances remboursables (en projet) porté par la Région avec l'ARTEE (Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie).

Le Pays travaille également sur la **performance énergétique des bâtiments publics** de ses collectivités. Pour les accompagner, le Pays met à leur disposition un conseiller en énergie partagé, salarié de l'association Vienne Habitat. Son rôle est de guider les collectivités dans l'évaluation de l'état de leur patrimoine et de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation énergétique, de suivi énergétique des consommations de leurs bâtiments et de sensibilisation de la population à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics. Par ailleurs, pour améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments, des dispositifs financiers peuvent être sollicités par les collectivités :

- Le Contrat Régional Développement Durable (CRDD) prévoit une enveloppe financière dédiée à la réhabilitation. Pour cela, les bâtiments doivent atteindre un minimum de 25% de gain énergétique par rapport à leur consommation avant travaux,
- Le FEDER prévoit une mesure d'intervention à destination des bâtiments publics. Les conditions d'éligibilité imposent aux collectivités d'être performantes sur le plan énergétique (moins de 120 KW/m²/an).
- La récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE) : le conseiller en énergie partagé encourage et accompagne les collectivités à récupérer les certificats d'économie d'énergie lorsque cela est possible.

Le CRDD 2014-2016 traduit la volonté des élus de mettre en œuvre des actions définies comme étant prioritaires par les acteurs du territoire. Dans une logique de complémentarité avec les axes du LEADER, le CRDD pourrait notamment intervenir en co-financement des actions d'information et de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique et également des projets de coopération avec d'autres territoires.

En vue de la structuration d'une **filière bois énergie sur le territoire**, la ligne de partage avec le FEDER est à préciser. Les projets qui relèveront du LEADER seront au bénéfice des agriculteurs et des propriétaires forestiers du territoire, et pourront concerner le soutien à la plantation en vue d'une gestion durable et d'une valorisation énergétique des haies et des boisements et présenteront des opérations d'animation de la filière.

De même, pour les **projets de méthanisation**, le LEADER permettra de soutenir la phase d'étude et de concertation en amont des projets d'investissements et les équipements annexes aux unités de méthanisation.

L'appui à des projets d'investissement liés à l'achat de matériel innovant de travail du sol ou au développement de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations sera mis en œuvre dans le cadre **d'appels à projets** pour permettre d'enclencher une dynamique sur le territoire qui pourra ensuite être relayée par le **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)** régional. Les projets collectifs seront favorisés. Les productions spécialisées à forte valeur ajoutée, comme le maraîchage ou les cultures utilisées pour la fabrication de matériaux isolants, seront accompagnées par le LEADER dans les phases de démarrage.

En matière d'équipements de production **d'énergies renouvelables**, le soutien du LEADER se fera en direction des très petites entreprises et pour les exploitations agricoles dans le cadre des filières locales identifiées. L'articulation avec le FREE et le FEDER sera à préciser.

Plus particulièrement pour le soutien aux **investissements innovants par les entreprises**, certaines contreparties publiques possibles au LEADER ont été identifiées : la 3^{ème} tranche FISAC du dispositif Cordee TPE du Pays des 6 Vallées, le dispositif « Coup de pouce » du Conseil régional ou le FREE.

Dans le cadre d'aides à l'acquisition d'équipements numériques, les projets prévoyant **l'installation à grande échelle d'outils de visio-conférence**, seront orientés sur le FEDER.

Le programme LEADER du Pays sera l'outil complémentaire des investissements structurants sur le territoire du Pays.

5. Plus-value de la stratégie et du programme LEADER pour le territoire

L'opportunité pour le territoire de s'engager dans un programme LEADER apporte une valeur ajoutée aux programmes déjà menés sous la forme :

- d'un **renforcement de l'accompagnement des agriculteurs** vers de nouvelles pratiques culturales pour réduire les gaz à effet de serre mais aussi restaurer la qualité des eaux, mieux adapter les cultures à leur utilisation (énergie), multiplier « les puits de carbone » grâce au boisement ...
- de la mise en œuvre d'un **programme d'accompagnement des petites entreprises** dans leurs investissements « environnementaux », ce public ayant été impliqué jusqu'ici de manière ponctuelle dans le Plan climat territorial
- d'une construction de **l'identité du Pays sur le concept d'excellence environnementale**, au-delà de la seule réduction des GES.

Si l'on considère les services au public sur le territoire, aussi bien ceux assurés par les entreprises privées que ceux portés par les collectivités, **l'utilisation des outils numériques et des échanges dématérialisés dans l'offre de services** reste peu développée. Le LEADER, compte tenu notamment d'un taux de subvention FEADER pouvant aller jusqu'à 80%, peut être moteur dans la mise en œuvre de projets intégrant les technologies de l'information et de la communication et le développement des e-services.

Enfin comme cela a été développé dans le bilan évaluatif du LEADER 2009-2015, **la proximité du GAL et de l'équipe d'animation avec les porteurs** demeure un atout dans l'accompagnement à la conception de projets dans le cadre des dispositifs européens. Le principe d'un programme territorialisé permet rendre les procédures européennes plus compréhensibles et plus accessibles. La démarche LEADER est aussi une opportunité pour développer des opérations innovantes sur le territoire, avec une volonté de faire mieux sur la programmation 2014-2020 grâce à un ensemble de mesures propices à la mise en place de nouveaux partenariats et à l'expérimentation.

A cet effet, le plan de développement du programme Prox6vallées se décline autour de mesures qui sont présentées dans le chapitre suivant.

IV. Plan de développement de la stratégie

La priorité ciblée que le Groupe d'Action Locale s'est fixée pour « **relever le défi de la transition énergétique par le développement d'une économie de proximité** » prend en compte les besoins et objectifs locaux, en intégrant les priorités de l'Union européenne et de la Région Poitou-Charentes en matière de développement rural. La stratégie locale de développement proposée se décline ainsi en un ensemble cohérent d'opérations qui composent le plan de développement. Il comprend 7 fiches mesures. Le programme envisagé sera identifié sous l'intitulé **Prox6vallées**.

Le tableau suivant rappelle les grands enjeux définis pour le territoire, les objectifs stratégiques poursuivis dans le cadre du programme LEADER et leur déclinaison dans les différentes fiches-mesures.

Principaux enjeux sur le Pays des 6 Vallées	Objectifs stratégiques	Fiche mesure LEADER 2014-2020
Adaptation au changement climatique par la transition énergétique	Faire évoluer les modes de vie, les pratiques pour lutter contre le changement climatique	Fiche n°1 « Sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique »
Ancrage des populations et des activités	Créer des emplois et générer de la valeur ajoutée sur le territoire	Fiche n°2 « Développement d'une économie de proximité par la création de filières locales »
Ancrage des activités	Permettre l'adaptation des activités économiques à la transition énergétique Diversifier les activités Réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement	Fiche n°3 « Innovation environnementale des entreprises » Fiche n°4 « Adaptation de l'agriculture au changement climatique »
Ancrage des populations	Assurer la qualité et l'adaptation des services au public Créer de nouveaux services Garantir une meilleure accessibilité aux services Diffuser une culture du numérique sur le territoire	Fiche n°5 « Amélioration de l'accès aux services dans le respect des principes du développement durable »
Echange de connaissances et de moyens	Innover avec d'autres territoires	Fiche coopération n°6 (a) « Développement de l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile » Fiche coopération n°6 (b) « Culture et numérique »
Mise en œuvre du LEADER	Animer, gérer, évaluer et communiquer sur le programme LEADER	Fiche n°7 : « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire »

1. Les mesures du plan de développement LEADER

Le plan de développement s'inscrit dans le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020, et plus particulièrement dans la mesure 19 – LEADER et les sous-mesures 19.2, 19.3 et 19.4. Il s'appuie sur le Règlement UE n°1303/2013 du 17 décembre 2013 et le Règlement FEADER n°1305/2013 du 17 décembre 2013.

Les fiches mesures qui suivent et qui composent le plan de développement seront consolidées avec le concours de la Région Poitou-Charentes.

Titre de la fiche mesure 1	Sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les acteurs et les habitants aux enjeux de la transition énergétique y compris dans le domaine culturel - Développer de nouvelles pratiques afin de prendre en compte quotidiennement les enjeux du changement climatique <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants et aux acteurs de s'approprier les informations concernant les nouvelles méthodes d'économie d'énergie - Mettre en place des actions de sensibilisation permettant une diffusion de l'information à un large public - Accompagner et conseiller les porteurs de projets sur les nouvelles méthodes et/ou pratiques respectueuses de l'environnement - Impulser un changement des comportements <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des enjeux du changement climatique par les différents acteurs du territoire - Création d'un réflexe et d'une réflexion préalable à chaque projet sur le thème des économies d'énergies possibles - Réalisation de projet ayant un impact environnemental positif <p>Organisation de résidences d'artistes travaillant sur le thème de l'environnement et/ou des enjeux de la transition énergétique</p>
Bases réglementaires	<p>Article 14 du RDR – règlement UE n°1305/2013 Projet de décret d'éligibilité des dépenses du 22 décembre 2014</p>
Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structures publiques ou privées en charge de la diffusion de l'information - Structures publiques ou privées porteuses de projets de résidences d'artistes <p>Bénéficiaires des actions mises en œuvre : les porteurs de projets publics et privés (artisans, particuliers, agriculteurs, collectivités, associations...)</p>
Dépenses éligibles	<p>Les catégories de dépenses éligibles correspondent aux coûts directement imputables à la mise en œuvre des actions d'information et de conseil collectif ou individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (salaires et déplacements liés à l'action) - Coûts de conception, d'élaboration et d'impression des supports d'information - Acquisition de fournitures et petits matériels - Coûts de communication et publicité/information - Autres frais directement liés à l'opération - Prestations externes liées directement à l'action d'information <p>Dans le cas particulier des résidences d'artistes les dépenses éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel et d'ingénierie (salaires et déplacements liés à l'action) - Rémunération des artistes - Catalogues et supports pédagogiques - Organisation d'exposition - Défraiement du ou des artiste(s) - Frais d'hébergement et de restauration du ou des artiste(s) - Frais de production d'œuvre (matériels, fournitures, location de matériel...) <p>Investissements exclus : Les frais de structure qui ne peuvent pas être directement imputables à l'opération.</p>

Conditions d'éligibilité	<p>Les thématiques des actions éligibles doivent être en lien avec les enjeux de la transition énergétique et peuvent notamment être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des matériaux naturels - le réemploi, recyclage de matériaux ou déchets - les matériaux et techniques d'isolation - les éco-gestes - les techniques de construction permettant de réaliser des économies d'énergie - les énergies renouvelables - l'utilisation des ressources locales - l'efficacité énergétique - les modes de consommation durable et de prévention des déchets (lutte contre tout type de gaspillage) - ... <p>Pour les séances de formation/information collectives, un minimum de 5 participants sera requis.</p>
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification des intervenants : un document attestant de la qualification des intervenants ou formateurs sera demandé (diplôme, cv mentionnant l'expérience dans le domaine d'intervention...), - Démarche éco-responsable dans l'organisation des actions (nature des supports, promotion covoiturage,...). <p>Le pack éco-manifestation réalisé par le Pays des Six Vallées sera mis à disposition des organisateurs le cas échéant.</p> <p>Les structures de conseil individuel devront prévoir un suivi des bénéficiaires concernant l'évolution de leurs projets.</p>
Montant et taux d'aide	<p>Planchers/plafonds d'intervention :</p> <p>80 % de FEADER</p>
Modalités d'intervention prévues	<p>Taux maximum d'aide publique : 100%</p>
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de séances collectives réalisées : 15 Nombre d'accompagnement individuel réalisé : 20 Nature des thèmes abordés Nombre de participants : 100 Répartition des participants par catégorie de public (particuliers, agriculteurs, artisans, collectivités, associations...) Proportion hommes/femmes Nombre de résidences d'artistes : 3</p> <p>Indicateurs de résultats (source fiche d'évaluation transmise au porteur au moment du bilan) : Nombre de projet réalisé suite à des conseils individuels : 10</p> <p>Une enquête auprès des bénéficiaires des opérations soutenues sera réalisée à mi-parcours du programme afin de réorienter le contenu de la fiche mesure si nécessaire.</p>

Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	Contreparties possibles : aides régionales, départementales et d'Etat (DRAC)
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mission locale rurale centre et sud Vienne - Atelier du Soleil et du Vent - CFPPA
Exemples de projets (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention du gaspillage alimentaire porté par la mission locale rurale centre et sud Vienne et/ou des structures associées - Séminaire et série d'événements dans le cadre de l'organisation de la conférence pour le climat COP21 de décembre 2015 sur le thème de la lutte contre le changement climatique portés par le Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées

Titre de la fiche mesure 2	Développement d'une économie de proximité par la création de filières locales
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et créer des filières locales - Développer une économie de proximité - Relocaliser et créer des emplois - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Favoriser les projets mutualisés - Economiser les ressources (lutter contre le gaspillage et/ou favoriser le ré-emploi) <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une filière bois énergie locale - Développement de filières circuits courts notamment alimentaires - Approvisionner la restauration collective en produits bio et/ou issus des filières de proximité - Création d'une filière bâtiment (utilisation de matériaux bio-sourcés...) - Production d'énergies renouvelables (biomasse, bois, eau, petit éolien) - Structuration d'une offre de territoire permettant la valorisation du patrimoine naturel et culturel - Accompagnement à la structuration des filières (identification des besoins, conseils auprès des entreprises, développement de l'emploi, mutualisation, promotion...) - Travailler en lien avec d'autres territoires et avec des structures de proximité <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'offre de produits et services locaux afin de dynamiser et créer des emplois locaux et de diminuer les émissions de GES - Renforcement de l'attractivité du territoire - Permettre aux habitants de bénéficier de nouveaux produits et services locaux - Valorisation des ressources locales, notamment naturelles, culturelles, humaines, productives... - Création de nouveaux débouchés économiques
Bases réglementaires	Articles 17 et 20 du RDR – règlement UE n°1305/2013 Projet de décret d'éligibilité des dépenses du 22 décembre 2014

Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtres d'ouvrage public - Entreprises agricoles ou non (immatriculées ou en cours d'immatriculation lors de la demande) et leurs groupements - Associations - Chambres consulaires <p>Les particuliers sont exclus des bénéficiaires.</p> <p>Bénéficiaires de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités et établissements publics (élus et administratifs) - Entreprises agricoles ou non (immatriculées ou en cours d'immatriculation lors de la demande) - Associations - Salariés - Demandeurs d'emplois ...
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements matériels et équipements collectifs ou individuels en lien direct avec les objectifs de création ou de développement des filières identifiées - Aménagement et rénovation de bâtiments de vente et ou de transformation - Plantation et gestion des haies et des arbres destinées à alimenter la filière bois énergie - Investissements dans des équipements permettant la production d'énergies renouvelables en lien avec l'activité <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables à la création des filières ou à la réalisation de projets en lien avec les thématiques des filières identifiées (bois énergie, bâtiment, circuits courts notamment alimentaires, déchets, structuration d'une offre de valorisation du patrimoine naturel et culturel) - Animation des filières identifiées y compris mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emplois des secteurs concernés - Communication et support de communication, publicité, information, signalétique : support numérique permettant la commercialisation ou la valorisation de produits ou services du territoire - Outils de valorisation, de diffusion d'expériences - Frais liés à un voyage d'étude sur un projet en lien avec la création de filières sur les thématiques identifiées - Frais liés à l'organisation de séances de formation (rémunération des intervenants, conception et impression de documents pédagogiques, repas des intervenants et des bénéficiaires ultimes ...) - Frais liés à l'accompagnement des collectivités sur l'introduction de produits bio et/ou locaux dans la restauration collective <p>L'éligibilité du matériel d'occasion reste à confirmer en fonction d'éléments réglementaires</p> <p>Investissements exclus : achat de véhicule, le matériel neuf lorsqu'il s'agit de simple renouvellement, les dépenses de main d'œuvre dans le cas d'auto-construction, les investissements induits par l'application de normes sauf pour des normes communautaires récemment introduites (délai de grâce de 36 mois maximum à compter de la date à laquelle la norme devient obligatoire)</p>

Conditions d'éligibilité	<p>Les investissements réalisés notamment par les agriculteurs doivent être en lien avec les filières retenues et concerner les domaines de la transformation, diversification non agricole, commercialisation, hors production.</p> <p>L'utilisation des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés sera encouragée. En cas de non emploi une explication écrite et argumentée sera demandée.</p> <p>Les investissements liés à la production d'énergies renouvelables seront soutenus à la condition qu'ils utilisent des ressources locales (bois, biomasse, eau, petit éolien). Dans le cadre de ces équipements, une étude préalable technico-économique sera demandée au porteur de projet.</p> <p>Les porteurs de projets publics s'engagent à valoriser leur projet et à mettre en place des pratiques vertueuses.</p> <p>Des appels à projets seront réalisés afin de pouvoir sélectionner des projets pilotes et innovants dans leur globalité. Ces projets devront s'inscrire dans la stratégie Leader. Les critères d'éligibilité seront fixés par les membres du GAL.</p>
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets	<p>Les projets collectifs et/ou affichant des partenariats locaux notamment public/privé seront privilégiés.</p> <p>Les supports numériques collectifs ou mutualisés seront favorisés.</p>
Montant et taux d'aide	<p>Taux d'intervention maximum : 80% de FEADER</p> <p>Subvention Leader minimale de 3 000 euros et plafonnée à 100 000 euros</p> <p>Taux maximum d'aide publique : 100 % pour les porteurs de projets publics 50 % pour les porteurs de projets privés.</p>
Modalités d'intervention prévues	<p>Un principe de bonification sera déterminé par les membres du GAL et appliqué dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs et artisans ayant moins de 3 ans d'activités - Projet intégrant le recours à l'insertion - Création d'emplois

Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus : 24 Nombre de bénéficiaires formés : 40 Nombre de partenariats créés : 5 Linéaire de haies plantées : 7 kilomètres Nombre de projets utilisant des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés : 8 Nombre de projets intégrant l'outil numérique : 5</p> <p>Indicateurs de résultats (source fiche d'évaluation transmise au porteur au moment du bilan) : Nombre d'emplois créés Répartition hommes/femmes Nombre de restaurants collectifs s'approvisionnant en produits régionaux et nature des produits (données obtenues suite à une enquête) Nombre de collectivités s'approvisionnant en bois local Evaluer la production (en Kw) d'énergie produite par les énergies renouvelables</p>
Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	<p>Les investissements liés à la création d'unités de méthanisation seront soutenus par le FEDER, sauf les projets de petites puissances à l'échelle d'une exploitation agricole et ne nécessitant pas la création d'une structure juridique distincte. Les études et l'animation de la filière seront soutenues par le FEADER dans le cadre du programme LEADER.</p> <p>Les investissements dans le cadre de la filière Bois Energie ainsi que les plantations effectuées par un porteur de projet public seront orientées FEDER. Les études et l'animation de la filière seront soutenues par le FEADER dans le cadre du programme LEADER.</p>
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Lycée agricole de Venours - INRA - Mission locale rurale centre et sud Vienne
Exemples de projets (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective porté par la Communauté de Communes du Pays Mélusin - Développement de l'approvisionnement d'énergie locale (filière bois énergie) porté par la Communauté de Communes du Pays Mélusin - Création d'une plateforme Emploi portée par la Mission locale rurale centre et sud Vienne - Programme d'actions ou d'investissements liés au projet de coopération sur les circuits courts porté par les acteurs de la coopération - Etude sur la ressource forestière et des haies portée par le Centre Régional de la Propriété Forestière - Création d'une AMAP par le développement d'un outil de commande en ligne au sein du lycée agricole de Venours et de l'INRA - Premier accompagnement à la création d'activité de vente directe alimentaire porté par la Chambre d'Agriculture - Projet d'hydrolienne par la commune de Château-Larcher

Titre de la fiche mesure 3	Innovation environnementale des entreprises
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises du territoire dans leurs investissements visant à réduire l'impact environnemental de leurs activités - Aider à la création d'activités innovantes dans le domaine de l'environnement sur le territoire <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets des petites entreprises, des créateurs d'activités et des associations en développement en lien avec les économies d'énergie, énergies renouvelables, gestion des déchets, économies de ressources, mobilité. - Accompagner la diversification des activités et l'innovation des entreprises <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider la création ou le développement d'entreprises dont l'activité ou les investissements ont un impact environnemental positif - Disposer d'un panel d'entreprises proposant des activités en adéquation avec les préoccupations environnementales et l'adaptation au changement climatique - Soutien et développement de l'emploi local - Rendre l'innovation possible pour garantir la compétitivité des entreprises du territoire
Bases réglementaires	Source PDR : Mesure 06 – 8.2.5 sous-mesure 6.4 Opération 6.4.1 Règlement de minimis
Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises non agricoles individuelles, coopératives et sociétés (qualifiées RGE pour les entreprises du bâtiment) immatriculées ou en cours d'immatriculation lors de la demande - Associations

<p>Dépenses éligibles</p>	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation des bâtiments (second œuvre) - travaux et aménagements extérieurs - investissements pour la production d'énergie renouvelable, la réduction des consommations d'énergie et des matières premières, à l'optimisation des déplacements, à la réduction et à la valorisation des déchets - matériel informatique de production spécifique à l'activité - agencement intérieurs des locaux dans le respect de l'environnement ou en privilégiant l'approvisionnement local - achat d'un local professionnel plafonné à 10% du coût total des dépenses éligibles (création ou reprise) <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations immatérielles en lien avec l'opération (études préalables, diagnostics, maîtrise d'œuvre) - création de site internet <p>L'éligibilité du matériel d'occasion reste à confirmer en fonction d'éléments réglementaires.</p> <p>Investissements exclus : achat de véhicule et le matériel neuf lorsqu'il s'agit de simple renouvellement, les dépenses de main d'œuvre dans le cas d'auto-construction, les investissements induits par l'application de normes sauf pour des normes communautaires récemment introduites (délai de grâce de 36 mois maximum à compter de la date à laquelle la norme devient obligatoire), reprise des fonds de commerce.</p>
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Les structures éligibles devront avoir moins de 10 salariés.</p> <p>Une étude de viabilité économique aura dû être réalisée au préalable dans le cadre d'une création ou du développement d'une entreprise dans le secteur de l'économie verte et des filières identifiées (bois énergie, bâtiment, circuits courts notamment alimentaires, déchets, structuration d'une offre de valorisation du patrimoine naturel et culture).</p> <p>Pour les projets en lien avec les économies d'énergie dans le domaine de la rénovation de locaux, un avis d'expert sera nécessaire afin de réaliser un diagnostic préalable et un diagnostic post travaux dans le cadre des missions du Conseiller en Energie Partagée.</p> <p>Le siège de l'entreprise devra être sur le territoire.</p>
<p>Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets</p>	<p>Projets dans les secteurs de l'économie verte et des filières identifiées (bois énergie, bâtiment, circuits courts notamment alimentaires, déchets, structuration d'une offre de valorisation du patrimoine naturel et culturel)</p>
<p>Montant et taux d'aide</p>	<p>Taux d'intervention maximum : 80% de FEADER</p> <p>Un principe de bonification sera déterminé par les membres du GAL et appliqué en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil d'apprentis - création d'emploi

Modalités d'intervention prévues	Taux maximum d'aide publique : 50 % jusqu'à un maximum de 25 000 euros
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de projets concernant des investissements réalisés ayant un impact sur les économies d'énergies : 15 Nombre de projets soutenus relevant de secteurs d'activités en lien avec l'économie verte : 10</p> <p>Indicateurs de résultats (source fiche d'évaluation transmise au porteur au moment du bilan) : nombre d'emplois créés nombre d'apprentis accueillis proportion hommes/femmes Gain énergétique réalisé</p>
Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	<p>Les dispositifs suivants pourront être une contrepartie au FEADER sous réserve que la nature et l'objet des investissements présentés soient en lien avec la stratégie Leader.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coup de Pouce : Dispositif d'aide régionale au développement de très petites entreprises. - FISAC (3^{ème} tranche Cordee TPE Pays des 6 Vallées notifiée le 5 janvier 2015)
Partenaires locaux	Mission locale rurale centre et sud Vienne

Titre de la fiche mesure 4	Adaptation de l'agriculture au changement climatique
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'adaptation au changement climatique de l'agriculture grâce au développement de pratiques innovantes pour réduire l'impact environnemental des activités agricoles - Favoriser l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations (changement climatique et qualité de l'eau) - Permettre la viabilité économique des exploitations s'engageant dans de nouvelles pratiques - Contribuer à préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et former les agriculteurs aux nouvelles pratiques permettant l'adaptation au changement climatique et la préservation de la ressource en eau (production alimentaire, non alimentaire et élevage y compris apiculture) - Faire évoluer les cultures des exploitations vers des nouvelles pratiques agricoles y compris les pratiques biologiques - Soutenir les investissements collectifs en lien avec le développement de pratiques agricoles et environnementales innovantes - Favoriser l'agriculture biologique labellisée ou non par un soutien à l'investissement individuel <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'évolution des activités agricoles avec une meilleure prise en compte des conséquences sur le changement climatique et l'environnement - Encourager l'approvisionnement agricole local - Favoriser une activité d'élevage durable et respectueuse de la biodiversité et de la ressource en eau - Développer l'agriculture biologique labellisée ou non - Inciter à mutualiser les achats de matériel agricole nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles pratiques
Bases réglementaires	<p>Article 14 et 17 du RDR – règlement UE n°1305/2013 Projet de décret d'éligibilité des dépenses du 22 décembre 2014</p>

Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitants agricoles individuels Groupements d'agriculteurs (CUMA, GAEC...) Entreprises agricoles Collectivités, établissements publics (lycée agricole...) Organismes agricoles publics ou privés (Chambre d'agriculture, CIVAM, Vienne Agrobio...) Organismes de formation <p>Bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre des actions de formation ou d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitants agricoles individuels Groupements d'agriculteurs (CUMA, GAEC...) Entreprises agricoles Agents des collectivités, établissements publics (lycée agricole...) Agents des organismes agricoles publics ou privés (Chambre d'agriculture, CIVAM...)
Dépenses éligibles	<p>Investissements immatériels et frais annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (salaires et déplacements liés à l'action, animation de programme ...) - Coûts de conception, d'élaboration de documents et/ou d'outils pédagogiques - - Coûts de communication et de publicité/information (inserts publicitaires, flyers...) - Prestations externes liées directement aux actions (études, diagnostic, achat de données,...) notamment l'accompagnement à l'évolution des pratiques - Location de terre agricole et de matériel pour expérimentation <p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de rénovation des bâtiments agricoles permettant une diminution de la consommation d'énergie, utilisation des énergies renouvelables ou utilisant des éco-matériaux de construction (serres pour le développement d'une culture locale...) - Achat collectif de matériel de production et d'étude dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles en lien avec l'adaptation au changement climatique - Achat de matériel agricole spécifique réalisé par un porteur de projet pratiquant l'agriculture biologique labellisée ou non - Achat de matériel pour expérimentation <p>L'éligibilité du matériel d'occasion reste à confirmer en fonction d'éléments réglementaires.</p> <p>Investissements exclus : achat de véhicule et le matériel neuf lorsqu'il s'agit de simple renouvellement, les dépenses de main d'œuvre dans le cas d'auto-construction, les investissements induits par l'application de normes sauf pour des normes communautaires récemment introduites (délai de grâce de 36 mois maximum à compter de la date à laquelle la norme devient obligatoire)</p>

Conditions d'éligibilité	<p>Critères d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement collectif lié à la production et à l'élevage : engagement du porteur à intégrer une démarche collective à l'échelle du territoire - Aide à l'investissement individuel prioritairement pour les productions assimilées biologiques s'appuyant sur un engagement de l'agriculteur à respecter le cahier des charges de la production biologique ou certifié par un expert agricole. - Réalisation d'une étude sur la viabilité économique de l'exploitation dans le cadre des changements de pratiques - Siège de l'exploitation sur le territoire - Engagement de l'exploitant à ne pas cultiver des plantes OGM ou des végétaux rendus tolérants aux herbicides pendant une durée de 5 ans après le dépôt de la demande d'aide
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets	<p>Des appels à projets seront organisés pour sélectionner les projets d'investissements en lien avec l'acquisition de matériel innovant pour le travail du sol et le développement de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations. Les porteurs soutenus auront l'obligation de communiquer sur leur démarche et leur expérience.</p> <p>Un document attestant de la qualification des intervenants ou formateurs sera demandé (diplôme, CV mentionnant l'expérience dans le domaine d'intervention...).</p> <p>Les projets soutenus devront respecter le règlement de minimis.</p>
Montant et taux d'aide	<p>Planchers/plafonds de subvention : Montant de subvention compris entre 3 000 et 50 000 euros de FEADER Taux d'intervention : 40%</p> <p>Taux maximum d'aide publique : Investissements matériels : 70% Investissements immatériels : 70 %</p>
Modalités d'intervention prévues	<p>Le taux d'intervention peut être modulé en fonction des résultats de l'étude de viabilité effectuée par le porteur et notamment de sa capacité financière.</p> <p>Un principe de bonification sera déterminé par les membres du GAL et appliqué aux agriculteurs en activité depuis moins de cinq ans.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de bénéficiaires des actions d'information : 200 Nombre de bénéficiaires des actions de formation : 50 Type de bénéficiaires : homme/femme ; public/privé ; individuel/collectif</p> <p>Indicateurs de résultats (source : fiche d'évaluation transmise au porteur au moment du bilan) : Pourcentage d'exploitation ayant modifié ces pratiques suite à une séance d'information, formation à mi-parcours pour une réorientation de la fiche, le cas échéant Nombre d'exploitation ayant réalisé des investissements dans le cadre d'une création, transmission, reprise Gain concernant la qualité de l'eau (données ORE)</p>

Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	Contreparties possibles : Aides régionales et d'Etat.
Partenaires locaux	<p>INRA Lycée agricole de Venours CFPPA de Venours Agriculteurs identifiés sur le territoire Atelier du Soleil et du Vent</p>
Exemples de projets envisagés (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pluriannuel Clim'Agri© porté par le Pays des Six Vallées : <ul style="list-style-type: none"> - Animation du programme - Journées techniques - Investissements collectifs dans du matériel agricole innovant - Etudes, analyses des sols - Espaces de démonstrations de techniques agricoles innovantes • Programme expérimental sur l'élevage porté par la Chambre d'Agriculture • Expérimentation sur la préservation de la qualité de l'eau et sur la gestion de la quantité d'eau en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le programme Re-Sources • Accompagnement individuel et préconisations sur les conséquences technico-économiques de la mise en place d'une unité de méthanisation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le CRER

Titre de la fiche mesure 5	Amélioration de l'accès aux services dans le respect du développement durable
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les ressources du territoire grâce aux outils numériques favorisant le développement d'une économie et d'une offre de proximité - Permettre l'évolution des services à la population et aux entreprises sur le Pays en privilégiant le soutien à des projets innovants et permettant de réaliser des économies d'énergie et/ou de ressources - Permettre les mises en réseaux, le partenariat et la mutualisation dans la mise en place de nouveaux services - Permettre au Pays de tendre vers l'exemplarité des services au public - Réaliser des économies énergétiques <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux services de proximité notamment via le numérique - Développer l'utilisation des énergies renouvelables et des ressources locales - Privilégier le caractère innovant et exemplaire des projets (ayant un lien avec les services de proximité et le numérique) - Créer et aider à la commercialisation d'une offre de services, touristique et/ou culturelle via les outils du numérique - Développer la mobilité durable - Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité du territoire par une offre de services multiple (notamment innovante) et variée - Permettre aux habitants du territoire de bénéficier des services ou des ressources de proximité - Développer l'utilisation des outils numériques par la population - Optimisation des déplacements afin de ne pas augmenter la consommation énergétique sur le territoire
Bases réglementaires	<p>Article 20 du RDR – règlement UE n°1305/2013 Projet de décret d'éligibilité des dépenses du 22 décembre 2014</p>
Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide : collectivités, entreprises, agriculteurs, associations...</p> <p>Sont exclus : les particuliers</p> <p>Bénéficiaires des actions mises en œuvre : les habitants du territoire</p>
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement extérieurs type : liaisons douces... - Achats de matériel en lien avec la mise en place ou le développement de services à la population - Equipements en objets connectés (informatiques, domotiques,

	<p>numériques...) en lien direct avec le projet notamment afin d'adapter les logements aux différentes catégories de publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de signalétique et de communication <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Animation en lien avec la création d'offre de services ou de valorisation du territoire et leur commercialisation - Prestations informatiques ou de conseil visant à accompagner la mise en œuvre de stratégies numérique de communication et de marketing touristique (uniquement pour les projets collectifs et/ou travaillés en partenariat) - Formation à l'utilisation du numérique et au e-commerce - Prestation en lien avec les déplacements
Conditions d'éligibilité	<p>L'éligibilité du matériel d'occasion reste à confirmer en fonction d'éléments règlementaires.</p> <p>Les liaisons douces devront relier les Etablissements Recevant du Public et permettront de faciliter les déplacements à pieds.</p> <p>Les projets soutenus devront créer de nouveaux services ou en améliorer des existants.</p>
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets	<p>Un appel à projets annuel sera réalisé afin de pouvoir sélectionner des projets expérimentaux et innovants. Ces projets devront relever de la stratégie globale Leader et être transférable. Les critères d'éligibilité seront précisés par le GAL.</p> <p>Les projets collectifs et faisant l'objet de mutualisation et/ou de partenariat seront privilégiés.</p>
Montant et taux d'aide	Plafonds de subvention : 150 000 euros de FEADER
Modalités d'intervention prévues	Taux maximum d'aide publique : 100%
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de projets utilisant des outils numériques : 20 Nombre de projets favorisant la mobilité : 10 Partenariats créés : 8 Nombre de ZAE concernées par un projet de services mutualisés : 3</p> <p>Indicateurs de résultats (source : fiche d'évaluation transmise au porteur au moment du bilan) : Nature des e-services créés par les collectivités Nombre et nature des sites internet collectifs de promotion</p>
Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	<p>Contreparties possibles : Aides d'Etat, régionales et départementales</p> <p>Les équipements de visio-conférences à grande échelle seront financés par le FEDER.</p>

Partenaires locaux	Mission locale rurale centre et sud Vienne Rurart
Exemples de projets envisagés (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none">- Création de CV vidéo portée par la Mission locale rurale centre et sud Vienne- Journées de sensibilisation au e-commerce par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat- Bibliothèque numérique de la commune de Smarves- Pépinières d'entreprises de la Communauté de Communes du Vouglaisien- Ecolabellisation d'une zone d'activités de la Communauté de Communes des Vallées du Clain- Ombrières du parking multimodal de la Communauté de Communes du Vouglaisien

Titre de la fiche mesure 6	Fiche Coopération n°6(a) : Développement de l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile
Descriptif synthétique de la fiche action	<p>Les territoires du Sud Vienne impliqués dans le présent projet de coopération s'attacheront à articuler leur action avec le programme régional sur les circuits courts. Des échanges avec la Chambre régionale d'Agriculture ont eu lieu lors de l'élaboration de la fiche mesure.</p> <p><u>Objectifs stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer et créer des filières alimentaires locales - développer l'approvisionnement local de produits alimentaires - développer une filière alimentaire locale vertueuse - mutualiser les moyens d'accompagnement de la filière alimentaire locale <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement et organisation de la demande de la restauration hors domicile - échanges d'expériences entre territoires et entre professionnels - proposition de formations auprès des acteurs de la coopération (collectivités, restaurateurs, producteurs, restauration collective, etc.) - étudier la mise en place de projets collectifs associant les acteurs de la filière <p>Il s'agira d'organiser la coordination avec la chambre d'agriculture de la Vienne qui assure l'animation du réseau de producteurs à l'échelle des 3 territoires</p> <p><u>Effets attendus sur le territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le maillage de l'offre et la demande de produits locaux alimentaires sur le territoire - augmenter l'approvisionnement en produits locaux alimentaires dans les structures du territoire (cantines scolaires, EPHAD, etc.) - mettre en place des circuits de distribution avec les producteurs - capitaliser entre territoires partenaires sur la mise en œuvre de projets opérationnels (approvisionnement des cantines, des épiceries sociales...) <p>Il est proposé de mettre en place une animation territoriale pour atteindre les objectifs fixés par les territoires partenaires. L'animation prévue se fera sur 3 ans renouvelables une fois. Par ailleurs, les territoires s'attacheront à développer le maraîchage (installation et diversification) ainsi que l'approvisionnement en viande bovine, pour répondre à la demande.</p>
Bases réglementaires	Article 44, 15 et 35 du Règlement UE 1305/2013 du 17/12/2013, décret d'éligibilité des dépenses
Bénéficiaires	<p>Bénéficiaires de l'aide : les territoires partenaires (GAL du Pays des 6 Vallées, GAL du Pays Val de Gartempe et du Pays Montmorillonnais et le GAL du Pays Civraisien,)</p> <p>Bénéficiaires des actions : les associations, les collectivités, les restaurateurs, les entreprises (de production, de transformation et de commercialisation), les producteurs et regroupements de producteurs les territoires limitrophes aux territoires Leader.</p>
Dépenses éligibles	<p>Les dépenses sont prévues sur 3 ans renouvelables.</p> <p><u>Investissements immatériels (coût global) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - salaires et charges : 120 000€ - prestations de formation : 10 000 € - évaluation : 10 000 € - communication : 30 000 € - échanges d'expériences avec d'autres territoires : 10 000 € - prestation externe (achat de données, etc.) : 15 000 € <p>Pour favoriser l'installation d'exploitation en maraîchage sur leurs territoires, les 3 GAL proposeront une action pilote pour aider à l'installation de maraîchers non</p>

	aidés par la Chambre d'Agriculture (personnes exclus du dispositif en raison de leur âge, de leur diplôme ou de la taille de l'exploitation envisagée). Cette expérimentation sera menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Région Poitou-Charentes et le lycée agricole de Venours.
Conditions d'éligibilité	Les producteurs qui souhaitent bénéficier du projet devront adhérer à une charte d'engagement moral de participation au projet global de coopération
Principes relatifs à l'établissement de critères de sélection des projets	Un comité de pilotage réunissant les territoires et les acteurs de la filière sera créé pour définir les actions mises en œuvre. Les GALs décideront des critères communs d'adhésion au projet en lien avec le COPIL
Montant et taux d'aide	Montant de FEADER par territoire (3 ans): 52 000 € Taux d'intervention : Maximum du FEADER soit 80%
Modalités d'interventions prévues	Cette mesure vise à soutenir l'accompagnement des acteurs de la filière. Les investissements seront financés par les mesures prévues dans les programmes LEADER respectifs des partenaires et par les mesures PDR.
Partenaires	Chambre d'Agriculture de la Vienne, Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Vienne, Chambre des Métiers de la Vienne, AFIPaR, CIVAM Seuil du Poitou et de Montmorillon, IRQUA, lycées agricoles de Venours et de Montmorillon, Maison Familiales et Rurales, Coopératives agricoles, MSA, Réseau Bienvenue à la ferme, FD CUMA, Vienne Agrobio territoires limitrophes hors Leader (associés à la réflexion).
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions de sensibilisation induites Nombre de visites de retour d'expériences réalisés Nombre de structures alimentées en produits locaux / volumes Nombre de producteurs sensibilisés Nombre de producteurs adhérents à la coopération Indicateurs de résultats : Nombre de producteurs fournissant la restauration collective et part de leur Chiffre d'affaires en vente directe Nombre et montant des projets d'investissement résultant de l'accompagnement
Articulation avec les autres mesures du PDR et les autres fonds européens	

Principes relatifs à l'établissement de critères de sélection des projets	Les acteurs du Pays des 6 Vallées qui s'impliqueront dans le projet s'engageront à capitaliser leur expérience au travers d'échanges à l'échelle du Pays, avec les autres territoires partenaires et dans les réseaux européens.
Montant et taux d'aide	Taux d'intervention du FEADER : 80 % Montant de FEADER par territoire : 48 000 €
Modalités d'interventions prévues	Cette mesure a pour objet d'accompagner les acteurs sur les territoires et de favoriser leurs échanges. Les projets d'investissement en matière de mise en place d'outils numériques sur le Pays des 6 Vallées seront financés par la fiche mesure n° 5 - Amélioration de l'accès aux services dans le respect des principes du développement durable.
Partenaires	Un groupe de pilotage sera créé sur le Pays des 6 Vallées composé d'acteurs touristiques et culturels représentatifs du territoire.
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre et nature des partenaires au projet de coopération</p> <p>Indicateurs de résultats : Projets d'investissements générés par l'action de coopération Partenariats mis en œuvre entre acteurs culturels et touristiques à l'échelle du Pays des 6 Vallées, à l'échelle des territoires impliqués dans la coopération</p>
Articulation avec les autres mesures du PDR et les autres fonds européens	Ce projet donne lieu à l'élaboration d'un projet INTERREG Arc Atlantique. Le projet de coopération LEADER est complémentaire et permettra notamment d'approfondir le volet Formation et amélioration des compétences des acteurs ainsi que le volet Emploi sur les territoires partenaires.

Titre de la fiche-mesure 7	Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire
Description synthétique de la fiche action	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre et accompagner le développement de projet en lien la stratégie du programme LEADER <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions d'ingénierie et d'animation permettant la mise en œuvre de la stratégie du GAL <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau de porteurs de projets et initiation de partenariats - Valorisation de la plus-value apportée par le programme LEADER dans les différents projets - Renforcement du caractère innovant dans chaque projet - Une communication accrue sur le territoire des possibilités de financements et des projets financés - Sécurisation dans le montage et la vie du projet
Bases réglementaires	Articles 35 – règlement UE n°1303/2013 Projet de décret d'éligibilité des dépenses du 22 décembre 2014
Bénéficiaires	La structure porteuse du GAL.
Dépenses éligibles	<p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires bruts et charges patronales liés à l'animation et à la gestion du programme - Frais de déplacements, d'hébergements et de restauration des agents dédiés au programme (animation et gestion) - Frais liés aux formations : coût de la formation, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement - Prestations externes d'études, de diagnostic, ou de frais en lien avec l'évaluation et ses critères (achats de données...) - Indemnités de stage <p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception, impression et diffusion de supports de communication y compris numérique - Mobilier de bureau - Matériel informatique...
Conditions d'éligibilité	Maintien minimum de 1.7 ETP sur le programme
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection des projets	
Montant et taux d'aide	Taux maximum d'aide publique : 100%

Modalités d'intervention prévues	Taux d'intervention du FEADER : 80%
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus dans le cadre du GAL : 90 Supports de communication créés et actions d'informations menées : 10 Evaluation réalisée : 1</p> <p>Indicateurs de résultats : Consommation des crédits sur la période Partenariats créés</p>
Articulation avec les autres fonds européens et les autres dispositifs	
Partenaires locaux	Groupe de personnes ressources

2. Le Plan de financement de la stratégie

Le plan de financement proposé prévoit notamment une part de l'enveloppe LEADER réservée aux actions en lien avec la **transition énergétique** correspondant à **37 %** des crédits FEADER sollicités. Le montant de FEADER affecté au **fonctionnement du GAL** et à l'animation-gestion de la stratégie représente **20%** des dépenses publiques totales engagées sur LEADER.

Maquette financière programme LEADER 2014-2020

Montants des paiements prévus par fiche-dispositif du GAL sur la période 2014-2020

Fiches mesures	Contributions publiques par type de financeurs (à titre indicatif)						FEADER	dont FEADER consacré à la transition énergétique	Dépenses publiques totales	Contributions privées éventuelles	Investissements globaux éligibles
	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Pays des Six Vallées	EPCI	Autres financements publics					
1 - Sensibilisation des acteurs				10 000,00	10 000,00	5 000,00	100 000,00 €	80 000,00	125 000,00	50 000,00	175 000,00
2 - Filières locales		10 000,00	30 000,00		20 000,00	15 000,00	300 000,00 €	100 000,00	375 000,00	125 000,00	500 000,00
3 - Innovation entreprises	36 000,00	35 250,00					285 000,00 €	100 000,00	356 250,00	356 250,00	712 500,00
4 - Adaptation agriculture	15 250,00	36 000,00				20 000,00	285 000,00 €	200 000,00	356 250,00	152 678,00	508 928,00
5 - Services de proximité	15 000,00		40 000,00		70 000,00		450 000,00 €	200 000,00	575 000,00	100 000,00	675 000,00
6(a) et 6(b) - Coopération		20 000,00		5 000,00			100 000,00 €	32 000,00	125 000,00		125 000,00
7 - Ingénierie LEADER				80 000,00			400 000,00 €		480 000,00		480 000,00
TOTAL	66 250,00 €	101 250,00 €	70 000,00 €	95 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	1 920 000,00 €	712 000,00 €	2 392 500,00 €	783 928,00 €	3 176 428,00 €

Opérations participant directement à la priorité « Transition énergétique »

Nature des opérations	Montant FEADER consacré à la transition énergétique	% de l'enveloppe
Fiche 1 - Sensibilisation des acteurs : - actions d'information sur l'utilisation des matériaux naturels, le réemploi, recyclage de matériaux ou déchets, les matériaux et techniques d'isolation, les techniques de construction permettant de réaliser des économies d'énergie, les énergies renouvelables , l'utilisation des ressources locales, un mode de consommation durable, la prévention du gaspillage alimentaire, les éco-gestes, l'efficacité énergétique...	80 000,00	80,00
Fiche 2 - Filières locales : - Etudes et animation en vue de l'organisation de filières locales	100 000,00	33,33
Fiche 3 - Innovation des entreprises : - Investissements d'amélioration des performances énergétiques des locaux professionnels - Investissements dans du matériel de production plus économe en énergie, en eau, en matière première... - Création d'activités relevant du secteur de l'économie verte (recyclage de matériaux, élaboration de produits naturels, fabrication d'équipements ENR, production de matériels éco-technologique...)	100 000,00	35,09
Fiche 4 - Adaptation agriculture : - Investissements nouveaux matériels de travail du sol - Sensibilisation, démonstration de pratiques économes en intrants et en eau - Soutien à la diversification et à l'installation en agriculture assimilée biologique - Installation d'équipements ENR sur l'exploitation agricole	200 000,00	70,18
Fiche 5 - Services de proximité : - Mobilité et déplacements doux (covoiturage, aménagements pour favoriser les déplacements à pieds, équipements multimodaux)	200 000,00	44,44
Fiche 6(a) - Coopération : - animateur de la filière circuits courts alimentaires	32 000,00	32,00
TOTAL	712 000,00 €	37,08%

V. Processus d'implication des acteurs

1. La concertation au moment de l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020

Le point de départ de la réflexion sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement pour le territoire a été la **réunion prospective du 2 mai 2013** organisée avec l'ensemble des élus et des techniciens des Communautés de communes. L'objet de cette réunion était de redéfinir le rôle du Pays dans ses complémentarités avec les collectivités du territoire et d'identifier ses axes d'intervention pour les années à venir. Cette réunion a également permis de déterminer les bases du futur Contrat Régional de Développement Durable. La préparation du CRDD s'est poursuivie sur l'année 2013 et début 2014.

L'évaluation du programme LEADER 2009-2015 a été l'occasion de réunir en juin 2014 deux **focus groupes** sur les thèmes de l'agriculture et de l'environnement ainsi que sur le tourisme et la culture. Les porteurs de projets et l'équipe technique ont été interrogés sur la valeur ajoutée du programme LEADER, sur la mise en œuvre des projets et leur caractère innovant ainsi que sur les améliorations à apporter et les thématiques à traiter en vue d'un prochain LEADER sur la période 2014-2020.

Trois groupes de travail rassemblant les membres du GAL LEADER 2009-2015, les représentants du Comité syndical du Pays des 6 Vallées récemment élus, les porteurs de projets et les partenaires du Pays (chambres consulaires, association SEI, Prom'Haies, Mission Nutrition et Alimentation Poitou-Charentes...) ont ensuite échangés sur les apports du programme actuel et sur les enjeux d'un développement durable du Pays des 6 Vallées, les modèles d'actions innovantes et fédératrices pouvant être envisagées dans les années à venir.

A l'issue de ces premières consultations, des thématiques prioritaires pour une nouvelle programmation se sont dégagées. Leur hiérarchisation a abouti au classement des **4 enjeux** suivants parmi les premiers :

- protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles,
- poursuivre le développement de l'offre tourisme vert
- soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
- et enfin, renforcer l'identité culturelle du territoire.

Les réunions collectives de préparation pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional LEADER ont permis de poursuivre ces réflexions, en impliquant les membres du GAL LEADER 2009-2015, les collectivités, les partenaires du Pays des 6 Vallées et les acteurs représentatifs du

territoire. Sur la base de 3 grands thèmes qui ont dominé les échanges lors des groupes de travail (services et mobilité, transition énergétique et technologique et climat-environnement), l'orientation donnée pour un futur programme a recueilli l'adhésion des participants selon une stratégie ciblée sur **le soutien à l'adaptation et au développement d'une économie décarbonée de proximité**.

A l'issue de la sélection du Pays des 6 Vallées à l'AMI LEADER, une séance thématique en octobre 2014 a été organisée. Une présentation des principes de la démarche LEADER a été faite auprès des personnes nouvellement impliquées dans la préparation du futur programme. Une **synthèse du diagnostic territorial**, réalisé par le laboratoire universitaire RURALITES, a été discutée avec les participants qui se sont ensuite regroupés en **ateliers thématiques** pour approfondir enjeux et pistes d'actions dans les domaines du développement économique et de l'agriculture, de la mobilité et des déplacements, du développement culturel et touristique. Les séances de travail suivantes ont été consacrées à l'élaboration de la stratégie locale ainsi qu'à la conception du programme d'actions pour 2014-2020. Ces réunions de travail et la richesse des échanges qui ont eu lieu témoignent de l'implication de tous les partenaires/acteurs du territoire sollicités qui ont répondu présents et se sont investis dans le travail de préparation de la candidature.

**Préparation de la candidature LEADER Pays des 6 Vallées :
Calendrier des réunions collectives**

Date	Objet	Participants
5 juin 2014	2 groupes focus (Tourisme-culture et Agriculture-environnement) sur l'évaluation du LEADER 2009-2015	26 participants : membres du GAL et porteurs de projets LEADER
7 juillet 2014	Tables rondes sur les apports du LEADER 2009-2015 et les priorités d'intervention 2014-2020	25 participants : représentants des communes, membres du GAL, d'association, chambres consulaires, porteurs de projets
28 août 2014	Information sur les principes du LEADER, identification des partenaires potentiels, recensement des pistes d'action et des projets pour la période 2014-2020	26 participants : Communautés de communes, élus du Pays, structures partenaires et acteurs du territoire (associations, chambres consulaires)
9 septembre 2014	Validation du contenu de la réponse à l'AMI LEADER par le Comité syndical du Pays des 6 Vallées	Représentants des Communautés de communes et du Conseil général de la Vienne
23 octobre 2014	Rappel des grands principes du LEADER, synthèse du diagnostic territorial, ateliers thématiques	30 participants : élus du territoire, associations, structures partenaires du Pays, agents des collectivités
18 novembre 2014	Présentation du modèle de fiche-mesure et des dispositifs du PDR et du RDR	15 participants

10 décembre 2014	Validation du dépôt d'une candidature LEADER 2014-2020 par le Comité syndical du Pays des 6 Vallées	Représentants des Communautés de communes et du Conseil général de la Vienne
15 décembre 2014	Modalités de mise en œuvre du programme (composition du GAL...) et élaboration du plan de développement	20 participants
4 février 2015	Validation du plan de développement du programme LEADER 2014-2020 par le Comité syndical du Pays des 6 Vallées	Représentants des Communautés de communes et du Conseil général de la Vienne
10 février 2015	Echanges sur le plan de la candidature LEADER, l'analyse AFOM, les fiches mesures et la maquette financière	27 participants
24 février 2015	Validation de la composition du GAL par le Comité syndical du Pays des 6 Vallées	Représentants des Communautés de communes et du Conseil général de la Vienne

Afin de préciser les projets qui pourraient s'inscrire dans LEADER et d'informer de manière plus détaillée les acteurs du territoire sur la démarche, des **rencontres** se sont tenues entre l'équipe du Pays des 6 Vallées et les partenaires potentiels : la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne sur les problématiques de mobilité et d'emploi, la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne sur l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de développement durable, la chambre d'agriculture de la Vienne, l'animatrice Re-Resources du territoire, Rurart sur ses projets autour du numérique, le président de l'INRA, Vienne Agrobio et Agrobio Poitou-Charentes sur le développement de l'agriculture biologique sur le Pays.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les Pays Civraisien, Montmorillonnais et Vals de Gartempe afin de définir ensemble le contenu d'un **projet de coopération sur le développement de l'approvisionnement local auprès de la restauration hors domicile.**

Un engagement écrit et des propositions d'actions ont été adressés au Pays dès la phase de l'AMI régional (voir les courriers en annexe). On peut citer ici la chambre d'agriculture de la Vienne qui souhaite travailler sur le territoire sur l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations, le raisonnement de l'irrigation, la préservation de la ressource en eau potable et la vente directe de produits agricoles ou l'Atelier du soleil et du vent sur la création d'une activité socio-économique locale autour des énergies renouvelables.

Au cours de cette phase de préparation de la candidature, et au-delà des invitations nominatives aux réunions de concertation adressées aux partenaires et acteurs du Pays, une **conférence de presse** et une rencontre autour de LEADER a été organisée le 28 octobre 2014 au Domaine du Luth à Quinçay, un gîte de groupe dont la création a été cofinancée par le LEADER 2009-2015. Il s'agissait de faire un

bilan des opérations menées et des financements mobilisés mais également de projeter, le film court « Chemins de rêve » réalisé dans le cadre du volet coopération avec les territoires belges et bretons autour de la valorisation du patrimoine légendaire et naturel. Enfin, cette matinée était l'occasion d'informer sur la volonté du Pays de poursuivre l'expérience de la démarche LEADER, en s'orientant vers l'adaptation de l'économie locale dans un contexte de transition énergétique et en faisant appel à toute personne intéressée pour participer à l'élaboration de la réponse à l'appel à projet régional. La presse locale a relayé cette information.

Une intervention lors du **club des jeunes créateurs d'entreprise artisanale de la Vienne** qui s'est réuni le 13 novembre 2014 à Vouillé a permis de présenter la démarche ascendante attendue sur le territoire pour concevoir le programme et de focaliser sur les axes qui concerneraient plus particulièrement les petites entreprises : l'approvisionnement de proximité en restauration collective, l'accompagnement des entreprises du bâtiment sur le développement de leurs compétences et de leurs marchés dans le domaine de la rénovation énergétique, la mise en œuvre de l'innovation et la diversification d'activités.

Préparation du programme LEADER 2014-2020 : articulation des échanges entre les acteurs

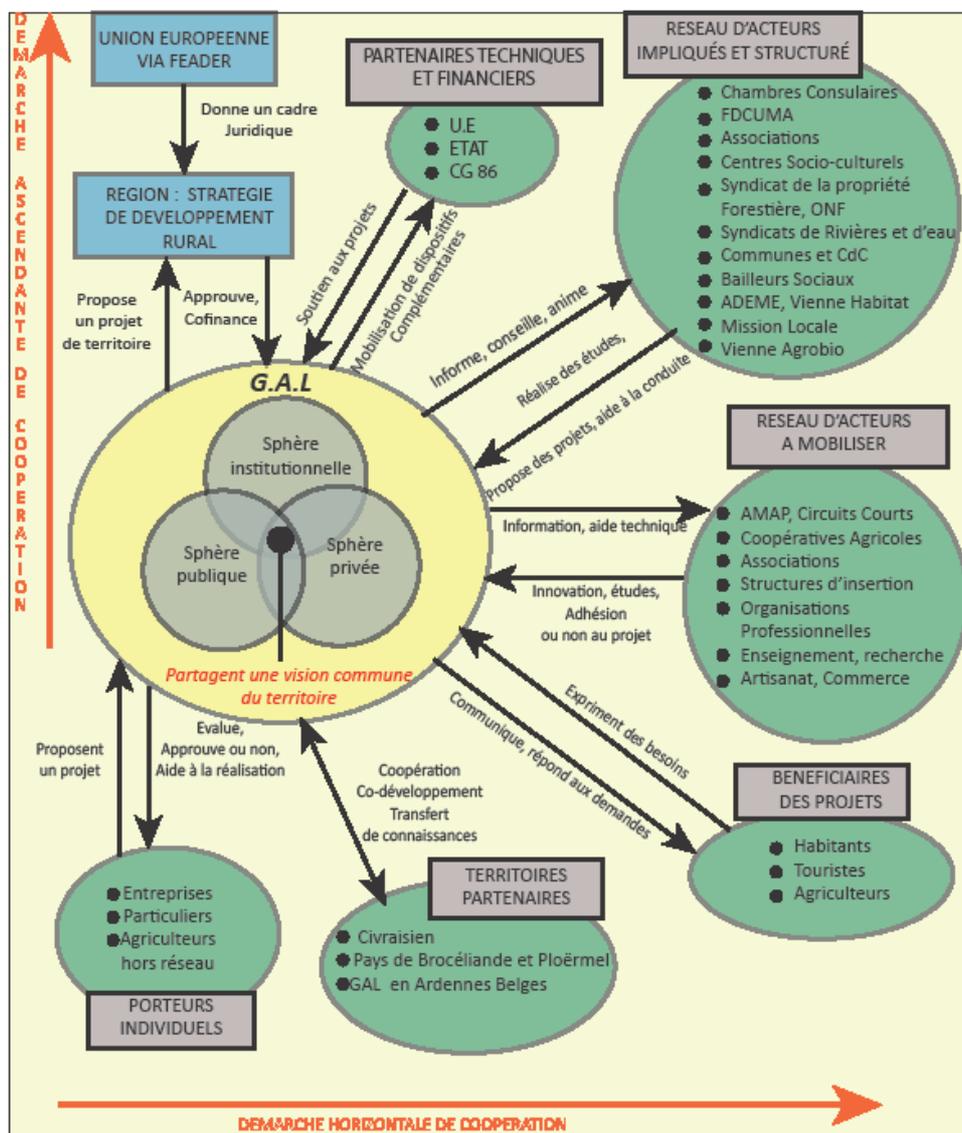


Schéma d'acteurs: le programme LEADER, une construction multipartite vers une vision partagée du territoire.

- CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU DEPLOIEMENT LEADER
- CADRE TECHNIQUE DU DEPLOIEMENT LEADER
- CADRE OPERATIONNEL DU DEPLOIEMENT LEADER

Réalisation : Benjamin Santiago pour le Pays des Six Vallées (Sept. 2014).

2. Modalités de partenariats dans la conduite des projets

En matière de partenariat avec le monde agricole, il a déjà été évoqué la constitution d'un **groupe de pilotage** pour la mise en œuvre des opérations s'inscrivant dans la **démarche Clim'Agri©** lancée sur le territoire et dont le programme d'actions serait soutenu au titre du LEADER. L'objectif est d'accroître l'efficacité d'un programme d'information-formation à destination des agriculteurs du territoire sur l'évolution de leurs pratiques dans un contexte de changement climatique. La concertation entre les structures ressources permettra des actions plus ciblées et d'éviter la redondance entre elles. Les critères de sélection des projets d'investissements portés par des exploitants ou des groupes d'agriculteurs seront précisés par le GAL sur proposition de ce groupe de pilotage.

L'accompagnement des petites entreprises du territoire dans leurs projets d'innovation donnera lieu à la mise en place d'une **procédure d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de suivi** déterminé en commun avec la chambre de métiers, la chambre de commerce et d'industrie, la Mission locale et le Pôle des Eco-industries. Les travaux sur l'organisation d'une filière locale dans le secteur du Bâtiment pourrait aboutir à la constitution d'un **groupe d'entreprises pilotes** dans le domaine de l'énergie qui serait consulté et impliqué dans les actions mises en œuvre au titre de LEADER.

De manière générale, les porteurs de projet seront orientés dès le premier contact avec l'équipe du Pays des 6 Vallées vers des **organismes partenaires** pour les accompagner dans leur projet (conseiller en énergie partagée, chambres consulaires...).

L'organisation de la concertation au niveau local dans le cadre de la mise en œuvre des projets soutenus par LEADER fait partie des critères de sélection (voir la grille d'analyse qui serait utilisée par le GAL, issue du questionnaire Développement Durable actualisé). **Les porteurs seront conseillés le plus en amont possible dans la recherche de partenaires et dans leur démarche de consultation lors de la conception de leur projet.**

Les **opérations de sensibilisation et/ou de formation** sur les thèmes du LEADER comme l'écoconstruction, les éco-gestes, les énergies renouvelables, la lutte contre le gaspillage donneront lieu à l'élaboration d'une **offre à l'échelle du Pays**. Un **appel à participation** pourra permettre d'identifier des partenaires potentiels dans la construction des programmes de sensibilisation-formation. D'ores et déjà, des **acteurs ressources** sont pressentis : l'Ifrée-ORE et le CFPPA avec

lesquels le Pays a déjà travaillé dans le cadre du LEADER 2009-2015 sur un offre de formations à destination d'un public large (collectivités, entreprises, associations, habitants...) ainsi que l'association l'Atelier du Soleil et du Vent dont le siège est à Lusignan.

Dans le domaine de **l'emploi**, le Pays renforcera son partenariat avec la **Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne** pour favoriser la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi, pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, dans les **filières identifiées** du programme LEADER : le bâtiment, la production locale d'énergies renouvelables, l'agriculture, les secteurs de la culture et du tourisme.

Le développement des **usages du numérique** demeure un champ d'actions nouveau à l'échelle du Pays des 6 Vallées. La **concertation entre les 3 Communautés de communes** dans ce domaine sera recherchée. Il est par ailleurs prévu de s'appuyer sur les compétences de **Rurart** qui est localement présent sur le Pays Mélusin pour envisager des relais dans la diffusion d'informations et dans l'organisation de formations sur les Communautés de communes des Vallées du Clain et du Vouglaisien. Les centres socio-culturels pourraient constituer ces lieux ressources. Une communication spécifique sera prévue sur cette mesure.

Le **groupe des personnes ressources**, prévu aux côtés du GAL, sera composé d'organismes experts sur les différents thèmes du LEADER. Ils pourront être amenés à faire des propositions pour mettre en oeuvre et faire évoluer la stratégie et également proposer des pistes de collaborations à engager en fonction des projets présentés.

3. Composition du Comité de programmation

Le Pays des 6 Vallées sera le porteur du Groupe d'Action Locale (GAL). Au sein du Pays, un Comité de programmation mixte public-privé est mis en place afin de garantir la conduite de la stratégie LEADER, auquel sont associés les partenaires institutionnels et un groupe de personnes ressources.

La composition du **Groupe d'Action Locale** est la même que celle du **Comité de programmation**. Elle a été validée par délibération du Comité syndical du Pays des 6 Vallées le 24 février 2015. Cette délibération figure en annexe.

La composition du GAL est donc la suivante :

Collège des acteurs publics	Noms	Qualité
Pays des 6 Vallées	Titulaire : Nathalie Guillet Suppléant : Michel Bugnet	VP du Pays des 6 Vallées - Maire de Chiré en Montreuil VP du Pays des 6 Vallées – Maire de Nouaillé-Maupertuis
Communauté de communes du Vouglaisien	Titulaire : Claudine Auliard Suppléante : Claudette Rigollet	VP CdC du Vouglaisien - Maire de Lavausseau VP CdC du Vouglaisien - Maire de Chalandray
Communauté de communes du Mélusin	Titulaire : Frédy Poirier Suppléant : Claude Litt	VP CdC du Mélusin - Maire de Cloué VP CdC du Mélusin - Maire de Jazeneuil
Communauté de communes des Vallées du Clain	Titulaire : Françoise Micault Suppléante : Danny Poisson-Barrière	VP CdC des Vallées du Clain - Maire d'Iteuil Adjointe à Nouaillé-Maupertuis
Centre régional de la propriété forestière (CRPF)	Titulaire : Arnaud Guyon Suppléant : Alain Persuy	Directeur du CRPF Chargé de mission CRPF – Administrateur Vienne Nature
Lycée de Venours (CFPPA / RURART/Exploitation)	Titulaire : Christian Hazard Suppléant 1 : James Chaigneaud Suppléant 2 : Nicolas Boissinot	Formateur CFPPA Directeur de Rurart Chef d'exploitation du lycée agricole
Représentant programme Re-Sources	Titulaire : Claire Broussat Suppléant : désignation en cours	Animatrice « Re-Sources » bassin d'alimentation des captages de Fleury et la Jallière
INRA	Titulaire : Jean-Marc Chabosseau Suppléant : Lilian Giry	Président de l'INRA Directeur d'unité INRA
Mission Locale Centre et Sud Vienne	Titulaire : Arnaud Dupont Suppléante : Christine Desport	Directeur Responsable de secteur
Collège des acteurs privés	Noms	Qualité
Chambre de métiers et de l'artisanat	Titulaire : Thierry Rinsant Suppléant : Fanny Gerbier	Garagiste à Nouaillé-Maupertuis Paysagiste à Rouillé
Chambre de commerce et d'industrie	Titulaire : désignation en cours Suppléant : désignation en cours	entrepreneur du territoire entrepreneur du territoire
Chambre d'agriculture (agriculteur)	Titulaire : Christian Guilbard Suppléante : Chantal Bourlonton	Agriculteur à Benassay Agricultrice à La Chapelle-Montreuil
Vienne Agrobio/CIVAM	Titulaire : désignation en cours Suppléant : désignation en cours	
Atelier du Soleil et du Vent	Titulaire : Florent Dupont Suppléant : Raphaël Congourdeau	Responsable du Pôle thermique Gestionnaire
Structures d'insertion : Solidarité Environnement Insertion (SEI) /L'ENVOL	Titulaire : Amélie Boucly Suppléante : Francette Baron	Directrice de l'association SEI Directrice de l'ENVOL
Centres socio-culturels : La Case/L'Arantelle	Titulaire : Jean-Luc Guillemet Suppléant : Blaise Bouchet	Directeur de l'Arantelle Directeur de La Case
CAPEB	Titulaire : Benoit Labrunie Suppléant : Pierre Vinet	Secrétaire général CAPEB Président de la CPAB (SARL Vinet à Quinçay)
FDCUMA	Titulaire : désignation en cours Suppléant : désignation en cours	

Des désignations sont encore en cours pour certaines structures représentées au GAL.

Les **partenaires institutionnels** seront associés au GAL :

- le représentant de la Région, référent pour le Pays des 6 Vallées
- un technicien de la Régie Fonds européens de la Région
- la DRAAF ou la DDT
- le Conseil général de la Vienne
- l'Agence de Service et de Paiement (ASP)

Un **comité d'experts** ou un **groupe de personnes ressources** sera créé en parallèle du GAL. Le rôle de ses membres sera :

- d'apporter un éclairage technique au GAL en fonction des dossiers,
- de former les membres du GAL sur les thèmes en lien avec le LEADER Pays des 6 Vallées, les formations seront élargies aux élus du territoire.

Ils pourront participer aux réunions de Comité de programmation ou être sollicités en amont sur les dossiers entrant dans leur champ de compétences.

Les organismes suivants y seraient représentés : l'Ifrée-ORE, l'ADEME, l'AREC, Vienne Habitat, le Réseau gérontologique et la MAIA Sud Vienne, Prom'Haies, le réseau des Professionnels du Numérique (SPN), le CRER, la CRESS, le Pôle des Eco-Industries de Poitou-Charentes, la FFB, le Pays Civraisien, Pays Montmorillonnais et Vals de Gartempe (dans le cadre du programme de coopération circuits courts alimentaires).

Le fonctionnement du GAL et son rôle dans l'accompagnement des projets qui sont envisagés sont détaillés dans le chapitre VI sur le pilotage du LEADER 2014-2020.

4. Echanges de pratiques, transfert d'expériences vers les autres acteurs du territoire et les autres territoires

Des opérations d'information vers les acteurs du territoire sur les projets menés dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 seront conduites à l'initiative du GAL.

Les membres du GAL pourront relayer dans leur propre réseau les expérimentations conduites, comme par exemple la Mission Locale sur l'ensemble de son périmètre d'intervention ou les centres socio-culturels.

Pour permettre la mise en valeur d'opérations significatives, des fiches synthétiques de présentation seront réalisées chaque année. Cette formalisation permettra d'alimenter également les réseaux LEADER. Il s'agit par ailleurs d'utiliser le site internet du Pays et la plateforme collaborative qui sera créée pour diffuser des informations sur les projets innovants.

Sur la durée du programme, 2 rencontres seront organisées pour permettre les échanges avec d'autres territoires français ainsi que des témoignages et retours d'expériences sur des thématiques du LEADER.

La coopération prévue avec les Pays Civraisien, Montmorillonnais et Vals de Gartempe donnera lieu à la mise en œuvre d'actions communes impliquant des échanges entre acteurs des territoires concernés.

Enfin, le partenariat avec d'autres GAL ou acteurs européens est motivé dans un premier temps par la mise en place d'échanges de pratiques entre les territoires, plus particulièrement sur le thème de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies dans la valorisation de l'offre culturelle et touristique.

VI. Pilotage du programme LEADER 2014-2020

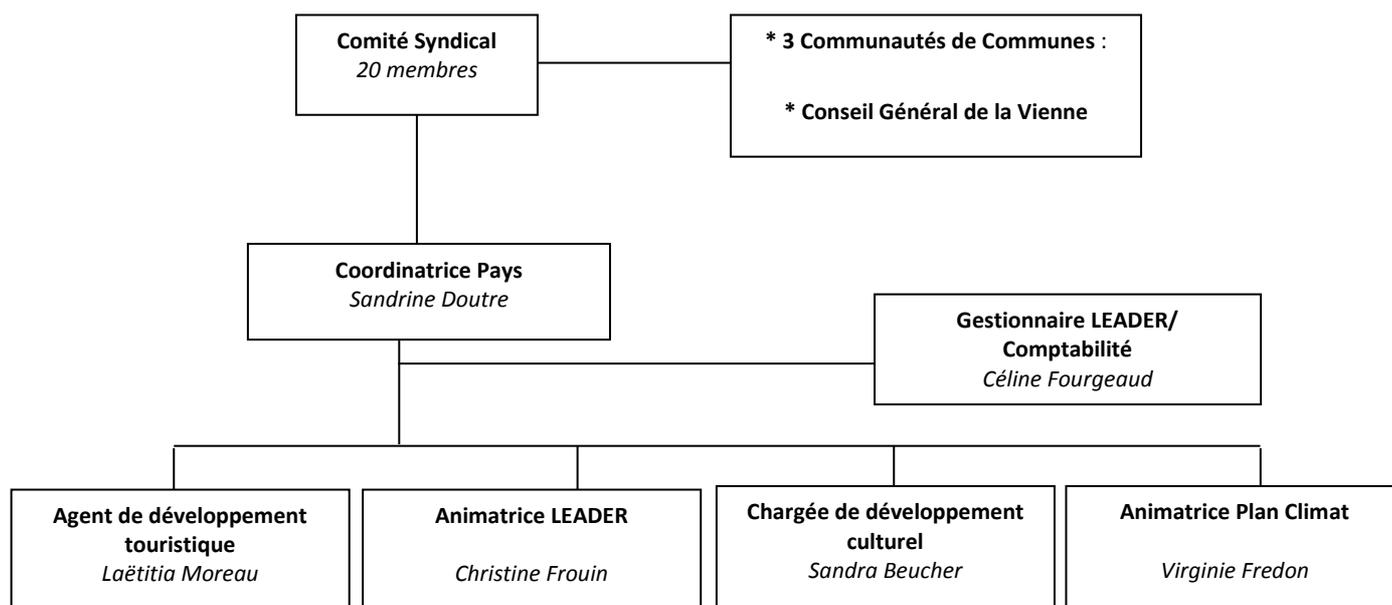
1. L'organisation du GAL et les moyens d'ingénierie

La **structure porteuse du GAL** est le Syndicat mixte du Pays des 6 Vallées. Ses missions ont été précisées au Chapitre 1 - Etat des lieux du présent dossier.

L'objet du Syndicat mixte, dont les statuts figurent en annexe, est ainsi d'organiser des partenariats entre acteurs publics et privés autour d'un projet de développement durable.

Afin d'impulser des échanges et des projets sur le territoire, l'équipe administrative est organisée selon l'organigramme suivant :

Organigramme du Pays des 6 Vallées au 25/02/2015



Il est proposé de dédier **1.7 Equivalent Temps Plein (ETP) à l'animation et à la gestion du programme LEADER 2014-2020**, réparti comme suit :

- 0.9 ETP pour l'animation
- 0,8 ETP pour la gestion

L'augmentation du temps total consacré à ces tâches par rapport au programme LEADER 2009-2015 est justifiée par la nécessité de **développer la communication** sur le programme, de présenter des **bilans évaluatifs intermédiaires** auprès du GAL plus complets et plus réguliers en organisant le **suivi des indicateurs** sur la durée du LEADER. Cet accroissement du temps d'ingénierie reste toutefois modéré en raison de **l'expérience acquise** sur les procédures administratives.

En fonction des dossiers à traiter, et plus particulièrement de la fréquence des demandes de paiement de subvention FEADER par les porteurs, la répartition du temps de travail entre les 2 postes pourra être amenée à varier, en fonction de l'état de la programmation des dossiers et de la mise en œuvre du projet coopération.

La mise en œuvre du programme sera effectuée par les agents du Pays qui ont déjà pris part au LEADER 2009-2015 : l'animatrice et la gestionnaire LEADER. La chargée de développement culturel, notamment dans le cadre du projet de coopération sur la culture et le numérique et l'animatrice Plan climat territorial pourront intervenir dans le cadre d'actions conduites par le Pays.

L'expérience du LEADER 2009-2015 a permis à l'équipe technique d'acquérir une méthodologie, de la rigueur et une bonne compréhension des possibilités et contraintes liées au financement européen. Elle a également travaillé de manière pédagogique auprès des porteurs de projet, afin de rendre plus accessibles les dispositifs européens.

L'animatrice et la gestionnaire LEADER auront la charge de la diffusion de la stratégie territoriale LEADER auprès des acteurs du territoire afin de faire émerger des projets, du suivi et de l'évaluation de programme en lien avec les partenaires techniques, de l'assistance technique auprès du GAL, de la préparation et de l'animation des réunions du Comité de programmation, de l'organisation de la transversalité au sein de l'équipe du Pays des 6 Vallées, des relations avec les autres instances du territoire (Comité syndical, Conseils communautaires, groupes de travail spécifiques). L'animatrice devra assurer le développement de partenariats locaux et la recherche de nouveaux partenaires y compris européens. Elle accompagnera avec les agents du Pays les porteurs de projets dans la conception des actions présentées sur le programme LEADER, interviendra dans leur suivi et à ce titre assurera des visites et des entretiens sur sites.

L'animatrice travaillera en lien étroit avec la gestionnaire LEADER, plus particulièrement en charge de l'instruction administrative des dossiers, de la mise à jour des données sur l'interface OSIRIS et du suivi financier des projets.

Enfin, l'équipe technique prendra part au Réseau Rural, régional, national, et européen, ainsi qu'aux réunions d'échanges entre GAL LEADER.

Les missions seront conduites en relation avec l'élu référent désigné par le Pays et pourront être redéfinies afin d'optimiser l'animation de la démarche LEADER. L'élu référent du Pays étant membre du GAL, il permettra les échanges entre le GAL et le Comité syndical et rendra régulièrement compte de l'avancée du programme auprès des élus du Pays des 6 Vallées.

L'équipe du Pays organisera les liens avec les autres moyens d'ingénierie présents sur le territoire : les agents des Communautés de communes, la Mission Locale (accueil des créateurs et instruction des dossiers BRDE et Coup de pouce), le bureau décentralisé de la chambre d'agriculture à Vivonne et les agents consulaires de la CCI et de la CMA référents pour le territoire. Ces partenaires seront réunis pour une présentation détaillée du programme LEADER 2014-2020 et pour formaliser des procédures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des porteurs de projet.

Des formations sur les programmes et les dispositifs de financement européens et français, sur l'instruction de dossiers seront suivies par les agents du Pays afin qu'ils puissent actualiser leurs connaissances en matière d'ingénierie financière.

2. Modalités envisagées pour le fonctionnement du GAL et la mise en œuvre des projets soutenus par LEADER

L'équipe administrative et le GAL ont un rôle important dans l'accompagnement en proximité des porteurs et le montage des dossiers. Les **grandes étapes dans la mise en œuvre d'un projet** peuvent être découpées de la manière suivante :

- Premier contact du porteur de projet avec l'animatrice LEADER avant de faire une demande officielle de financement. Lors de ce premier contact, un certain nombre de points clés sont vérifiés : la cohérence du projet avec les objectifs du programme, le partenariat mis en œuvre, les besoins en conseils techniques, la faisabilité du projet, la réalité des investissements présentés ainsi que les capacités administratives et financières du porteur afin que le projet puisse être mené à son terme. Dans la mesure du possible, cette première rencontre est réalisée sur site.

- Le porteur de projet remplit le formulaire de demande de subvention, réunit les justificatifs nécessaires et complète un questionnaire de développement durable. Il peut être accompagné dans ses autres demandes de subvention.
- Sur la base de ces éléments et en direct avec l'animatrice, sont abordés les différentes facettes du projet et les éventuelles évolutions qui pourraient permettre de mieux s'inscrire dans la stratégie LEADER.
- Des avis techniques peuvent être recueillis sur le projet auprès d'experts.
- Le projet est examiné une première fois par le Comité de programmation LEADER pour avis d'opportunité. Des préconisations peuvent être formulées et adressées au porteur.
- Un échange entre l'animatrice et le porteur permet de finaliser le projet.
- Le dossier est présenté au Comité LEADER pour décision sur la programmation d'un montant de subvention FEADER. Une grille de lecture des projets servira de support à la décision des membres du GAL.
- Si le projet est soutenu, l'équipe se charge du suivi de la réalisation du projet et de l'accompagnement du porteur dans ses demandes de versements.
- Une visite est réalisée sur site à l'issue du projet.

Afin d'étudier chaque dossier au regard de la stratégie LEADER, une note de présentation synthétique rédigée par l'équipe technique sera adressée aux membres du GAL en amont de chaque réunion du Comité de programmation. Il sera proposé aux membres du GAL de rencontrer les porteurs de projet sollicitant une intervention du FEADER.

Le GAL se réunira 4 à 5 fois par an et des consultations écrites de ses membres pourront être réalisées. Dans un souci de proximité et d'animation, il sera fait en sorte de délocaliser les réunions du GAL sur l'ensemble du territoire. Des réunions pourront être organisées chez des porteurs de projet et donner lieu à des visites, à des interventions extérieures, ceci afin de motiver et de mobiliser les membres du GAL dans la durée.

Un **guide du porteur de projet** sera réalisé pour présenter le territoire, les orientations de la stratégie LEADER et les critères d'éligibilité et de sélection des projets. Ce guide favorisera le questionnement du porteur sur le contenu de son projet et l'évolution de ce dernier vers un respect des principes de développement durable et de la stratégie LEADER.

Ainsi le questionnaire Développement Durable, utilisé dans la mise en œuvre du LEADER 2009-2015 et qui figure en annexe, sera actualisé par le GAL en lien avec le groupe des personnes ressources.

Les projets seront examinés par le GAL sur la base d'une **grille de lecture multicritères** adaptée à la stratégie LEADER 2014-2020 (voir le projet ci-dessous).

Il s'agira notamment d'examiner l'impact économique, social et environnemental de chaque opération présentée au GAL, de mesurer l'intégration du projet dans la stratégie LEADER et la prise en compte des fondamentaux du programme. Elle sera particulièrement utile pour appliquer le principe de bonification de la subvention LEADER prévu dans certaines mesures.

Afin d'utiliser au mieux cette grille de lecture dans le cadre de références communes du projet LEADER, des séances de formation seront organisées en faveur des membres du GAL, à l'issue desquelles les éléments de la grille pourront être réajustés.

De manière plus précise, sur chaque fiche mesure des critères d'éligibilité et de sélection sont définis et seront approfondis par le GAL pour imaginer à terme une grille de lecture des projets adaptée par mesure.

Cet outil permettra d'assurer une cohérence dans la sélection des projets soutenus.

Grille de lecture des projets

Critères	Impact positif	Impact neutre	Impact négatif	Impact mal connu	Commentaire
Projet en lien direct avec les objectifs de la stratégie LEADER					
Processus de consultation sur le projet mis en œuvre par le porteur					
Partenariats mis en place (locaux, public-privé...)					
Retombées économiques du projet sur le territoire					
Satisfaction des besoins locaux					
Prise en compte de l'innovation dans le contenu du projet					
Solidarités générées par le projet (handicap, jeunes, femmes,...)					
Création d'emplois (y compris apprentissage) et formation					
Economies de ressources, de matières premières					
Economies d'énergie					
Diminution des déplacements					
Traitement des pollutions générées par le projet					
Prévention, réduction des déchets, recyclage, valorisation					
Utilisation des énergies renouvelables					
Respect des espaces et des espèces					
Utilisation d'outils numériques, de nouvelles technologies					
Projet global					

Il appartiendra au GAL de décider de l'opportunité de financer un dossier, en fonction de la priorité ciblée retenue et de sa stratégie.

Toutes les procédures décrites ci-dessus feront l'objet d'un règlement intérieur du GAL.

3. Le suivi et l'évaluation des projets LEADER

Concernant **l'évaluation du programme LEADER**, il est envisagé un accompagnement du GAL par un prestataire externe. Deux types d'évaluation seront conduits :

- l'évaluation de la méthode en termes de concertation et d'association des différents acteurs,
- l'évaluation de l'impact des opérations mises en œuvre en fonction des grands objectifs de la stratégie territoriale LEADER.

Une évaluation finale du programme sera menée en 2020. Le choix d'un prestataire externe est motivé par l'expérience de l'évaluation du LEADER actuel. Cette mission déléguée à des cabinets d'étude a toutefois été menée en lien avec l'équipe LEADER du Pays, notamment sur le bilan quantitatif et l'élaboration des questionnaires évaluatifs aux porteurs de projet et aux membres du GAL.

Un comité d'évaluation du programme sera créé dès son lancement pour préciser et valider les indicateurs et la méthode retenue pour le suivi et l'évaluation. L'avis d'un organisme externe sera recueilli dans la conception du processus d'évaluation. Cela pourrait permettre par exemple de renouveler le partenariat avec le laboratoire universitaire RURALITES. La collaboration avec de jeunes chercheurs localement apporte un regard particulièrement enrichissant. Les indicateurs d'impact du programme dans leur globalité seront précisés et renseignés au début du programme.

Des indicateurs de réalisation et de résultats ont été insérés dans chaque fiche-mesure. Ces indicateurs seront référencés dans l'outil Climarecord, développé par l'AREC et utilisé par la chargée de mission Plan Climat dans le suivi de son programme d'actions. Celui-ci permet de mesurer l'impact d'un programme en prenant en compte un certain nombre d'indicateurs pré-définis par le territoire. Climarecord permettra de mesurer les objectifs quantitatifs du programme en fonction des opérations réalisées.

Le Pays des 6 Vallées met à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP) dont la mission est d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation et de suivi énergétique. Il est également chargé de recenser les travaux engagés par les collectivités et mesurer les économies d'énergie réalisées sur le patrimoine communal et intercommunal. Dans le cadre de ses missions, le CEP pourra accompagner les entreprises dans leur projet d'amélioration énergétique et d'efficacité

énergétique. Par ailleurs, dans le cadre de ses missions, le CEP apportera des données quantitatives et qualitatives sur les entreprises suivies (gains énergétiques suite aux projets des entreprises).

De manière synthétique, l'ensemble des indicateurs de réalisation listés dans les fiches mesures qui apporteront des données quantitatives en majorité seront suivis annuellement, sur la base des données OSIRIS. Les indicateurs de résultat dont le suivi sera également annuel pourront être renseignés grâce à une fiche d'évaluation à compléter par le porteur au moment de la rédaction du bilan de l'opération. Pour certaines actions de sensibilisation ou de formation, il est envisagé de procéder sous forme d'enquêtes à mi-parcours et en fin de programme afin d'évaluer les éventuels projets d'investissement ou les évolutions dans les pratiques déclenchés par ces apports d'information. Les retours d'information à mi-parcours du LEADER pourront entraîner un réajustement des mesures envisagées.

La diffusion des éléments de suivi du programme LEADER auprès des partenaires institutionnels se fera au travers d'une lettre d'information électronique.

La **communication** sur le cadre d'intervention du programme LEADER se fera par l'intermédiaire de son site internet, de la diffusion de plaquettes d'information, des bulletins des communes et des Communautés de communes, des groupes de travail du Pays et au travers d'articles et d'appels à projets spécifiques.

Lors du lancement du programme LEADER, un **forum réunissant les acteurs socio-économiques, les habitants et les collectivités du Pays**, pourrait être organisé en lien avec la tenue en décembre 2015 en France de la conférence internationale pour le climat (COP 21), afin de les sensibiliser aux enjeux stratégiques des projets et de présenter les grands objectifs de la démarche sur la durée du programme. Des personnalités reconnues pour leur implication et leur contribution dans le débat sur le changement climatique pourraient être sollicitées pour favoriser la mobilisation sur le territoire.

Un **plan de communication** sera établi avec l'appui d'une agence de communication professionnelle.

De nouveaux outils ont été proposés lors des réunions d'évaluation du programme LEADER 2009-2015 afin d'intensifier la communication : Newsletter Prox6vallées, désignation et formation d'un ambassadeur LEADER, membre du GAL, sur chaque Communauté de communes, création d'une plateforme collaborative pour faciliter le fonctionnement du GAL mais également pour échanger avec les porteurs du projet.

Les appels à projets envisagés dans la mise en œuvre du programme sont également un moyen pour faire connaître LEADER à un public plus large. Ces appels concerneraient plus particulièrement le

soutien à des projets agricoles d'investissement ainsi que les mesures relatives à la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique ou à la diffusion des outils numériques.

4. Capitalisation et diffusion de l'expérience LEADER

Dans la période de préparation de la programmation des fonds européens 2014-2020, le Pays des 6 Vallées a pris part à des rencontres régionales et nationales pour alimenter ses propres réflexions et prendre connaissance de témoignages sur la conduite d'opérations innovantes et de contributions d'acteurs ou d'experts aux thèmes envisagés dans un futur LEADER.

A titre d'exemples, on peut citer le **séminaire sur l'économie circulaire** organisée par l'ADEME à Poitiers à l'ENSIP le 18 septembre 2014 ou la réunion du Réseau Rural régional du 6 octobre 2014 sur le thème « **Economie de proximité : photographies de partenariats réussis** » en Charente.

La participation au **séminaire national du Réseau Rural français « LEADER au cœur du réseau rural. Regards croisés sur les thèmes du développement local »** à Dinan les 16 et 17 octobre 2014 a été l'occasion de profiter de retours d'expériences de GAL sur les thèmes de l'entrepreneuriat en milieu rural, de l'accueil et des services au public et de la valorisation des ressources locales ainsi que sur les apports spécifiques de LEADER.

La plus-value de ces réseaux qui permettent des échanges de pratiques et d'expériences est indéniable. De ce fait, l'implication des membres du GAL et de l'équipe du Pays dans les réseaux régionaux, nationaux et européens apparaît comme une nécessité pour favoriser l'efficacité et l'innovation dans l'organisation, l'animation et la conduite d'un programme de développement rural sur le territoire.

Le GAL du Pays des 6 Vallées s'engage à participer au Réseau Rural, créant des occasions de rencontres indispensables avec d'autres GAL, notamment en vue de partenariats nouveaux. Sa participation active pourra se traduire, par exemple, par l'accueil d'une manifestation du réseau sur son territoire, en relation avec les autres partenaires régionaux.

Les premières attentes identifiées vis-à-vis d'un réseau régional des territoires LEADER, sur la base de l'expérience du premier LEADER, résident dans la diffusion d'informations réglementaires et de méthodes de mise en œuvre projets. La mise à disposition de documents types facilement adaptables (modèles d'engagement sur l'honneur, de courriers, de panneaux sur la publicité de l'aide FEADER...) est nécessaire. L'échange d'expériences entre les GAL devra porter aussi bien sur les

conditions de mise en œuvre du LEADER que sur les actions innovantes menées sur les territoires GAL.

Plus globalement, le Réseau Rural régional, au-delà des échanges de pratiques, devrait pouvoir proposer une offre de formations techniques aux GAL de Poitou-Charentes.

Comme cela a déjà été évoqué, le GAL du Pays des 6 Vallées s'attachera pour sa part à communiquer sur les actions et les projets LEADER au sein de son territoire par le biais des outils de communication des collectivités locales (journaux, bulletins d'information,...), du site internet du Pays et de la diffusion d'informations, notamment de séquences et d'interviews filmées sur les réalisations LEADER sur les réseaux sociaux. De plus, les membres du Comité syndical et du GAL seront des relais d'informations auprès des acteurs publics et privés (associations, entreprises...) du territoire.

Des fiches actions sur les projets les plus innovants seront réalisées et diffusées lors des réunions LEADER et sur le site internet du Pays.

Les grandes thématiques du programme LEADER pourront donner lieu à des temps d'échanges (colloques...) visant à un partage d'expériences et à un bilan sur les projets menés avec les acteurs concernés du territoire et à une échelle plus large.

Afin de diffuser l'expérience du GAL vers d'autres territoires, ce dernier contribuera à alimenter les bases de données régionales et nationales du Réseau Rural.

Conclusion

La stratégie LEADER **Prox6vallées** construite avec **les acteurs et partenaires du Pays des 6 Vallées** pour la période 2014-2020 vise à accompagner dans leur évolution les activités et les services sur le territoire pour relever le défi de la transition énergétique.

De la même manière, le **GAL** veillera à la bonne qualité du travail d'animation et de gestion du programme.

La structuration de **filières locales** dans un objectif de maintien des emplois sur le territoire, l'accompagnement des petites entreprises dans leur projet d'innovation, le soutien à une agriculture plus durable et résiliente au changement climatique ou le développement d'une culture du numérique sont autant d'axes déclinés dans le programme en réponse aux besoins d'adaptation des modèles de développement.

Cette nécessité de faire **évoluer nos comportements**, nos modes de vie, nos pratiques ouvre des perspectives pour expérimenter avec de nouveaux partenariats et de nouvelles méthodes que LEADER nous permet d'élaborer.

Le Pays s'appliquera à **capitaliser** et à **communiquer** ses actions auprès des forces vives du territoire et au sein des différents réseaux LEADER.

La stratégie territoriale en faveur de la transition énergétique menée sur le territoire préfigure ainsi une réflexion sur l'engagement du Pays des 6 Vallées dans une démarche de « Territoire à Energie Positive ».

Résumé

Points essentiels du diagnostic

Le Pays des 6 Vallées s'étend à l'ouest et au sud de l'agglomération de Poitiers, et accueille 50 000 habitants. Il s'inscrit dans le périmètre du SCOT du Seuil du Poitou et est composé de 3 Communautés de communes : Vouglaisien, Pays Mélusin et Vallées du Clain. Ce territoire en périphérie immédiate de Grand Poitiers possède un profil essentiellement rural, mais la croissance rapide de certaines communes ces dernières années, en regard d'un ralentissement de certaines autres, soulève des enjeux importants quant au développement harmonieux du Pays.

La population est bien répartie sur le territoire, avec de petits pôles autour de Grand Poitiers. Aucun bourg centre n'est dominant mais deux communes restent motrices dans le développement du Pays : Vouillé et Vivonne. Les pôles secondaires comme Lusignan ou La Villedieu-du-Clain sont en perte de vitesse.

Les modes de vie demeurent, dans leur grande majorité, tournés vers l'agglomération, principal bassin d'emplois pour les résidents du Pays.

Ainsi, les déplacements pendulaires sont très nombreux avec 60 % des actifs du Pays qui travaillent en dehors du territoire.

La fréquence des déplacements ajoute à la vulnérabilité énergétique de certains foyers et l'ancienneté du bâti pénalise les personnes les plus âgées.

La structure de l'emploi est proche des moyennes départementales et nationales avec un taux de chômage de 10,3 %. Une vingtaine d'entreprises et administrations emploie plus de 50 salariés. L'économie présentielle tient une place importante. On observe un faible accroissement du tissu entrepreneurial et commercial et un déclin marqué du nombre d'agriculteurs. Les surfaces agricoles représentent 66% de la surface totale du territoire et sont majoritairement exploitées en grandes cultures. Toutefois, le Pays accueille un tiers de l'élevage caprin départemental.

Il existe donc un potentiel de diversification agricole à développer au sein de filières locales qui sont à organiser dans un objectif de maintien et de création d'emplois sur le territoire.

Par ailleurs, l'offre culturelle est diversifiée avec des événements à rayonnement large, comme par exemple les Soirées Lyriques de Sanxay, et des associations et structures socio-culturelles qui proposent des services en proximité. Le patrimoine naturel est marqué par la présence de nombreux cours d'eau et d'espaces boisés qui accueillent des espèces remarquables.

La visibilité de l'offre culturelle et touristique locale reste à renforcer et les outils numériques peuvent représenter une opportunité pour valoriser le territoire.

D'un point de vue environnemental, ce territoire en partie périurbain, où les déplacements représentent la majeure partie des consommations d'énergie directe, est aussi un territoire rural où l'agriculture est le premier émetteur de gaz à effet de serre.

Stratégie retenue par le territoire

La concertation a été menée avec les acteurs représentatifs du territoire afin de définir une stratégie locale de développement pour la période 2014-2020. Des partenariats

étaient déjà en place dans le cadre du programme LEADER 2009-2015 sur la valorisation de l'environnement et des ressources touristiques, ou du programme climat-énergie territorial. Une réflexion s'était engagée avec le secteur agricole autour de la démarche Clim'Agri©. De nouveaux acteurs ont été associés à la démarche.

Ainsi, la stratégie de développement 2014-2020 pour le Pays des 6 Vallées répond à la nécessité de conforter l'ancrage des populations et des activités sur le territoire. L'évolution de la stratégie, basée au cours de la période 2009-2015 sur la promotion du tourisme vert, s'explique en partie par un contexte social et financier nouveau. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer le volet touristique dans les priorités économiques du Pays.

Un des grands enjeux pour le territoire est donc de maintenir son cadre de vie et son attractivité en s'appuyant sur ses ressources locales, en favorisant une diversification de son économie et une adaptation des services, respectueuses de l'environnement et du climat, en permettant un équilibre entre zones urbanisées, terres agricoles et espaces naturels et en organisant les relations avec les territoires voisins.

Il s'agit de faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement économique et de progrès social pour le Pays. Cette nécessité d'accélérer l'adaptation du territoire et d'accompagner ses acteurs dans la transition vers une économie décarbonée, respectueuse des ressources locales, permet de définir une priorité ciblée guidant la stratégie LEADER qui est **« Relever le défi de la transition énergétique par le développement d'une économie de proximité »**. **Le programme 2014-2020 est intitulé Prox6vallées.**

Plan d'actions prévisionnelles

Le programme proposé sur 2014-2020 a pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie et de services de proximité, sobres en énergie et en ressources, compétitifs et créateurs d'emplois. Il se décline à travers plusieurs mesures qui concernent la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique, le développement de filières économiques locales (production d'énergies renouvelables, circuits courts alimentaires, bâtiment, valorisation du patrimoine culturel et naturel), l'innovation environnementale des entreprises, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, l'adaptation des services et la création de nouveaux avec une priorité sur le numérique et la mobilité douce. La coopération avec d'autres territoires est envisagée dans le domaine de l'approvisionnement local en restauration collective avec les Pays Civrasiens, Montmorillonnais et Vals de Gartempe. Le partenariat avec des territoires bretons initié dans le LEADER 2009-2015 sera poursuivi et élargi pour mettre en œuvre une coopération transnationale sur le thème de la valorisation numérique du patrimoine et de l'offre culturelle.

Un certain nombre d'indicateurs de réalisation et de résultat ont été définis par fiche mesure du programme dont le suivi qualitatif pourra par exemple donner lieu à des enquêtes à mi-parcours. De manière générale, la mobilisation de ressources techniques externes dès le début du programme permettra de faciliter l'évaluation finale du LEADER.

Valeur ajoutée du programme LEADER

Le LEADER contribue à la construction de l'identité du Pays sur le concept d'excellence environnementale. Il permet la poursuite du plan climat territorial notamment au bénéfice des agriculteurs et des petites entreprises du territoire. Il apporte une réelle valeur ajoutée dans l'accompagnement des agriculteurs vers de nouvelles pratiques culturelles pour réduire les gaz à effet de serre mais aussi restaurer la qualité des eaux, favoriser l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations, tout en assurant leur viabilité économique. Il favorise la mise en oeuvre d'un programme d'accompagnement des petites entreprises dans leurs investissements « environnementaux ».

Par ailleurs, l'utilisation des outils numériques et des échanges dématérialisés dans l'offre de services reste peu développée sur le Pays des 6 Vallées. Le LEADER, compte tenu notamment d'un taux de subvention FEADER pouvant aller jusqu'à 80%, peut être moteur dans la concrétisation de projets intégrant les technologies de l'information et de la communication et le développement des e-services. Ce domaine est également propice au développement de projets innovants, attendus dans l'approche LEADER.

Enfin, la proximité du GAL et de l'équipe d'animation avec les porteurs demeure un atout dans l'accompagnement à la conception de projets dans le cadre des dispositifs européens. Le principe d'un programme territorialisé permet de rendre les procédures européennes plus compréhensibles, plus accessibles et plus visibles.

Maquette financière

Les 7 mesures qui constituent le plan de développement du programme LEADER « Prox6vallées » représentent un montant total de FEADER sollicité de 1 920 000 € qui se répartissent de la manière suivante :

Fiche mesure LEADER	% de l'enveloppe FEADER	Mesure PDR
« Sensibilisation des acteurs »	5 %	Sous mesure 19.2 75 %
« Structuration de filières locales »	16 %	
« Innovation dans les petites entreprises »	15 %	
« Adaptation de l'agriculture »	15 %	
« Accès aux services de proximité »	24 %	
Projets de coopération avec d'autres territoires	5%	Sous mesure 19.3 5%
Ingénierie LEADER	20 %	Sous mesure 19.4 20%

Les crédits FEADER directement consacrés à la transition énergétique sont évalués à 37 % de l'enveloppe globale.

Moyens de mise en œuvre du programme

L'expérience acquise en animation et en gestion avec le LEADER 2009-2015 permet de garantir le débat au sein du GAL et un accompagnement en proximité auprès des porteurs de projet. 1.7 ETP est consacré à l'ingénierie LEADER pour 2014-2020.

L'accompagnement du GAL composé de 18 postes est consolidé à travers la création d'un groupe d'experts qui aura un rôle de conseil et de formation. Le suivi, l'évaluation et la communication sur le programme seront renforcés. Une série d'indicateurs d'impact de la stratégie a été définie et des partenariats avec l'AREC ou l'ORE sont envisagés pour leur actualisation. Afin de favoriser l'information sur le programme et les projets menés, une newsletter spécifique et régulière sera créée et des ambassadeurs seront désignés au sein du GAL. La création d'une plateforme internet collaborative permettra d'améliorer les échanges entre l'équipe technique, le GAL et les porteurs de projet. Enfin, la participation aux réseaux LEADER régionaux, nationaux et européens aura pour objectif la capitalisation et les échanges d'expériences sur les thèmes du LEADER Pays des 6 Vallées.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AREC : Agence Régionale d'évaluation Environnement Climat

ARTEE : Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie

BRDE : Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDC : Communauté de Communes

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CFPPA : Centre Formation et Promotion Professionnelle Agricole

CRDD : Contrat Régional de Développement Durable

CRESS : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSP : Catégories Socio Professionnelles

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement économique et régional

FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

FREE : Fonds Régional d'Excellence Environnementale

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GAL : Groupe d'Action Locale

GES : Gaz à Effet de Serre

GME : Grandes et Moyennes Entreprises

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LEGTA : Lycée établissement d'enseignement général et technologique agricole

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MAIA : Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

RPDE : Réseau Partenarial des Données sur l'Eau

SAU : Surface Agricole Utile

SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

SEAV : Syndicat de l'eau et de l'assainissement de la Vienne

SEI : association Solidarité Environnement Insertion

SERTAD : Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte

SPN : réSeau des Professionnels du Numérique

TER : Transport Express Régional

ZAE : Zones d'Activités Economiques

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ANNEXES

- Communes du Pays des 6 Vallées et population par commune (données INSEE 2011)
- Questionnaire Développement Durable
- Statuts du Syndicat mixte du Pays des 6 Vallées
- Délibération du 10 décembre 2014 sur le dépôt de candidature LEADER 2014-2020
- Délibération du 24 février 2015 sur la composition du GAL 2014-2020
- Courriers d'engagement des partenaires du programme LEADER 2014-2020